

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT À QUATRE VOIES SÉPARÉES DE LA ROUTE 175 À STONEHAM : SUIVI DES IMPACTS PSYCHOSOCIAUX



RAPPORT FINAL

Cette publication a été réalisée par le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) et le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval pour le compte du ministère des Transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.mtq.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web au www.mtq.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante :
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports du Québec, 2014

ISBN 978-2-550-69623-0 (PDF)

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation écrite du Ministère

LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT À QUATRE VOIES SÉPARÉES DE LA ROUTE 175 À STONEHAM : SUIVI DES IMPACTS PSYCHOSOCIAUX

Rapport final

Équipe de recherche

Carole Després, Ph.D., professeure d'architecture

Andrée Fortin, Ph.D., professeure de sociologie

Marie-Pier Bresse, candidate à la maîtrise en sociologie

Maxime Lemieux, M.Sc. Design urbain et M. ATDR

Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa)

Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)

Université Laval

Réalisé pour le compte du ministère des Transports du Québec

Avril 2010

Prière d'adresser toute correspondance à :

Carole Després, directrice
Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)
Pavillon Félix-Antoine-Savard
2325, rue des Bibliothèques
Bureau 1610
Université Laval
G1V 0A6
CANADA

Télécopieur : 418-656-2018

La présente étude a été réalisée à la demande du ministère des Transports du Québec et a été financée par la Direction de la Capitale-Nationale.

Les opinions exprimées dans le présent rapport n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du ministère des Transports.

Faits saillants

Contexte et objectif de l'étude

- Cette étude s'inscrit dans la condition 4 du décret 1050-2005, autorisant la réalisation du projet de réaménagement de la route 175 entre les km 60 et 84. Le groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) a été mandaté par le MTQ pour la réalisation de l'étude.
- L'objectif général de l'étude consiste à évaluer les impacts psychosociaux du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham sur les personnes dont la résidence devra être déplacée ou acquise, par entente de gré à gré ou par expropriation.

Problématique et méthodologie

- À la suite d'une recension des écrits, nous constatons qu'il y a peu d'études sur la relocalisation résidentielle involontaire, et encore moins sur la relocalisation résidentielle involontaire dans le cadre d'un réaménagement routier.
- La recension nous a néanmoins permis d'identifier quatre types d'impacts : physiologiques, psychologiques, psychosociaux et sociaux. Ces impacts sont influencés par des facteurs variés, comme les caractéristiques du nouvel environnement et l'âge.
- Nous avons opté pour l'étude de cas comme stratégie de recherche. Cette démarche d'enquête convient aux situations complexes et engage des sources d'information multiples. Dans notre cas, les sources d'information sont le discours des personnes touchées (rencontrées en entrevues et lors d'un groupe de discussion), les notes prises par l'équipe de recherche tout au long de l'étude, les fiches remplies par les évaluateurs agréés, le discours d'acteurs municipaux, les documents issus des diverses rencontres publiques (dont l'audience du BAPE), les photographies aériennes doublées des options de tracés et une revue de presse.

Le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham

- L'histoire du projet de réaménagement est complexe et mouvementée. Plusieurs options de tracé ont été présentées à la population et ont été maintes fois retravaillées.
- La population touchée par ce projet (celle qui devra se relocaliser) est de façon générale plus âgée, plus pauvre et moins scolarisée que l'ensemble des citoyens de Stoneham.
- Lors des séances d'information, de consultation et d'audience publiques, il y a eu assez peu de discussions sur la relocalisation résidentielle involontaire, et plus spécifiquement sur ses impacts psychosociaux. Des conflits à différents niveaux sont apparus sur la nécessité et l'urgence de réaliser le projet, de même que sur le tracé à privilégier.
- Des citoyens qui seront relocalisés ont exprimé leur attachement à leur milieu, selon eux exceptionnel et difficilement remplaçable. Ils s'inquiètent aussi des modalités d'acquisition.

- Les personnes rencontrées en entrevue se sont dites satisfaites de l'information qui leur a été fournie lors des rencontres publiques. Pourtant, elles affirment avoir vécu de l'incertitude tout au long du projet. Cette incertitude semble plutôt liée à l'information lors de la période de négociation de l'acquisition de leur propriété.

Le processus de relocalisation résidentielle involontaire

- Il appert que les attentes des propriétaires concernant leur indemnité rejoignent le principe de base du MTQ : on doit pouvoir se reloger dans des conditions similaires. Toutefois, l'attachement à sa maison et des dimensions symboliques influencent la perception de la valeur de la propriété; les négociations sont donc vécues difficilement par certains.

- Au moment de l'entrevue, environ la moitié des ménages rencontrés se sont dits satisfaits de l'entente d'acquisition qu'ils ont signée. Le fait d'avoir recours aux services d'un expert ne semble pas avoir d'incidence sur la satisfaction par rapport aux négociations.

- Les répondants ont effectué différentes démarches pour se trouver une nouvelle demeure et les raisons qui ont motivé leur choix sont variées. Toutefois, l'appréciation de la nouvelle demeure se fait toujours en comparaison avec l'ancienne. Les gens cherchent, de manière générale, à retrouver un environnement de tranquillité et à proximité de la nature.

Les impacts de la relocalisation résidentielle involontaire

- La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont dit avoir vécu des impacts en lien avec la relocalisation résidentielle involontaire. Beaucoup ont rapporté des impacts sur leur santé, souvent du stress et des problèmes de sommeil. Dans quelques cas, les personnes lient la relocalisation à des problèmes de santé plus graves.

- Une bonne proportion des répondants, soit la plupart des jeunes propriétaires, dit avoir vécu des impacts sur les relations familiales, et plus particulièrement des difficultés de couple. Les personnes âgées ont raconté que des relations sociales ont été brisées avec leur changement de milieu.

- Plusieurs ont vécu un deuil à la suite de la perte de leur demeure; ce deuil est généralement vécu dans la solitude car les personnes relocalisées se sentent incomprises par leurs proches.

L'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire

- L'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire et les impacts qui y sont attribués semblent différents selon l'âge et le rapport au chez-soi. Trois cas de figures se dégagent : les jeunes ménages doivent faire le deuil d'un projet basé sur un mode de vie et les relations familiales en souffrent; les jeunes retraités, à l'heure d'un questionnement sur leur choix résidentiel, saisissent l'occasion de s'installer dans un milieu plus urbain; les personnes âgées, qui avaient choisi de «mourir chez elles», sont contraintes de quitter leur résidence et tout ce qu'elle représente de leur passé.

Avant-propos

Cette étude a été réalisée en collaboration avec un comité directeur. Ce comité était composé de membres de différents ministères, organismes et municipalité intéressés par la relocalisation résidentielle involontaire dans le cadre du réaménagement de la route 175 à Stoneham :

- Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Transports
- Municipalité de cantons-unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Le comité directeur avait le mandat d'encadrer la réalisation de l'étude. Les membres du comité, grâce aux échanges lors des rencontres et par leurs lectures attentives des différentes versions de ce rapport, ont contribué de façon importante et pertinente à toutes les étapes du travail.

Table des matières

Faits saillants	v
Introduction	13
Chapitre 1	15
Problématique et méthodologie.....	15
1.1 Relocalisation résidentielle involontaire : état de la question	15
1.1.1. Nature des études recensées	15
1.1.2. Impacts humains de la relocalisation résidentielle involontaire.....	16
1.1.3. Facteurs d'influence d'un impact et de son intensité	18
1.2. Démarche de recherche	27
1.2.1. Étude de cas.....	27
1.2.2. Corpus de données	28
1.2.3. Limites de l'étude.....	36
Chapitre 2	39
Le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham.....	39
2.1. Historique du projet.....	39
2.2. Options de tracé.....	43
2.3. Portrait des populations concernée et touchée	44
2.4. Information, consultation et réactions publiques	49
2.4.1. Séances d'information et de consultation publiques.....	50
2.4.2. Audience publique.....	52
2.4.3. Information aux propriétaires touchés.....	63
Chapitre 3	71
La relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham	71
3.1. Attachement au milieu de vie	71
3.2. Processus d'acquisition des propriétés	74
3.2.1. Processus d'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales	74
3.2.2. Vivre l'évaluation de sa propriété	75
3.2.3. Négociations en vue d'une entente d'acquisition.....	78
3.3. Impacts vécus	85
3.3.1. Impacts sur la santé	85
3.3.2. Impacts sur les relations familiales et sociales.....	87
3.3.3. Habitudes et mode de vie	91
3.3.4. Autres impacts.....	92
3.4. Deuil et réinstallation	93
3.4.1. Tristesse et sentiment de perte	93
3.4.2. Faire le deuil de sa demeure.....	94
3.4.3. Recherche et choix d'une nouvelle résidence	97
3.4.4. Appréciation de la nouvelle demeure.....	102

Chapitre 4.....	107
L'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire.....	107
4.1. Démarche d'évaluation des impacts psychosociaux	107
4.2. Le discours public entourant le projet de réaménagement	108
4.3. La maison, « marchandise impossible ».....	109
4.4. L'incertitude, facteur de stress	110
4.5. Âge, rapport au chez-soi et expérience de la relocalisation résidentielle involontaire	112
Conclusion et recommandations	117
1. Synthèse	117
2. Recommandations	119
Bibliographie	123

Liste des tableaux

Tableau 1 - État d'entretien de la résidence selon l'évaluateur

Tableau 2 - Valeur foncière municipale de la propriété selon l'évaluateur

Tableau 3 - Composition des ménages

Tableau 4 - Âge des personnes

Tableau 5 - Années dans la résidence qui est l'objet de l'acquisition

Tableau 6 - Séances d'information et de consultation publiques

Tableau 7 - Nombre de mémoires déposés au BAPE par type d'auteur et par région

Tableau 8 - Attitude du propriétaire durant le processus de négociation selon l'évaluateur

Tableau 9 - Estimation du niveau de satisfaction après l'entente selon l'évaluateur

Tableau 10 - Estimation du niveau de stress vécu par le ménage durant le processus selon l'évaluateur

Tableau 11 - Synthèse des impacts sur la santé et les relations familiales et sociales

Liste des figures

Figure 1 - Schématisation de l'étude des impacts psychosociaux dans le processus de relocalisation résidentielle involontaire

Figure 2 - Les facteurs d'influence et les types d'impacts engendrés par la relocalisation résidentielle involontaire

Figure 3 - Processus d'échantillonnage menant au recrutement des répondants aux entrevues

Liste des annexes

Annexe A – Photographies aériennes des tracés (MTQ)

Annexe B – Historique du projet de réaménagement

Annexe C – Fiche informative remplie par l'évaluateur

Annexe D – Guide d'entretien avec les acteurs municipaux

Annexe E – Grille d'entrevue avec les personnes relocalisées

Annexe F – Annonce de recrutement pour le groupe de discussion

Annexe G – Guide pour le groupe de discussion avec les propriétaires en négociation

Annexe H – Liste des codes

Annexe I – Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales (MTQ)

Annexe J – L'expropriation, vous avez des droits (TAQ)

Annexe K – Caravane d'information sur les travaux de l'axe routier 73/175 (MTQ) (support CD)

Introduction

Dans le but d'améliorer la sécurité routière entre Québec et la région administrative du Saguenay–Lac-St-Jean, les gouvernements du Québec et du Canada se sont engagés, en août 2002, à procéder au réaménagement à quatre voies séparées de la route 175, entre les kilomètres 60 et 227. Plus spécifiquement, le projet tel qu'autorisé consiste à construire une voie de contournement des agglomérations résidentielles entre les kilomètres 60 et 75 et au réaménagement de la route dans son axe actuel, entre les kilomètres 75 et 84. Un projet de cette envergure entraîne des impacts considérables sur le milieu biophysique, mais aussi sur le milieu humain : ce réaménagement entraînera la relocalisation de 83 ménages de la municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury¹ d'ici à la fin du chantier.

Le groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) a été mandaté par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de réaliser un suivi des impacts psychosociaux auprès des ménages devant être relocalisés dans le cadre du projet de réaménagement. Ce mandat répond à la condition 4 du décret 1050-2005, adopté le 9 novembre 2005 et autorisant le réaménagement de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. La condition 4 stipule que « Le ministre des Transports doit élaborer un programme de suivi des impacts psychosociaux associés au processus d'acquisition. Ce programme doit permettre de déterminer les principaux impacts et changements significatifs vécus par les citoyens en lien avec l'acquisition ou le déplacement des propriétés ».

L'objectif général de la présente étude consiste donc à évaluer les impacts psychosociaux du projet sur les personnes dont la résidence devra être acquise de gré à gré ou par expropriation ou encore déplacée dans le cadre du réaménagement de la route 175 à Stoneham.

Dans le premier chapitre, nous présenterons, à partir des écrits scientifiques, l'état des connaissances sur les impacts de la relocalisation résidentielle involontaire. Nous exposerons ensuite la démarche de recherche et le corpus de données, de même que les limites de l'étude.

¹ Tout au long du rapport, nous utiliserons «Stoneham» pour faire référence à la municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Dans le deuxième chapitre, nous nous intéresserons au contexte qui entoure la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham, de même qu'au discours public sur le projet. En premier lieu, nous examinerons le projet de réaménagement de la route 175 en nous attardant à son historique, au tracé de la future route de même qu'à la municipalité de Stoneham, qui est la seule collectivité touchée par la relocalisation résidentielle involontaire. Ensuite, nous nous consacrerons aux différentes formes d'information et de participation publiques : nous traiterons des séances d'information publiques organisées par le MTQ, de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et de l'information destinée spécifiquement aux propriétaires concernés par l'acquisition d'immeubles.

Nous nous intéresserons, dans le chapitre 3, au processus et à l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire, principalement à partir du point de vue de ceux qui l'ont vécue. Il ne s'agit plus du discours public, mais du discours davantage intime des personnes relocalisées sur la manière dont elles ont vécu cette expérience. D'abord, nous présenterons le processus d'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales, tant du point de vue du MTQ que des propriétaires qui l'ont vécu ou qui s'apprêtent à le vivre. Ensuite, nous nous pencherons sur les impacts de la relocalisation résidentielle involontaire, tant en ce qui concerne la santé que les relations familiales, sociales et le mode de vie. Enfin, nous présenterons le processus de deuil de sa résidence tel que vécu par plusieurs répondants, de même que la réinstallation dans une nouvelle demeure.

Dans le chapitre 4, qui sert de synthèse, nous reviendrons sur nos principales observations et nous les mettrons en lien avec les écrits scientifiques. Nous nous intéresserons d'abord au discours public et aux conflits qui marquent le projet de réaménagement de la route 175, puis à la valeur affective accordée à la maison. Ensuite, nous distinguerons trois cas de figure quant à l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire, en lien avec l'âge et la relation au chez-soi. Enfin, nous proposerons des améliorations qui pourront être utiles lors de futurs projets nécessitant l'acquisition de résidences.

Chapitre 1

Problématique et méthodologie

Dans le but de connaître l'état des connaissances sur la relocalisation résidentielle involontaire, nous avons réalisé une recension des écrits sur le sujet, laquelle est présentée dans ce chapitre, à la première section. Dans la deuxième section, nous décrivons la démarche de recherche.

1.1 Relocalisation résidentielle involontaire : état de la question

Dans cette section, nous présenterons une recension des écrits sur la relocalisation résidentielle involontaire et ses impacts humains. Nous exposerons d'abord la nature des études recensées, puis les types d'impacts associés à la relocalisation résidentielle involontaire et enfin les facteurs qui les influencent.

1.1.1. Nature des études recensées

Que nous enseignent les écrits scientifiques sur la relocalisation résidentielle involontaire? D'abord, qu'elle peut être le résultat de diverses situations, par exemple des changements politiques, des opérations de revitalisation urbaine ou d'expansion industrielle, le développement de nouveaux systèmes routiers, etc. (Shumaker & Conti, 1985, cité par Steinglass, 1990 : 403). Les études sur la relocalisation résidentielle involontaire recensées se penchent aussi sur le départ forcé d'aînés de leur milieu résidentiel vers un milieu institutionnel et les évacuations lors de désastres naturels. Elles abordent également des projets de revitalisation de logements sociaux aux États-Unis ou de la vague de revitalisation résidentielle aux Pays-Bas. D'autres articles scientifiques évoquent le déplacement de populations villageoises entières dans la bande de Gaza en Israël.

Les écrits recensés touchent toutefois peu la relocalisation causée par des projets routiers et encore moins par le prolongement ou l'élargissement d'autoroutes, le cas qui nous intéresse plus spécifiquement. Notons cependant que Cavaillé (1999) a réalisé une étude sur « l'expérience de l'expropriation » dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute A20 entre Brive et Mautauban, en milieu rural français. L'auteure a rencontré à plusieurs reprises des personnes relocalisées et

analysé leur discours. Elle a aussi examiné les registres de commentaires sur le projet. L'étude de Cavaillé rejoint la nôtre à plusieurs égards et nous y ferons fréquemment référence.

Comme certaines similitudes sont observées concernant les impacts psychosociaux entre les différentes situations de relocalisation résidentielle involontaire, les écrits recensés permettront de mieux appréhender ce que vivent les résidents de Stoneham obligés de déménager. La recension des écrits couvre la période de 1980 à 2007.

Par ailleurs, peu importe la situation obligeant à une relocalisation résidentielle involontaire, c'est un événement bouleversant qui provoque des changements radicaux et difficiles (Marris, 1980 et Ryff & Essex, 1992 cité par Lev-Wiesel, 1998 ; Dal Santo & Leclerc, 1993). Ceci étant dit, certaines réserves s'imposent. Premièrement, bien que le processus de relocalisation résidentielle involontaire provoque le plus souvent des impacts négatifs chez les personnes touchées (Fried, 2000 : 194), cela n'est pas toujours le cas. Il arrive que certains ménages ou personnes relocalisés y trouvent leur compte. Deuxièmement, plusieurs études (Lord, 1987; Dal Santo et Leclerc, 1993) montrent que les conditions de vie après une installation prolongée dans le nouvel environnement (période de post-relocalisation) sont rarement pires que la situation antécédente. Dans plusieurs cas, elles se sont même améliorées.

1.1.2. Impacts humains de la relocalisation résidentielle involontaire

Les travaux de plusieurs auteurs sur la relocalisation résidentielle involontaire permettent de regrouper les impacts humains en quatre catégories : les impacts psychologiques, les impacts physiologiques (ces derniers découlant principalement d'impacts psychologiques), les impacts psychosociaux et les impacts sociaux. Notre recension suggère que ces différents types d'impacts sont interreliés et qu'il est parfois difficile de les distinguer. Ils constituent en fait une gradation de comportements, allant de l'individu (son corps, sa pensée), à ses émotions et ses représentations, ses relations avec ses proches et son milieu de vie, jusqu'à la société en général :

1. Impacts psychologiques. Ils sont liés aux phénomènes psychiques et aux processus mentaux ainsi qu'à leurs manifestations, notamment en fonction des conditions de l'environnement.

2. Impacts physiologiques. Ils découlent surtout des impacts psychologiques, lançant un signal au corps humain via un processus mental, souvent le résultat d'agents stressants.

3. **Impacts psychosociaux.** Ils sont liés à l'interaction de facteurs psychologiques et sociaux, à des processus cognitifs liés aux interactions humaines sous toutes leurs formes.

4. **Impacts sociaux.** Ils sont liés à l'évolution des relations et des organisations sociales ainsi que des comportements collectifs, par opposition au comportement individuel.

La figure 1 situe l'analyse des impacts psychosociaux par rapport aux autres types d'impacts pouvant être engendrés par le processus entourant la relocalisation résidentielle involontaire.

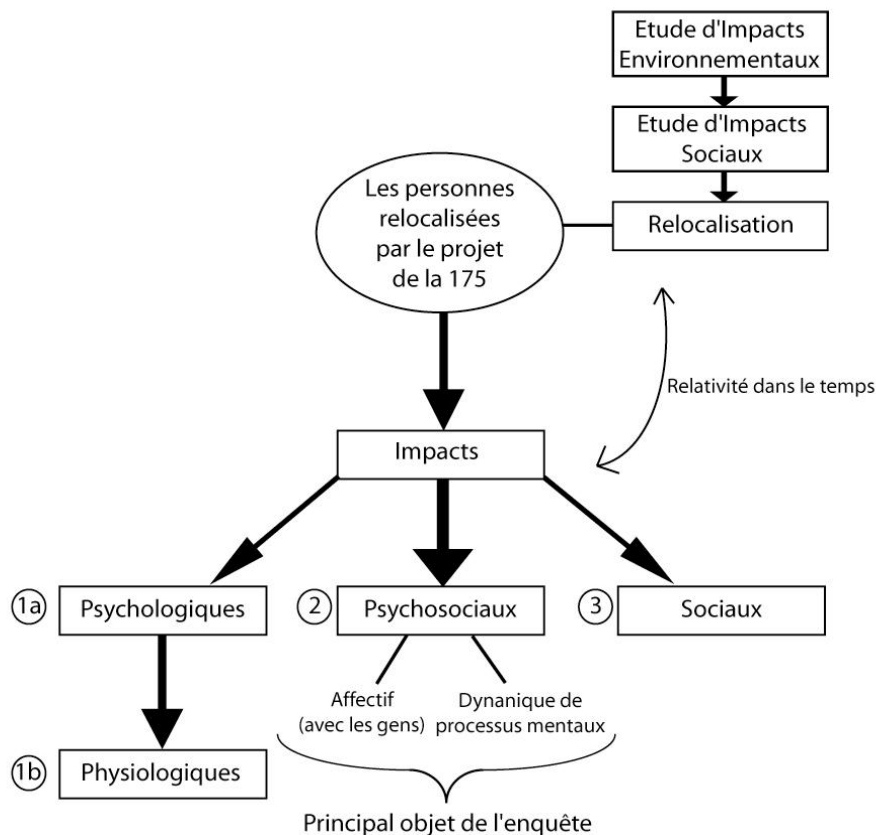


Figure 1. Schématisation de l'étude des impacts psychosociaux dans le processus de relocalisation résidentielle involontaire

1.1.3. Facteurs d'influence d'un impact et de son intensité

En se référant aux quatre catégories d'impacts définies précédemment, il est possible d'identifier plusieurs impacts liés à la relocalisation résidentielle involontaire. L'impact est souvent une réponse face à un facteur de stress, par exemple le bouleversement associé à la relocalisation résidentielle involontaire. À partir des ouvrages de Lazarus, le sociologue Ekstrom définit le stress comme « une expérience émotionnelle caractérisée par le manque de ressources pour gérer et de possibilité à se sortir de problèmes ou demandes considérables et/ou situations menaçantes » (Ekstrom, 1994 : 3). Certains facteurs sont susceptibles d'induire ces impacts ou d'influencer l'intensité avec laquelle ils sont ressentis. En effet, la présence et l'intensité de déséquilibres physiologiques, psychologiques, psychosociaux ou sociaux seront plus ou moins ressenties selon les individus. La sous-section suivante discute des facteurs pouvant expliquer ces différences.

1.1.3.1. Facteurs physiologiques et psychologiques

Le degré de préparation et de réaction face à la relocalisation peut être lié à l'état de santé physique et mentale. Dans le cas de la relocalisation résidentielle involontaire d'adultes âgés : « [...] les individus qui ont une mauvaise santé avant le déménagement sont généralement plus susceptibles au stress de la relocalisation » (Dimond *et al.*, 1987 : 446). Les personnes ayant des prédispositions à la dépression et la névrose tendent à avoir des réactions plus fortes face à la relocalisation (Heller, 1982 : 479). Steinglass et Gerrity (1990) suggèrent que les impacts de la relocalisation peuvent aussi être positifs : plusieurs études montrent clairement une amélioration de la santé mentale.

Le soutien social lors de situations de crise a été identifié comme un « facteur d'atténuation à une situation de stress, pouvant contribuer à une amélioration de la santé et pouvant jouer un rôle préventif en réduisant le nombre d'événements stressants » (Steinglass, 1988 : 1 259). Les caractéristiques du réseau social dans lequel le futur relocalisé évolue avant le déplacement (pré-relocalisation) sont ainsi de bons indices de l'adaptation à long terme (post-relocalisation).

La capacité d'adaptation ou de *coping*, discutée par plusieurs auteurs, est fondamentale pour comprendre comment les capacités et les ressources propres à chaque individu influent sur la nature et l'intensité des impacts ressentis lors d'une relocalisation résidentielle involontaire. Elle est définie de la façon suivante : « [...] d'un côté, par les processus qui permettent de

réinterpréter une situation et de travailler sur ses émotions, et de l'autre, des actions stratégiques/instrumentales désignées pour régler les problèmes et peut-être influencer les circonstances dans l'environnement immédiat qui sont perçues comme stressantes » (Ekstrom, 1994 : 3).

Les théories sur le *coping* permettent de comprendre que les individus sont constamment confrontés à des demandes d'adaptation physiques, psychologiques, psychosociales et/ou environnementales, ainsi que les mécanismes par lesquels ils s'ajustent (Lev-Wiesel, 1999 : 99). Pour gérer ces demandes, ils doivent utiliser les ressources à leur disposition, dont leur support social primaire (familles, amis) ou secondaire (professionnels) (Ben-Sira, 1985, 1989, 1991 cité par Lev-Wiesel, 1999 : 99). Ces ressources peuvent atténuer le stress.

Une situation imprévisible comme la relocalisation résidentielle involontaire affecte la stabilité de la vie d'un individu et le force à réaliser qu'il subit des événements sur lesquels il n'a aucun contrôle. Ceci peut causer de l'anxiété et de l'incertitude. Conjointement, ces facteurs peuvent également générer de l'insécurité (Ekstrom, 1994 : 3). Cela dit, l'incertitude liée à la relocalisation peut diminuer beaucoup si la personne relocalisée participe au processus décisionnel lié au projet. La perception du contrôle personnel est cruciale dans la capacité de faire face aux événements souvent affligeants découlant d'une relocalisation résidentielle involontaire. La capacité d'exercer un certain contrôle favorise une meilleure estime de soi et une meilleure santé générale (Kleinhans, 2003 : 495; Ekstrom, 1994; Allen, 2000 : 453). Ainsi, la consultation et la participation du public s'avèrent essentielles pour minimiser les impacts du processus de relocalisation.

Lev-Wiesel (1999), qui a étudié le cas de la relocalisation de populations villageoises de la bande de Gaza en Israël, définit l'incertitude ainsi : « [lorsque] le degré de certitude que quelque chose puisse arriver est égal au degré que cela n'arrive pas » (Breznitz, 1967 et Shalit, 1977 cité par Lev-Wiesel, 1999). Dans une étude sur la relocalisation causée par la revitalisation urbaine et les grands projets résidentiels aux Pays-Bas, le spécialiste de la géographie sociale Kleinhans a été en mesure de constater que « [...] l'incertitude pouvait causer un grand stress et ce, chez les individus de tous âges » (Kleinhans, 2003 : 487). En effet, l'incertitude entraîne d'énormes demandes psychologiques. Deux dimensions de l'incertitude sont susceptibles d'avoir un impact sur le niveau de stress vécu par les relocalisés potentiels : la probabilité que la relocalisation se

produise et la durée de la période d'incertitude. Dans bien des cas, l'incertitude débute bien avant l'annonce officielle d'un projet. Les conséquences de la relocalisation résidentielle forcée sont étroitement liées à la période d'incertitude avant de savoir si la personne devra quitter sa demeure, à la durée de la période d'attente avant la relocalisation, aux montants des indemnités, ainsi qu'au lieu de la future résidence.

1.1.3.2. Facteurs psychosociaux

Le psychologue Fried, pionnier des études sur les impacts liés à la relocalisation résidentielle, explique que les niveaux de réaction face à la relocalisation, quoique différents pour chaque individu, dépendent de trois facteurs interreliés (Fried, 1967, cité par Kleinhans, 2003 : 486) : la satisfaction de la situation résidentielle antécédente; les aspirations résidentielles et la possibilité que l'individu ait déjà projeté de déménager; et le degré de préparation face au changement. Ce dernier facteur est également important pour l'adaptation des individus lors de la période postérieure à la relocalisation (Fried, 1967, cité par Kleinhans, 2003 : 481; Heller, 1982 : 482).

Comme Fried, Kleinhans identifie la satisfaction par rapport au logis actuel comme fondamentale. Les individus satisfaits de leur résidence actuelle imaginent mal l'amélioration de leur qualité de vie à la suite de la relocalisation. D'autres peuvent cependant y voir une occasion d'améliorer leur situation, d'effectuer enfin un déménagement auquel ils réfléchissaient déjà. Fried parle du degré de préparation face au changement; Kleinhans parle quant à lui de la disponibilité des ressources et du support social comme facteur pouvant favoriser l'acceptation et le bien-fondé du projet de relocalisation. Il ajoute à cela les possibilités et les contraintes offertes par la relocalisation.

Plusieurs auteurs abordent les significations du logis et du quartier, le chez-soi, comme fondamentales dans la compréhension des impacts de la relocalisation. Le logis symbolise la continuité dans la vie d'un individu et il aide à définir l'identité de ses occupants (Kleinhans, 2003 : 478). La relocalisation résidentielle involontaire peut donc être vécue comme une véritable perte de l'identité. Dans ses études sur les personnes âgées relocalisées, Ekstrom mentionne que la maison et le quartier contribuent aux sentiments de confiance et sécurité, notamment la durée de résidence car cette dernière contribue à la stabilité et à la continuité dans la vie d'un individu. La maison et le quartier constituent aussi un territoire contrôlé, familier et prévisible. Ils sont le

reflet de valeurs personnelles, partagées à travers un mode de vie (Ekstrom, 1994 : 7). Une menace à un tel environnement constitue une menace à la personne (Fullilove, 1996 : 1 519).

À partir d'études analysant le discours de résidents, Després (1991) a identifié dix manières d'envisager le chez-soi² :

- 1) Le chez-soi comme lieu de sécurité et de contrôle, c'est-à-dire où les habitants exercent un contrôle sur leur espace et où ils se sentent en sécurité physique, mais aussi émotionnelle.
- 2) Le chez-soi comme reflet des valeurs et des idées. La maison, son aménagement et sa décoration sont considérés comme une image des goûts, des intérêts de la personnalité des occupants.
- 3) Le chez-soi comme lieu d'aménagement et d'investissement. L'investissement peut être financier, mais aussi en temps et en énergie. Par exemple, les travaux de rénovation effectués par l'occupant lui procurent un sentiment d'accomplissement.
- 4) Le chez-soi comme lieu de continuité, c'est-à-dire comme lieu des souvenirs et de l'enracinement des habitants.
- 5) Le chez-soi comme lieu de relations avec les parents et amis. Mallet rapporte que certains auteurs affirment même que le chez-soi et la famille sont liés à un point où on peut les confondre. D'autres critiquent ce point de vue en l'identifiant comme trop attaché à la famille nucléaire occidentale et blanche (Mallet, 2004 : 73).
- 6) Le chez-soi comme lieu des activités quotidiennes, comme les activités liées aux besoins essentiels (préparation de la nourriture, hygiène) et les activités de détente ou de loisir.
- 7) Le chez-soi comme refuge, c'est-à-dire un endroit où on peut se placer en retrait, dans l'intimité, et échapper au regard public. Cette idée a aussi été observée par Mallet (2004 : 70), qui affirme cependant que certains auteurs considèrent que la maison n'est pas un espace strictement privé.

² Traduction libre.

8) Le chez-soi comme indicateur du statut social, c'est-à-dire qui renseigne les autres sur la situation socio-économique des habitants.

9) Le chez-soi comme structure matérielle : il s'agit des caractéristiques matérielles, concrètes de la maison et de son emplacement.

10) Le chez-soi comme possession.

À travers le concept de lieu ou *place*, la psychiatre Fullilove (1996) discute des implications psychologiques de la relocalisation résidentielle involontaire. Elle définit ce concept comme la somme des ressources et des relations humaines dans un endroit donné. Ainsi, les individus chercheraient continuellement à développer un sentiment d'appartenance à un lieu. Elle affirme que ce sentiment est le résultat de trois processus psychologiques, soit l'identité spatiale, l'attachement et la familiarité, le dernier ayant été abordé par Fried et par Kleinmans. Comme eux, elle définit la familiarité par la connaissance intime de l'environnement immédiat dans lequel un individu évolue. Cette familiarité est source de confort et d'aisance. Lorsqu'il y a modification d'un environnement familial, une désorientation peut en résulter. L'auteure définit l'attachement comme le lien qui unit une personne et un endroit aimé, un peu à la façon de l'attachement profond pour une personne. L'attachement peut aussi être lié à autre chose que ces liens : « [...] les gens peuvent être socialement attachés à leur quartier sans pour autant avoir des liens sociaux avec les autres résidents » (Kleinmans, 2003 : 480). Quoi qu'il en soit, une coupure avec le milieu de vie qui est cher entraîne souvent une grande tristesse, voire de la nostalgie.

Quant au concept d'identité spatiale, il a d'abord été mis de l'avant par Fried (1963, 2000) et ensuite par Ekstrom (1992) : « La maison est pour certaines personnes une partie essentielle de qui elles sont » (Ekstrom, 1994 : 12). Dans ses recherches sur le déplacement de quartiers ouvriers dans le Boston's West End des années 1960, Fried postulait que la signification du chez-soi était liée à un cadre physique spécifique. Pour le chercheur, l'identité personnelle comporte une dimension de « connectivité » à la résidence (Steinglass & Gerrity, 1990 : 403). Fried découvrit aussi que les gens ressentent un profond sentiment de deuil à quitter involontairement un logis et un quartier, un peu comme la perte d'un être cher et ce, longtemps après que la relocalisation ait eu lieu. Le deuil résultant de la relocalisation peut se matérialiser par un comportement dépressif général, par des symptômes de détresse psychologique, sociale et

somatique, par des sentiments d'abandon, de colère, ainsi qu'une tendance à l'idéalisation de l'endroit perdu (Fried, 1963, cité par Heller, 1982). Selon les auteurs cités, l'identité spatiale serait fondamentale dans le fonctionnement humain car elle permettrait de donner du sens à un environnement ou à un espace : ceci est donc un élément clé dans la formation de l'identité personnelle (Fullilove, 1996; Possick, 2004). Lorsque l'identité spatiale est rompue, un sentiment d'hostilité envers le nouveau milieu de résidence peut en résulter.

1.1.3.3. Facteurs physiques

Dans sa recension des écrits sur la relocalisation résidentielle involontaire, Heller (1982) explique que l'on devrait tenir compte des caractéristiques objectives du futur milieu résidentiel pour comprendre les possibilités d'ajustement post-relocalisation. Le concept de nouveauté (*novelty*), suppose que le stress post-relocalisation pourrait être moins important si le changement environnemental est minime et si la qualité du milieu de résidence est supérieure à celle de l'ancien (Heller, 1982 : 483).

1.1.3.4. Facteurs sociaux

Briser des liens humains peut amener une personne à se désengager; dans le même esprit, des problèmes peuvent apparaître lorsqu'on quitte un endroit aimé (Fullilove, 1996 : 1 519). Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'un individu doit briser des liens interpersonnels avec d'autres résidents ou membres de la parenté à l'intérieur de son milieu. La réclusion sociale est principalement associée à la perte du réseau social qu'un individu s'était créé dans son ancien milieu de vie. Ainsi, lorsqu'ils arrivent dans un nouveau milieu, il peut être difficile pour certains de nouer des liens dans le voisinage. Bien que ce type d'impact soit principalement lié à la période post-relocalisation, il peut influencer la capacité d'adaptation d'un individu à son nouvel environnement (Steinglass, 1985, 1988, 1991 et 2002; Kleinhaus, 2003).

1.1.3.5. Facteurs sociodémographiques

La relocalisation résidentielle involontaire peut engendrer des problèmes à l'intérieur de l'unité familiale. Les recherches de Rachel Lev-Wiesel (1998, 1999) sont particulièrement intéressantes en ce qui concerne les processus d'ajustement du couple qui fait face à une situation de relocalisation (sa recherche s'inscrit dans un contexte politique instable, celui d'Israël). Ses résultats semblent montrer que les processus d'acceptation et d'adaptation ne sont pas les mêmes pour les deux sexes. Dimond *et al.* (1987), dans leur étude sur l'ajustement des personnes âgées à

la relocalisation résidentielle involontaire, concluent que les femmes semblent plus susceptibles que les hommes de subir des conséquences négatives, spécialement pendant la phase de pré-relocalisation. La perte du moral serait plus forte chez les femmes, en plus d'être liée au niveau d'éducation et au niveau de santé perçu (Billig, 2006 : 198). Les personnes mariées ou vivant avec conjoint vivraient moins difficilement le processus de relocalisation que les célibataires ou celles ne bénéficiant pas de support social immédiat (par exemple les amis ou la famille). En ce qui concerne les relations de couple pendant le processus de relocalisation, Steinglass *et al.* (1991), sur la base d'une étude longitudinale pré- et post-relocalisation, concluent que les couples développent un attachement plus profond l'un envers l'autre après une relocalisation.

Le troisième âge semble être le plus étudié dans le cas de la relocalisation résidentielle involontaire : de nombreux auteurs se sont penchés sur la question de la vieillesse comme facteur de détresse physique et psychologique devant un déménagement forcé. Ekstrom et son équipe ont évalué le taux de consommation de services hospitaliers et celui de mortalité des personnes âgées entre 65 et 80 ans dans la municipalité de Orebro, en Suède. Après avoir compilé les données à propos de quelque 22 500 personnes, ils concluent que la relocalisation résidentielle involontaire, notamment par des projets de réaménagement urbain, augmentait le taux de mortalité chez les aînés. Ils affirment que la relocalisation résidentielle involontaire cause parfois des dépressions si profondes qu'elles peuvent entraîner la mort. La psychologue Heller (1982) confirme l'important niveau de stress vécu par les personnes âgées relocalisées. Elle croit cependant que les conséquences extrêmes ne s'appliquent qu'à certains groupes, présentant des conditions particulières, notamment en ce qui concerne le niveau de santé initial. Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables lorsqu'il s'agit de relocalisation car elles ont très souvent un fort degré d'attachement au quartier, plus important lorsqu'elles y résident depuis longtemps et qu'elles y ont développé de nombreux liens sociaux. Une relocalisation effectuée dans un nouvel environnement ne leur permet pas, pour diverses raisons associées à la vieillesse, de se reconstruire rapidement un nouveau réseau social. Elles peuvent donc rapidement sombrer dans l'angoisse et la dépression et se diriger graduellement, dans certains cas, vers la mort (Wilkinson, 1996 cité par Allen, 2000 : 452).

Cependant, selon Dimond *et al.* (1987), les personnes âgées de plus de 70 ans subiraient moins de stress que les plus jeunes. Leur étude suggère que la relocalisation n'affecte pas les personnes

âgées de la même façon, ce qui veut dire que toutes ne nécessiteront pas une attention particulière pendant la relocalisation. Le tout montre donc la délicatesse avec laquelle nous devons conjuguer relocalisation et vieillesse.

Bien qu'il y ait peu d'écrits sur les liens entre la relocalisation résidentielle involontaire et la situation socio-économique, il est important de faire mention de cet aspect car des projets de relocalisation de grande envergure visent souvent différents groupes socio-économiques. Les personnes peu scolarisées bénéficiant d'un faible revenu ont non seulement tendance à être plus souvent la cible de relocalisation résidentielle involontaire, mais elles sont aussi plus vulnérables à ses effets négatifs. En effet, ayant des ressources financières limitées, elles sont moins à même de trouver un nouveau milieu de vie approprié (Heller, 1982 : 480). En plus des difficultés économiques, elles ont souvent du mal à s'adapter à leur nouvel environnement, surtout si elles doivent s'intégrer à un quartier de classe différente.

Des études datant des années 1960 suggèrent que les familles souffrant le plus de la relocalisation résidentielle involontaire sont celles qui sont le moins préparées à cause de ressources sociales et économiques insuffisantes. En effet, une étude du géographe Rubenstein (1988) sur des familles relocalisées dans le cadre de revitalisation urbaine à Baltimore conclut que près du tiers des familles se sont retrouvées à payer plus cher leur loyer en comparaison avec leur situation avant la relocalisation. Souvent, les personnes à faible revenu vivent dans des résidences à faible valeur marchande, particulièrement si elles y sont depuis longtemps. Pour ces personnes, retrouver une situation résidentielle similaire implique souvent des coûts supplémentaires, notamment à cause de l'inflation et selon le quartier dans lequel elles se relocalisent. Toutefois, comme Fried (2000) le suggère, la relocalisation peut aussi déplacer des gens vivant dans des situations précaires vers de meilleures conditions résidentielles sans les faire souffrir financièrement.

Bref, quelle qu'en soit la cause, la relocalisation résidentielle involontaire est une situation complexe et délicate, qui peut, selon différents facteurs, entraîner toutes sortes d'impacts. La figure 2, à la page suivante, résume ces impacts et facteurs.

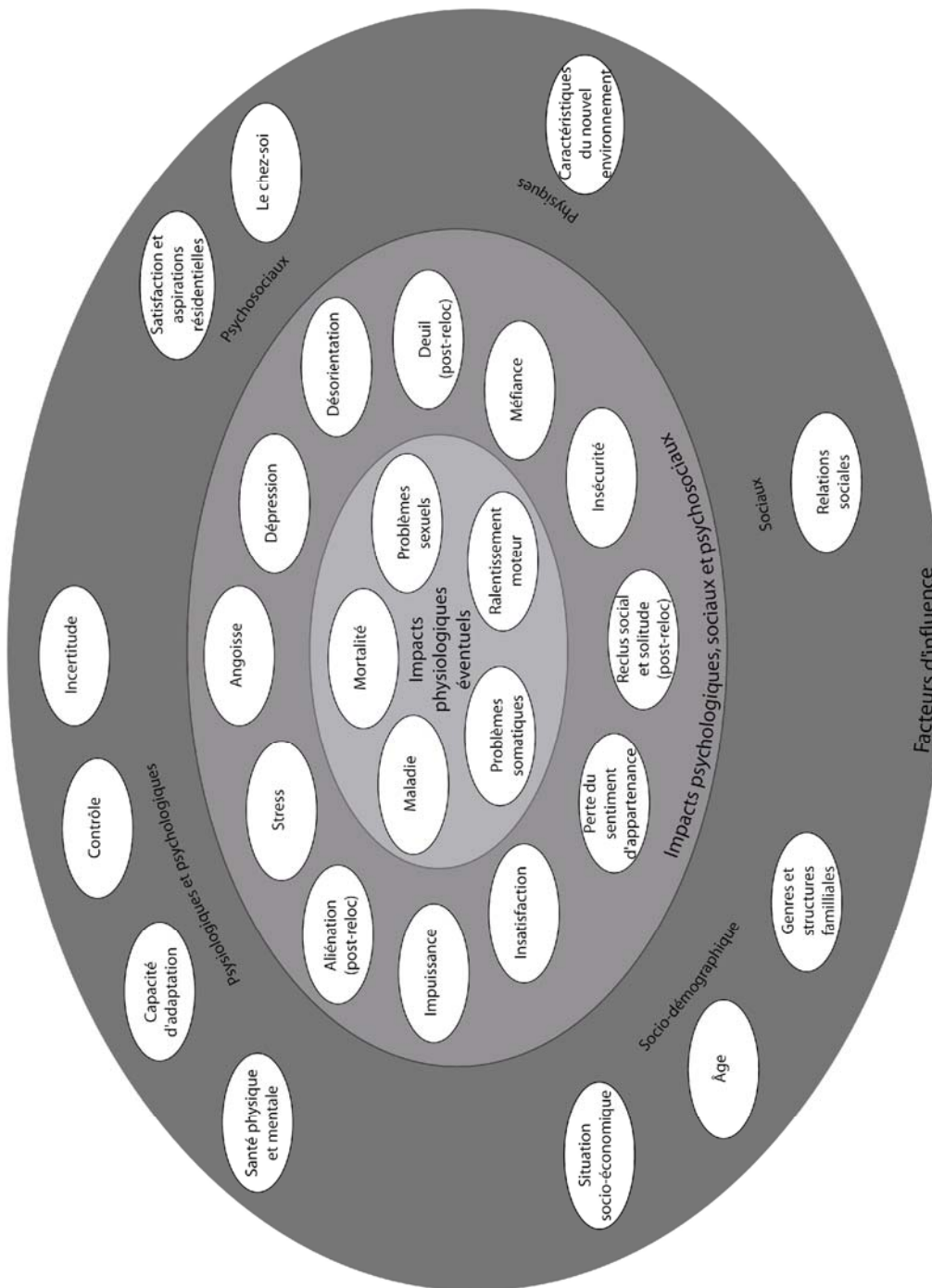


Figure 2. Les facteurs d'influence et les types d'impacts engendrés par la relocalisation résidentielle involontaire

1.2. Démarche de recherche

Dans cette section, nous décrivons la démarche de recherche. Comme nous l'avons mentionné en introduction, nous avons opté pour l'étude de cas comme stratégie de recherche. D'abord, nous discuterons de ce qu'est une étude de cas et de la pertinence de ce choix pour notre étude. Ensuite, nous décrivons la démarche de collecte et de traitement des données pour chacune des sources de données formant le corpus.

1.2.1. Étude de cas

Rappelons que l'objectif général de la présente étude consiste à évaluer les impacts psychosociaux du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham sur les personnes dont la résidence devra être déplacée ou acquise, par entente de gré à gré ou par expropriation. Cet objectif appelait une stratégie de recherche qui convient aux situations complexes et qui engage plusieurs sources d'informations.

Nous avons privilégié l'étude de cas, qui est une « enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'information multiples sont utilisées » (Yin, 1989, cité dans Hamel, 1997 : 10). Ainsi, l'étude de cas a comme particularité de prendre en compte le contexte du phénomène étudié, de même que les points de vue des acteurs impliqués dans le phénomène. Le contexte et les points de vue sont appréciés à travers des données provenant de sources multiples et diverses. Les données de chaque source sont ensuite analysées séparément, puis en « triangulation ». La triangulation des données consiste à croiser et comparer les informations en fonction de l'objet à l'étude. Les différences et les ressemblances entre les points de vue (sources de données) font sens (Hamel, 1997 : 104).

L'étude de cas nous semble pertinente pour la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham, car le contexte se mêle au phénomène à l'étude : la façon dont les gens vivent la relocalisation peut être influencée par l'historique du projet, la manière dont les négociations se sont déroulées, etc. Par ailleurs, plusieurs acteurs ont des points de vue sur l'objet à l'étude et nous pourrions les comparer pour mieux comprendre l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham.

Qu'est-ce que le cas? Il s'agit d'une unité particulière utilisée comme moyen pour comprendre un phénomène plus global³. Le cas doit avoir une « représentativité » théorique ou sociologique, et non une représentativité statistique. Ainsi, nous utilisons le cas du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham pour nous intéresser, de façon plus générale, à l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire. Yin (2003 : 42) affirme qu'une étude de cas peut examiner plusieurs cas « imbriqués » (*embedded case study*) : plusieurs sous-cas, ou unités, sont alors pris en compte à l'intérieur d'un cas. Dans notre étude, plusieurs unités (par exemple, un ménage relocalisé), seront examinées à l'intérieur du cas du réaménagement de la route 175.

1.2.2. Corpus de données

Dans cette sous-section, nous décrirons les sources de données que nous utilisons dans l'étude. Pour chacune des sources, nous expliciterons notre démarche de collecte et de traitement des données.

1.2.2.1. Photographies aériennes et options de tracé

Lors des séances d'information publiques et de l'audience publique du BAPE, le MTQ a utilisé des photographies aériennes doublées des tracés projetés pour présenter son projet de réaménagement. Elles présentent les options de tracé, mais aussi des informations sur le nombre de bâtiments touchés par un changement dans le climat sonore et le nombre de bâtiments à acquérir selon l'une ou l'autre des options de tracé. Ces photographies sont reproduites à l'annexe A.

1.2.2.2. Fiches de cas notariés

Les deux évaluateurs agréés chargés par le MTQ de négocier avec les personnes en vue de l'acquisition de leur propriété ont rempli, pour chacun des cas notariés, une fiche anonyme. Cette fiche comprend des questions sur le profil sociodémographique du ménage, l'âge et l'état de la résidence, le processus de relocalisation et l'estimation du niveau de stress et du niveau de satisfaction vécus par les membres du ménage. On peut trouver un exemplaire vierge de cette fiche à l'annexe C. Bien que 43 transactions aient été notariées à la fin de la période de collecte

³ Selon Ragin et Becker (1992), le cas est envisagé de différentes manières par les chercheurs qui conduisent des études de cas. Certains, par exemple, considèrent le cas comme une unité empirique « donnée » ou préexistante. Ce peut être le cas, par exemple, des études monographiques sur un lieu particulier. D'autres conçoivent le cas comme une construction du chercheur dans le but précis d'étudier tel ou tel phénomène. En effet, selon Hamel, il doit être envisagé comme « un dispositif par le moyen duquel un objet peut être étudié. Il l'est de surcroît dans des conditions idéales puisqu'il est choisi, sinon déterminé de façon stratégique à cette fin » (Hamel, 1997 : 91).

de données, le 31 décembre 2008, seulement 39 fiches nous ont été transmises : trois cas ont été notariés avant le début de notre étude et un ménage a refusé que ses informations nous soient transmises. Notons que parmi ces fiches, il y a celles de six ménages propriétaires de chalets et celles de deux ménages propriétaires de bâtiments locatifs.

1.2.2.3. Notes d'entretien avec des acteurs municipaux

Nous avons rencontré deux membres du personnel de la municipalité de Stoneham, soit la directrice générale et le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement. Nous avons aussi eu un entretien téléphonique avec un conseiller municipal. Nous n'avons pas réussi à obtenir le point de vue de la mairesse. Nous aurions aussi aimé parler avec un représentant du Service des finances, mais on nous a dit que personne dans le service n'avait été en contact avec les citoyens par rapport au projet de réaménagement de la route 175. Ces entretiens visaient à comprendre le point de vue des gens qui connaissent bien le milieu et qui ont été témoins des préoccupations et des réactions des citoyens depuis le début du projet. Le guide d'entretien utilisé est présenté à l'annexe D.

1.2.2.4. Comptes-rendus des séances d'information et de consultation publiques

Le MTQ a organisé des séances d'information publiques afin d'informer les citoyens sur le projet de réaménagement de la route 175. Des notes succinctes ont été prises lors de la période de questions de ces rencontres et ces notes nous ont été transmises. De plus, lors des journées portes ouvertes, les citoyens étaient invités à indiquer leur option de tracé et à écrire leurs commentaires dans des cahiers. Ces documents constituent un autre moyen de connaître les préoccupations des citoyens de Stoneham au regard du projet.

1.2.2.5. Verbatim et mémoires déposés lors de l'audience publique du BAPE

Avant de nous intéresser au verbatim de l'audience publique et aux mémoires écrits qui y ont été déposés, nous présenterons brièvement le déroulement général d'une audience publique du BAPE. Nous croyons que ce préambule permettra de bien comprendre le contexte dans lequel le verbatim a été produit et les mémoires déposés.

Le déroulement général d'une audience publique du BAPE

Le BAPE intervient lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le BAPE a

alors le mandat de rendre cette étude et les autres éléments du dossier accessibles à la population. En ce sens, la première étape du travail du BAPE consiste en la tenue d'une période d'information et de consultation publiques. Pendant cette période, qui dure 45 jours, le BAPE met à la disposition des citoyens les documents relatifs au projet dans des centres de documentation aménagés dans la région concernée, au bureau du BAPE, à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal et via le site Internet du BAPE. De plus, le BAPE peut organiser, selon les cas, une séance d'information publique. Plusieurs moyens sont mis en œuvre afin que les citoyens soient au courant de la tenue de la période d'information et de consultation publiques : le promoteur doit publier des avis dans les journaux tandis que le BAPE émet un communiqué de presse et une annonce dans son site Internet. C'est au cours de cette période d'information et de consultation publiques que les personnes, les groupes, les organismes et les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en en faisant la demande auprès du ministre. De plus, durant cette période, le BAPE recueille des informations sur les préoccupations des citoyens lors de conversations téléphoniques, dans la correspondance qui lui est adressée et à partir des registres laissés dans les centres de documentation.

Si le ministre reçoit des demandes durant la période d'information et de consultation publiques de 45 jours, il peut donner au BAPE le mandat de tenir une audience publique et une enquête. L'audience publique se déroule en deux parties. La première partie sert à compléter l'information sur le projet. D'abord, les requérants (ceux qui ont demandé la tenue de l'audience) expliquent leurs motifs. Ensuite, le promoteur présente son projet, les impacts appréhendés de celui-ci sur l'environnement ainsi que les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour atténuer ou compenser les impacts négatifs. Enfin, les participants sont invités à poser des questions au promoteur et aux personnes-ressources présentes. La deuxième partie permet aux personnes, aux groupes, aux organismes et aux municipalités d'exprimer leur opinion. Cela peut se faire par le dépôt d'un mémoire ou par un exposé oral.

Le verbatim de l'audience et les mémoires écrits

Le verbatim de l'audience publique et les mémoires écrits déposés lors de l'audience sont disponibles sur le site Internet du BAPE. Le verbatim porte la cote DT tandis que les mémoires portent la cote DM. Nous avons pris connaissance de ces documents et nous nous sommes

particulièrement intéressées aux passages sur la relocalisation résidentielle involontaire, ou du moins aux impacts pressentis du projet de réaménagement sur les personnes et la collectivité.

1.2.2.6. Revue de presse 1998-2009

La revue de presse de 1998 à 2005 a été réalisée par le MTQ. Nous avons actualisé cette revue de presse pour la période allant de 2005 à 2009 à l'aide de la base de données Eurêka.cc, qui recense les articles de plusieurs périodiques en langue française. Cependant, notre actualisation n'est pas équivalente à la revue de presse effectuée par le MTQ parce que la base de données à laquelle nous avons accès ne recense pas les mêmes médias que celle utilisée par le ministère. De plus, nous ne nous sommes intéressées qu'aux articles concernant les relocalisations résidentielles involontaires et leurs aspects psychosociaux, alors que la revue de presse du ministère couvrait les articles sur la route 175 de manière globale.

1.2.2.7. Entrevues avec des personnes relocalisées

Nous avons réalisé quatorze entrevues avec des personnes qui ont vécu le processus d'acquisition de leur propriété et la relocalisation résidentielle involontaire. Ces entrevues avaient pour objectif d'obtenir le discours de ces personnes sur leur expérience.

Recrutement des répondants

Le comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) a donné son aval à la réalisation de l'étude le 1^{er} mai 2007; le recrutement et les entretiens ont donc débuté à l'été 2007. Dans un premier temps, des lettres d'annonce (une du MTQ, une du GIRBa) décrivant le projet de recherche et la participation souhaitée étaient envoyées par le MTQ au fur et à mesure de la signature des ententes d'acquisition. Une fois les ententes notariées, le MTQ transmettait les coordonnées des personnes dont la résidence venait d'être acquise au GIRBa. Dans un deuxième temps, le GIRBa contactait ces personnes par téléphone pour les inviter à participer à la recherche par le biais d'une entrevue individuelle. Dans les cas où la personne acceptait, un rendez-vous était fixé. Dans les cas où la personne refusait, nous prenions en note les raisons de son refus et toute autre information qu'elle voulait bien partager avec nous sur sa situation vis-à-vis le projet de réaménagement de la route 175.

Le MTQ a transmis au GIRBa, du 27 juin 2007 au 21 novembre 2008, les coordonnées de 42⁴ ménages. De ce nombre :

- Huit sont introuvables, c'est-à-dire qu'ils n'habitent plus à l'adresse indiquée, que le numéro de téléphone n'est plus en service ou a été réattribué, et qu'il n'a pas été possible de retracer ces gens avec les annuaires et des moteurs de recherche;
- Seize ont refusé de participer à la recherche;
- Quatre n'ont pu être joints par téléphone, malgré plusieurs tentatives à des moments différents. Ces personnes n'ont pas retourné nos appels;
- Quatorze ont accepté l'entrevue.

La figure 3 résume le processus qui a mené au recrutement des quatorze personnes rencontrées en entrevue.

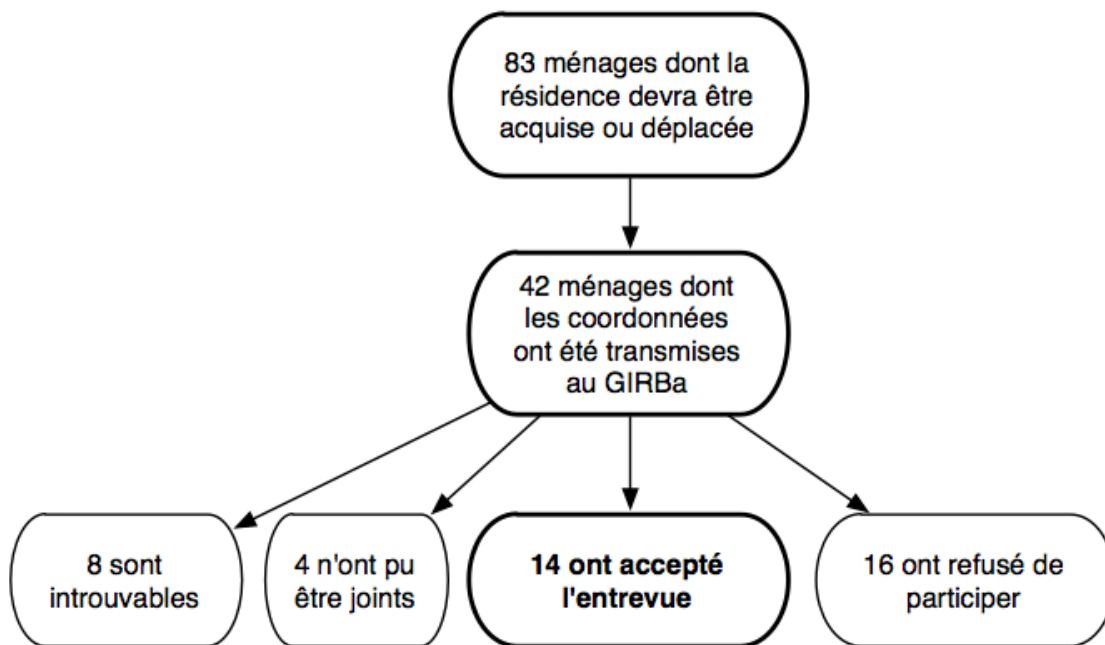


Figure 3. Processus d'échantillonnage menant au recrutement des répondants aux entrevues.

⁴ Quarante-trois transactions avaient été notariées mais un ménage avait refusé que ses coordonnées nous soient transmises.

Déroulement des entrevues

Les quatorze entrevues ont eu lieu du 2 juillet 2007 au 7 octobre 2008. Elles se sont toutes déroulées au nouveau domicile des répondants. Chaque entretien était précédé de la lecture et de la signature d'un formulaire de consentement approuvé par le CÉRUL. Treize entrevues ont été enregistrées entièrement, tandis qu'une autre a été enregistrée environ quinze minutes après qu'elle ait débuté parce que le répondant avait au départ refusé l'enregistrement. Des notes ont été prises pour la partie non enregistrée de l'entrevue. La durée des entrevues a varié entre une heure trente et quatre heures, la plupart durant environ deux heures.

Les thèmes abordés au cours des entretiens étaient les suivants : 1) le passé et les aspirations résidentiels, 2) les activités et le mode de vie, 3) les identités territoriales et spatiales, 4) les réactions à l'annonce de la relocalisation et à son déroulement, 5) le niveau de satisfaction par rapport aux rencontres d'information et de consultation publiques, 6) le niveau de satisfaction par rapport aux stratégies de communication du MTQ et au processus de négociation des ententes d'acquisition, ainsi que 7) les caractéristiques socioéconomiques du ménage. La grille d'entrevue se trouve à l'annexe E.

Les entretiens ont été menés de façon souple. Nous avons dû poser des sous-questions à certains moments pour amener le répondant à préciser sa pensée ou à développer davantage. Certaines questions n'ont pas été posées parce que la personne avait déjà donné l'information recherchée. Lorsqu'un thème pertinent, mais non prévu dans la grille d'entretien, était abordé par le répondant, nous le laissions en parler. Chacune des entrevues est donc unique, reflétant l'expérience de chaque répondant et la façon dont il y donne sens.

Par ailleurs, bien que nous ayons prévu des entrevues individuelles, il est arrivé assez souvent qu'un autre membre de la famille (conjoint, enfant) participe aussi à l'entrevue. Ces membres de la famille ont dans la plupart des cas émis des propos, lesquels ont été inclus dans le corpus de données. Cette situation est fréquente en recherche qualitative, d'autant plus quand les entrevues se déroulent au domicile des répondants, comme ce fut notre cas.

Transcription des entrevues et traitement des données

Les transcriptions des entretiens ont été codées à l'aide du logiciel d'analyse qualitative TAMSEAnalyzer version 3.4. Après plusieurs lectures du corpus, nous avons dégagé les

principaux thèmes et nous en avons fait des catégories dans TAMS (voir annexe H). Ensuite, nous avons découpé le discours en unités de sens et nous avons classé chacun de ces morceaux dans les catégories. Nous avons ajouté des catégories en cours d'analyse, au besoin. Nous en avons aussi fusionné d'autres. Finalement, une recherche par catégorie dans TAMS nous a permis de retrouver tous les morceaux de discours en lien avec chacun des thèmes. Ce sont les données classées de cette façon qui ont servi de base à l'analyse descriptive.

1.2.2.8. Notes prises lors du recrutement dans les cas de refus

Lors des appels téléphoniques pour recruter des participants aux entrevues, nous avons pris des notes concernant les cas de refus. Durant ces appels, nous essayions, dans la mesure du possible, de connaître la situation et les réactions des gens par rapport à leur vécu de négociation et de relocalisation. Nous considérons les motifs de refus comme des éléments importants pour l'analyse. Les motifs de refus de participer à une entrevue, c'est-à-dire refuser de raconter son vécu, peuvent nous donner des indications sur la nature de ce vécu et sur la position des gens par rapport à leur expérience.

1.2.2.9. Groupe de discussion avec des propriétaires en cours de négociation

Pour le groupe de discussion, nous voulions recruter des propriétaires qui étaient en cours de négociation et qui n'avaient pas encore signé une entente d'acquisition. Nous avons fait paraître une annonce de recrutement dans le numéro d'octobre 2008 (volume 30, numéro 7) du journal local de Stoneham, *Le Petit Rapporteur*. Une copie de cette annonce se trouve en annexe F. Le numéro est paru le 6 octobre. Cette annonce décrivait brièvement notre démarche de recherche et invitait les propriétaires en cours de négociation à nous téléphoner afin de confirmer leur présence au groupe de discussion. Cette conversation téléphonique préalable avait pour but de vérifier que les participants au groupe de discussion seraient vraiment les personnes recherchées et qu'il n'y aurait pas un trop grand nombre de participants. Le groupe de discussion était prévu pour le 23 octobre 2008 à 19 h 30 au complexe municipal.

Malgré des circonstances défavorables⁵, il y a eu six participants, quatre hommes et deux femmes, au groupe de discussion du 23 octobre 2008. La plupart sont arrivés en même temps et tous semblaient se connaître. Certains sont voisins. Quatre des six participants habitent une maison mobile et deux ont des terrains seulement. Tous ont vu leur propriété évaluée et trois avaient reçu des offres. Les participants se sont mis à parler de ce qu'ils vivaient dès leur arrivée et certains étaient en colère. Nous avons commencé la discussion après avoir lu et fait signer un formulaire de consentement à chacun des participants. Le guide de discussion (annexe G) n'a pas été entièrement suivi : nous avons laissé tomber l'exercice d'amorce puisque les participants étaient manifestement déjà concentrés sur le sujet et prêts à parler. Les discussions, qui ont duré un peu plus d'une heure trente, ont été enregistrées et transcrites. Nous avons traité les données du groupe de discussion de la même manière que celles obtenues par entrevues individuelles, avec le logiciel TAMSanalyzer.

L'ambiance du groupe de discussion était assez lourde puisque plusieurs participants étaient en colère. Ils voulaient faire passer leur message au gouvernement à travers les discussions. Trois participants parlaient beaucoup, et nous avons dû poser des questions directement aux autres à plusieurs reprises afin d'ajouter leur point de vue.

1.2.2.10. Difficultés rencontrées lors de la conduite de l'étude

Enfin, nous considérons les difficultés que nous avons rencontrées lors de la conduite de l'étude comme une source de données. En effet, l'examen de ces difficultés a été utile à la fois pour cerner les limites de la recherche (voir section suivante), et pour obtenir des données supplémentaires sur le vécu des acteurs concernés par la relocalisation résidentielle involontaire.

⁵ Malheureusement, nous avons eu des problèmes avec notre système téléphonique. Le système qui répartit les appels à l'Université Laval n'acheminait pas les appels vers notre boîte vocale. C'est une employée de la Faculté des sciences de l'administration qui recevait nos appels sans que nous le sachions. Cette employée a, après quelques appels de citoyens, téléphoné à une agente de secrétariat du Centre de recherche en aménagement et développement, auquel le GIRBa est rattaché, pour l'aviser de la situation. C'est ainsi que nous avons su qu'il y avait un problème avec le système téléphonique. C'était le 20 octobre 2008. Nous avons téléphoné immédiatement au Service de l'informatique et des télécommunications, qui nous a confirmé le problème et l'a réglé. Pendant ce temps, des citoyens téléphonaient à la municipalité pour avoir des informations sur le groupe de discussion. Nous avons demandé aux réceptionnistes du complexe municipal de bien vouloir inviter les citoyens à se rendre quand même au groupe de discussion. Ainsi, bien que nous ayons bénéficié de l'aimable collaboration d'employés municipaux de Stoneham et de celle d'employés de l'Université Laval, le recrutement des participants pour le groupe de discussion a été entouré de confusion. Nous pouvons penser que plusieurs personnes auraient été intéressées à participer au groupe de discussion mais ne l'ont pas fait à cause de cette situation.

1.2.3. Limites de l'étude

En décrivant notre démarche de recherche, il est pertinent de réfléchir aux limites de notre étude. Une première limite est que les impacts que nous avons identifiés sont des impacts perçus. En conséquence, nous ne pouvons pas faire de lien de causalité direct entre les impacts rapportés par les personnes rencontrées et l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire. Toutefois, il est important de rappeler que les personnes attribuent, en tout ou en partie, ces impacts à leur expérience de relocalisation.

Une deuxième limite concerne la mémoire. Nous avons rencontré plusieurs personnes longtemps après le début du processus d'acquisition, ou, dans le cas des acteurs municipaux, une longue période après les séances publiques entourant le projet. Nous pouvons penser qu'avec le temps, les souvenirs s'estompent ou que la mémoire devient « sélective ». D'ailleurs, nous avons remarqué que parmi les personnes relocalisées rencontrées, celles qui étaient le plus en colère et qui s'exprimaient avec virulence sont celles qui venaient tout juste de vivre le processus de relocalisation. De plus, les personnes rencontrées en entrevue étaient déménagées dans une nouvelle demeure depuis des périodes allant de trois ans à deux semaines. Le processus d'acquisition avait été plus ou moins long pour chacun. Cette variation vient aussi nuancer les résultats de notre étude.

La proportion élevée de refus est une troisième limite. Comme nous l'avons décrit dans la section 2, plusieurs personnes ont refusé de nous rencontrer en entrevue. Ces personnes avaient-elles des caractéristiques ou une expérience particulière de la relocalisation résidentielle involontaire? À la lumière des notes prises lors du recrutement dans les cas de refus, nous pouvons penser que non, mais il est tout de même pertinent de soulever la question.

Par ailleurs, lorsque nous avons cessé la collecte des données, le 31 décembre 2008, le MTQ nous avait remis les coordonnées de 42 ménages. C'est donc parmi ces ménages que nous pouvions recruter les participants aux entrevues. Or, 83 ménages seront relocalisés d'ici la fin du chantier. De la même manière que pour les cas de refus, nous devons nous demander si ces 41 ménages « restants » avaient les mêmes caractéristiques et la même expérience que les ménages que nous avons pu contacter. Les 41 ménages qui nous sont inconnus habitaient-ils dans un même secteur de Stoneham? Si des transactions n'avaient pas encore été conclues, est-ce parce que les propriétaires refusaient plus vivement les offres du MTQ?

Enfin, une cinquième limite est en quelque sorte inhérente à l'étude de cas. Le croisement des données provenant de différentes sources appuie une plus grande validité interne, à l'intérieur du cas. Toutefois, le choix d'étudier un seul cas – le réaménagement de la route 175 à Stoneham – restreint les possibilités de généralisation à d'autres cas. Malgré cette limite, l'étude de cas apporte des connaissances sur l'objet à l'étude : comme nous l'avons vu dans la section 1, la représentativité recherchée est théorique et non statistique. Ainsi, les résultats ne sont pas généralisables, mais ils sont certainement transférables à des cas similaires.

L'objectif de l'étude est d'évaluer les impacts psychosociaux du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham sur les personnes dont la résidence devra être acquise ou déplacée.

La recension des écrits sur la relocalisation résidentielle involontaire nous apprend que les impacts sont variés – physiologiques, psychologiques, psychosociaux et sociaux – et que ceux-ci sont influencés par toutes sortes de facteurs, comme l'âge, la situation socio-économique, l'état de santé et le rapport au chez-soi.

Nous avons opté pour l'étude de cas comme stratégie de recherche. Cette démarche d'enquête convient aux situations complexes et engage plusieurs sources d'informations. Dans notre cas, les sources d'information sont le discours des personnes touchées, les notes prises par l'équipe de recherche tout au long de l'étude, les fiches remplies par les évaluateurs agréés, les documents issus des diverses rencontres publiques (dont l'audience du BAPE) et les photographies aériennes doublées des options de tracés.

Notre démarche de recherche comporte certaines limites. Les impacts que nous relevons sont des impacts perçus, et la mémoire des répondants, rencontrés à différents laps de temps depuis leur déménagement, peut être un facteur influençant leur discours. Par ailleurs, l'étude de cas et le petit nombre de personnes rencontrées (notamment à cause des refus) font en sorte que les résultats, s'ils sont transférables à des cas similaires, ne sont pas généralisables.

Chapitre 2

Le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham

Dans ce chapitre, nous présenterons le projet de réaménagement de la route 175, et plus particulièrement le tronçon compris entre les km 60 et 84⁶, et la manière dont ce projet a été discuté publiquement. Nous nous intéresserons à l'historique du projet puis aux options de tracé qui ont été envisagées et à celle qui a été retenue. Ensuite, nous dresserons un portrait de la municipalité de Stoneham. Enfin, nous nous intéresserons à l'information et à la consultation publiques, de même qu'aux réactions exprimées publiquement face au projet. Ce chapitre nous permettra de comprendre le contexte dans lequel les relocalisations résidentielles involontaires ont eu lieu, de même que de connaître le discours public sur le projet de réaménagement de la route 175 et les relocalisations résidentielles involontaires.

2.1. Historique du projet

Cette section présente l'historique du projet de réaménagement de la route 175. Notons que l'histoire du projet de réaménagement de cette route entre les km 60 et 84 est complexe et mouvementée; notamment, plusieurs variantes de tracé ont été développées et de nombreuses rencontres entre la municipalité et le MTQ ont eu lieu. Toutefois, dans la mesure où nous nous intéressons dans cette étude aux impacts psychosociaux, nous nous en tiendrons principalement aux tracés et aux faits qui ont été présentés publiquement. Un tableau reprenant les éléments importants de l'historique du projet se trouve à l'annexe B.

Dès les années 1970, la route 175 projette l'image d'un corridor routier qui n'est pas sécuritaire. Des citoyens et des groupes du Saguenay–Lac-Saint-Jean revendiquent déjà une route à quatre voies. Le MTQ réfléchit à d'éventuelles améliorations de cet axe. En 1991, des experts proposent le redressement de certaines courbes et l'aménagement de voies auxiliaires afin d'améliorer la

⁶ Le projet de réaménagement de la route 175 a été découpé en deux tronçons, qui ont chacun fait l'objet d'une étude d'impact, d'une analyse environnementale et d'un décret autorisant sa réalisation. Le tronçon compris entre les km 60 et 84, situé dans la municipalité de Stoneham, est celui qui nous préoccupe. Le tronçon des km 84 à 227 traverse la réserve faunique des Laurentides et n'est pas concerné par la relocalisation résidentielle involontaire.

sécurité. De 1992 à 1994, l'autoroute 73 est prolongée jusqu'à Stoneham afin de faire face aux problèmes de sécurité et à l'augmentation du débit routier.

En 1997 et 1998, le MTQ, en partenariat avec la municipalité de Stoneham, conçoit un projet-pilote de corridor routier entre les km 60 et 68, dans le but de gérer les accès sur la route 175 et de réaménager celle-ci en une route à deux voies séparées avec terre-plein, avec possibilité d'élargissement à quatre voies. D'autres projets d'améliorations, comme des corrections de courbes ou l'aménagement de voies lentes, sont proposés par le MTQ jusqu'au km 84. Ces projets sont abandonnés.

En 1999, le gouvernement du Québec mandate la coentreprise BUC pour mettre à jour l'étude réalisée en 1991 par la firme LCL concernant l'opportunité de réaménager la route à quatre voies séparées entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Confirmant les résultats de l'étude antérieure, cette nouvelle étude recommande aussi la réalisation de quelques interventions ponctuelles plutôt qu'une route à quatre voies séparées. Le 14 juin 1999, le premier ministre Lucien Bouchard annonce la réalisation du Plan stratégique d'intervention 2000-2010 du gouvernement du Québec relatif aux routes 175 et 169 dans la réserve faunique des Laurentides, qui comprend notamment une étude sur l'aménagement d'une route à quatre voies séparées entre les km 60 et 76. La réalisation des études d'impact sur l'environnement pour chacun des deux tronçons, telles qu'exigées par la Loi sur la qualité de l'environnement, débute en février 2002. En mai 2002, le MTQ informe les représentants municipaux du démarrage du projet et leur présente les tracés analysés dans l'étude d'impact.

Le 22 août 2002, les premiers ministres du Québec et du Canada annoncent à Saguenay le réaménagement de la route 175 en une route à quatre voies séparées entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit entre les km 60 et 227.

En avril 2003, deux rencontres ont lieu entre des représentants du MTQ et le conseil municipal de Stoneham. Le MTQ montre les modifications apportées aux deux options de tracé depuis la rencontre de mai 2002. La municipalité signifie son désaccord à devenir responsable de l'entretien de la route 175, advenant la réalisation du tracé de contournement, et mentionne qu'elle préfère le projet de gestion des corridors routiers de la fin des années 1990. En décembre 2003, la municipalité met en place un groupe de travail, à l'interne, chargé d'analyser le projet et

de formuler des recommandations au conseil municipal. Le MTQ remet une copie de l'étude d'impact à la municipalité le 8 décembre 2003.

En mars 2004, le chargé de projet du MTQ informe les représentants municipaux que pour respecter les échéances, les demandes d'autorisation auprès des propriétaires pour des travaux d'arpentage débuteront. Les deux premières réunions d'information pour la population organisées par le MTQ ont lieu en avril 2004, au complexe municipal de Stoneham. Une première réunion publique était plutôt prévue en mai 2003, mais l'élection d'un nouveau gouvernement en avril 2003 a mis le projet en attente. Enfin, en avril 2004, le MTQ présente l'option qu'il privilégie, c'est-à-dire l'option de contournement, et la municipalité déclare qu'elle n'est pas d'accord avec cette option. Les réactions de la population sont partagées. Nous reviendrons plus longuement sur l'information publique et les réactions de la population dans la section 4.

En mai 2004, le conseil municipal de Stoneham adopte la résolution 57-04, qui indique que la municipalité s'oppose au tracé préparé et qu'elle demande une aide financière pour réaliser des études spécifiques. En juin, lors d'une rencontre entre des représentants municipaux et des représentants du MTQ, la municipalité présente une proposition de tracé dans l'axe de la route 175, affirmant que ses objectifs sont notamment de protéger le mont Wright et de restructurer le réseau routier local et le milieu bâti. Entre-temps, le MTQ avait aussi retravaillé ses propres options de tracé. Le MTQ accepte ensuite de présenter une option de tracé dans l'axe (en plus de l'option de contournement) et d'en étudier les impacts pour les audiences publiques. Le MTQ fait part de ces tracés à la municipalité. Celle-ci et le MTQ travaillent alors en collaboration à l'évaluation des impacts.

Le 27 octobre 2004 débute à Stoneham la période d'information et de consultation publique de 45 jours du BAPE, qui permet à la population de se renseigner sur le projet à l'étude et de demander la tenue d'une audience publique. Le 24 novembre 2004, il y a une séance d'information publique dans le cadre de la période d'information du BAPE. Le lendemain, la municipalité demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de reporter les audiences publiques afin de permettre la réalisation d'une étude d'impact de son tracé dans l'axe.

Le 5 décembre 2004, le Regroupement des citoyens de Stoneham tient une soirée d'information dans le secteur St-Adolphe pour défendre l'option de contournement. Les 6 et 8 décembre, c'est la municipalité qui organise des soirées d'information, respectivement pour les citoyens des chemins Paré et Ouellet et pour les citoyens du mont Wright, pour présenter l'option dans l'axe.

Le 14 février 2005, le conseil municipal formule, par le biais de la résolution 28-05, plusieurs demandes concernant le tronçon résiduel de la route 175 (advenant la réalisation du tracé de contournement), le Parc de la forêt ancienne du Mont Wright, la restructuration du réseau routier local et les expropriations⁷.

En février 2005, à la suite de plusieurs rencontres de travail qui ont permis de peaufiner les deux options, soit l'option dans l'axe et l'option de contournement, le MTQ et la municipalité décident d'organiser des journées « portes ouvertes » afin de recueillir les questions et les commentaires de la population. Ces journées ont eu lieu les 21 et 23 février 2005. Des représentants du MTQ sont sur place pour répondre aux questions sur les deux options de tracé. Les gens sont invités à inscrire leur préférence quant au tracé et leurs commentaires dans des cahiers.

En mars 2005, le MTQ et la municipalité s'entendent sur le tracé définitif, soit le contournement du boulevard Talbot entre les km 60 et 75.

Du 19 au 22 avril 2005 se tient la première partie des audiences publiques sur l'environnement, où les citoyens pouvaient poser des questions sur le projet au promoteur et à des personnes-ressources. La deuxième partie des audiences, dédiée au dépôt des mémoires et durant laquelle les personnes sont invitées à exprimer leur opinion, a eu lieu du 25 au 27 mai 2005. Le 4 août 2005, le BAPE dépose son rapport (rapport 214).

Le 12 octobre 2005, le gouvernement du Québec autorise par décret (n° 923-2005) la réalisation du projet entre les km 84 et 227. Le décret n°1050-2005, autorisant le projet sur le tronçon des

⁷ La plupart des acteurs parlent d'expropriation et non de relocalisation résidentielle involontaire. Ainsi, bien que tous les participants aux entrevues ont conclu une entente de gré à gré avec le ministère, ils emploient tous l'expression « expropriation » pour faire référence à la relocalisation résidentielle involontaire. De la même manière, tous les participants au groupe de discussion, qui sont pourtant en cours de négociation en vue d'une entente de gré à gré, se disent expropriés. Nous avons donc aussi utilisé cette expression pour nous adapter à leur discours. Nous faisons donc quelquefois référence à eux comme à des « expropriés » et à leur expérience de relocalisation résidentielle involontaire comme à une expérience d'« expropriation ».

km 60 à 84 est quant à lui adopté par le conseil des ministres le 9 novembre 2005. Le suivi des impacts psychosociaux auprès des ménages devant être relocalisés dans le cadre du projet de réaménagement étant inscrit dans la condition 4 de ce décret, le GIRBa est contacté à cette période.

Le 15 novembre 2005, le MTQ organise une rencontre d'information pour les citoyens qui devront être relocalisés. En octobre 2006, les représentants du MTQ et de la municipalité se rencontrent au sujet de mesures visant à permettre aux citoyens qui le veulent de se relocaliser sur le territoire de la municipalité.

2.2. Options de tracé

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, plusieurs tracés ont été élaborés et modifiés avant de parvenir à un tracé final. Nous ne commenterons ici que les deux options (dans l'axe et de contournement) qui ont été présentées formellement à la population dans le cadre des audiences publiques du BAPE. C'est à ces deux tracés (et quelquefois au projet de gestion des corridors routiers de la fin des années 1990) que les acteurs font référence dans les entrevues.

Lors des séances d'information publiques et de l'audience du BAPE, le MTQ a utilisé des photographies aériennes doublées des tracés projetés pour présenter son projet de réaménagement. Ces photographies sont disponibles à l'annexe A. Le document PR4.1b présente l'option dans l'axe du km 60 au km 75 tandis que le document PR4.2b expose l'option de contournement entre les km 60 et 75. Les deux options se rejoignent au km 75 : le tracé est alors le même peu importe l'option privilégiée pour le tronçon précédent, et ce, jusqu'au km 84.

Sur ces cartes, nous pouvons constater que le tracé de l'option dans l'axe utilise l'emprise du boulevard Talbot actuel. Le tracé de l'option de contournement utiliserait un nouveau corridor à l'est du boulevard Talbot jusqu'au km 69 et à l'ouest du km 69 au km 75. Ces deux options ont bien sûr des impacts différents sur le milieu humain. Les cercles bleus indiquent des bâtiments susceptibles d'être acquis par le MTQ. Les carrés représentent les bâtiments situés dans des endroits où il y aura un impact sur le climat sonore à la suite de la réalisation de l'une ou l'autre option.

Ainsi, avec la réalisation de l'option dans l'axe, 160 bâtiments devraient être acquis. On observerait une diminution du bruit pour environ 237 bâtiments et une augmentation pour 44. Le bruit aurait toutefois un impact faible. L'option de contournement nécessiterait l'acquisition de 89 bâtiments (83 selon la version finale du tracé). Il y aurait diminution du bruit pour autant de bâtiments que pour l'option dans l'axe et un peu moins (13) subirait une faible augmentation du niveau sonore. L'option de contournement implique par ailleurs que plusieurs résidences se retrouveraient entre le boulevard Talbot et la nouvelle route.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est l'option de contournement qui a été retenue.

2.3. Portrait des populations concernée et touchée

Comme Stoneham est la seule collectivité touchée par les relocalisations résidentielles involontaires et qu'elle constitue notre cas à l'étude, il nous apparaît important d'en dresser un portrait. Nous présenterons aussi un portrait de la population touchée⁸ par la relocalisation résidentielle involontaire de même que des ménages rencontrés en entrevue, lorsque les données sont disponibles.

La municipalité de Stoneham est située dans la région de la Capitale-Nationale et dans la MRC La Jacques-Cartier. À une quarantaine de kilomètres au nord de la ville de Québec, Stoneham est à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides.

Les données pour l'ensemble de la municipalité de Stoneham proviennent du recensement de 2006 de Statistique Canada, tandis que les données pour les ménages touchés par une acquisition ont été compilées à partir des fiches remplies par les évaluateurs.

Croissance de la population

En examinant les données du recensement de Statistique Canada de 2006, nous constatons que la municipalité de Stoneham a connu une augmentation de 11,4 % de sa population entre 2001 et 2006. Durant la même période, la population de l'ensemble du Québec n'a augmenté que de 4,3 %. En 2006, 5 866 personnes habitaient Stoneham. Cette progression n'est pas récente : dans un

⁸ Suivant Hydro-Québec (1994 : 27), nous distinguons la population concernée de la population touchée. La population concernée vit des impacts indirects du projet, tandis que la population touchée vit directement des impacts. Dans le cas qui nous occupe, la population concernée est l'ensemble de la population de Stoneham, tandis que la population touchée est formée par les personnes relocalisées.

portrait statistique que l'on peut obtenir sur le site Internet de la municipalité de Stoneham⁹, on indique qu'entre 1971 et 1991, la population a augmenté de 159 %.

Caractéristiques des logements

La majorité (86 %¹⁰) des logements de Stoneham sont des maisons individuelles non-attachées. De plus, la plupart des logements sont habités par le propriétaire : 88 %, contre 60 % dans l'ensemble du Québec. Par ailleurs, à Stoneham, 59 % des logements ont été construits avant 1986. Il s'agit donc d'un parc de logements plus récent que celui de la province, puisque 73 % des logements du Québec avaient plus de 20 ans en 2006. Toutefois, une plus grande proportion des logements de Stoneham avaient besoin de réparations majeures en 2006, soit environ 10 %, contre un peu moins de 8 % pour l'ensemble du Québec.

À ce sujet, le tableau 1 présente l'état d'entretien des résidences touchées par une acquisition, tel qu'il est perçu par l'évaluateur¹¹. La moitié des résidences sont considérées comme étant « bien » entretenues. Toutefois, il y a quand même une bonne part (plus du tiers) des résidences dont l'entretien est considéré comme « moyen » ou « pauvre ».

Tableau 1. État d'entretien de la résidence selon l'évaluateur

État d'entretien	Nombre de résidences
Excellent	4
Bien	20
Moyen	6
Pauvre	9
<i>Total</i>	39

En 2006, la valeur des logements possédés, c'est-à-dire le montant que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement, s'élève à 160 949\$ en moyenne pour l'ensemble de Stoneham. C'est environ 20 000\$ de moins que la moyenne de la province. Pour les maisons visées par une acquisition, le tableau 2 expose la distribution de la valeur foncière municipale de

⁹ <http://www.villestoneham.com/?menu=3>. Portrait réalisé en mars 2000.

¹⁰ Les pourcentages ont été arrondis.

¹¹ Rappelons que l'évaluateur a rempli une fiche (voir annexe A) pour chacun des cas notariés, et ce, jusqu'à la fin de la période de collecte des données. Des 83 ménages touchés, 39 fiches ont été transmises au GIRBa.

chacune des propriétés. Toutes les propriétés sont évaluées à moins de 150 000\$. Les propriétés ayant fait l'objet d'une acquisition ont donc une moins grande valeur foncière que celles de Stoneham dans son ensemble.

Tableau 2. Valeur foncière municipale de la propriété selon l'évaluateur

Valeur foncière	Nombre de résidences
Moins de 49 999 \$	14
50 000 – 99 999 \$	13
100 000 – 149 999 \$	12
<i>Total</i>	39

Composition des ménages

Le tableau 3 présente la composition des ménages de Stoneham (deuxième colonne), de la population touchée par l'acquisition de sa propriété (informations provenant des fiches remplies par les évaluateurs, en troisième colonne) et des ménages rencontrés en entrevue (quatrième colonne). À la lecture de ce tableau, nous constatons que les couples et les autres types de ménages¹² sont proportionnellement plus touchés par l'acquisition de leur propriété. Les couples avec enfant(s) de moins de 25 ans sont quant à eux moins touchés. Par rapport à la population touchée, nous avons rencontré en entrevue moins de couples et d'autres types de ménages, mais plus de personnes seules.

¹² Statistique Canada inclut dans cette catégorie les ménages monoparentaux. Nous avons aussi procédé de cette manière. Rappelons que nous tenons compte de la situation du ménage au moment de l'entrevue.

Tableau 3. Composition des ménages

	Ensemble Stoneham	Population touchée	Ménages entrevues
Personne seule	23 %	11	5
Couple	36 %	17	4
Couple + enfant(s) moins de 25 ans	32 %	3	1
Autres types de ménages	9 %	8	4
<i>Total</i>	<i>100 %¹³</i>	<i>39</i>	<i>14</i>

Âge

Le tableau 4 présente, par catégories, l'âge des adultes chefs de ménage, c'est-à-dire du propriétaire et de son conjoint. La deuxième colonne a trait à l'ensemble de la population de Stoneham, la troisième à la population touchée (information compilée à partir des fiches) et la quatrième aux ménages que nous avons interviewés. Nous pouvons constater que les chefs de ménage de la population touchée âgés de 60 ans ou plus sont surreprésentés par rapport à la population de Stoneham. Parmi les ménages que nous avons rencontrés en entrevue, nous retrouvons autant de personnes âgées que dans la population touchée. Nous retrouvons toutefois plus de jeunes chefs de ménage de 30 à 39 ans.

Tableau 4. Âge des personnes

Âge	Ensemble Stoneham	Population touchée¹⁴	Personnes entrevues
30 à 39 ans	25 %	7	4
40 à 49 ans	30 %	15	2
50 à 59 ans	24 %	15	8
60 à 69 ans	13 %	11	0
70 ans et +	8 %	10	6
ND	0	5	0
<i>Total</i>	<i>100 %¹⁵</i>	<i>63</i>	<i>20</i>

¹³ Sur un total de 2 385 ménages. Les pourcentages ont été arrondis.

¹⁴ Cette information était estimée par l'évaluateur.

¹⁵ Sur un total de 3840 personnes. Les pourcentages ont été arrondis.

Revenu des ménages

Le revenu brut médian des ménages de Stoneham en 2005 était légèrement plus élevé que celui de l'ensemble de la province : 57 327 \$ à Stoneham, 46 419 \$ au Québec. Parmi les ménages que nous avons rencontrés en entrevue, les revenus sont répartis également en trois catégories : trois ménages ont un revenu de moins de 20 000 \$, trois ont entre 21 000 et 40 000 \$ tandis que trois autres disposent de 41 000 à 60 000 \$. Nous n'avons pas de données pour les cinq autres ménages. Globalement, les personnes que nous avons rencontrées semblent moins bien nanties que la population de Stoneham dans son ensemble.

Scolarité

Une plus petite proportion de citoyens de Stoneham n'ont aucun diplôme ou certificat comparativement à l'ensemble du Québec : 19 % à Stoneham et 25 % au Québec. À Stoneham, 22 % de la population de 15 ans et plus a un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, 20 % a un diplôme d'une école de métiers (plus que dans la province, où c'est 15 %) et 16 % un diplôme d'études collégiales. Vingt-deux pourcent des citoyens de Stoneham ont fréquenté l'université. Parmi les gens que nous avons interviewés, une seule personne a un diplôme universitaire et quatre ont un diplôme d'études collégiales. Nous n'avons pas d'information sur la population touchée.

Mobilité résidentielle des personnes

Sur les 5 800 résidents de Stoneham âgés de plus d'un an, 5 220 habitaient à la même adresse un an auparavant. Parmi ceux qui avaient changé d'adresse durant l'année précédant le recensement, 190 habitaient déjà Stoneham. Sur les 5 530 habitants de 5 ans et plus, 3 570 ont dit ne pas avoir changé d'adresse dans les cinq dernières années. Il y a 795 personnes qui, cinq ans avant le recensement, avaient changé de logement à l'intérieur de Stoneham.

En ce qui concerne la population touchée et les personnes rencontrées en entrevue, nous connaissons le nombre d'années passées dans la résidence. Cette information est consignée dans le tableau 5. La deuxième colonne a trait à la population touchée (fiches remplies par l'évaluateur) et la troisième colonne aux ménages interviewés. Il s'agit du nombre d'années dans la résidence au moment où l'évaluateur a rempli la fiche, pour la population touchée, et au moment de l'acquisition, pour les ménages rencontrés en entrevue.

Dans la population touchée, presque la moitié des ménages vivaient dans leur résidence depuis moins de 10 ans. Parmi les gens que nous avons rencontrés, ceux qui habitaient leur maison depuis 40 ans et plus sont surreprésentés, et ceux qui l'habitaient depuis moins de 10 ans sont sous-représentés.

Tableau 5. Années dans la résidence qui est l'objet de l'acquisition

Nombre d'années dans la résidence	Nombre de ménages dans la population touchée	Nombre de ménages rencontrés en entrevue
Moins de 9 ans	17	4
10 à 19 ans	8	4
20 à 29 ans	4	0
30 à 39 ans	3	1
40 à 49 ans	2	3
NA (chalet, locatif)	5	2
<i>Total</i>	<i>39</i>	<i>14</i>

Bref, les personnes touchées par la relocalisation résidentielle involontaire semblent plus âgées, moins scolarisées et moins bien nanties que l'ensemble de la population de Stoneham. Les résidences visées par une acquisition avaient aussi une plus faible valeur foncière. Parmi les personnes que nous avons rencontrées en entrevue, les personnes seules et celles habitant dans la maison qui a été acquise depuis plus de 10 ans sont surreprésentées.

2.4. Information, consultation et réactions publiques

Dans cette section, nous nous intéresserons à l'information et à la consultation publiques. Celles-ci ont pris diverses formes : des séances organisées par le MTQ, une audience publique du BAPE, et de l'information spécifiquement développée pour les propriétaires concernés par l'acquisition d'immeubles. Lors de ces séances d'information et de consultation publiques, les réactions de différents groupes face au projet se sont manifestées. Le tableau 6 regroupe les différentes séances d'information et de consultation publiques qui ont eu lieu dans le cadre du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham et à Québec, auxquelles nous ferons référence tout au long de la section.

Tableau 6. Séances d'information et de consultation publiques

	Date	Organisée par
Séances d'information sur le projet de réaménagement	26 et 28 avril 2004	MTQ
Soirée d'information (dans le cadre de la période d'information du BAPE)	24 novembre 2004	MTQ
Journées portes ouvertes	21 et 23 février 2005	MTQ et municipalité
Rencontres préparatoires à Québec	5 et 6 avril 2005	BAPE
Audience du BAPE (séances à Québec)	19 au 22 avril 2005 25 au 27 mai 2005	BAPE
Réunion d'information pour les citoyens dont la propriété devra être acquise	15 novembre 2005	MTQ

2.4.1. Séances d'information et de consultation publiques

Le MTQ a organisé des séances d'information publiques les 26 et 28 avril 2004 afin d'informer les citoyens sur le projet de réaménagement et de présenter les deux options de tracé, soit l'option dans l'axe et l'option de contournement. Comme nous l'avons mentionné dans l'historique du projet, le MTQ a indiqué lors de ces rencontres qu'il privilégiait l'option de contournement, tandis que la municipalité a manifesté publiquement son désaccord. Des notes succinctes ont été prises par le MTQ lors de la période de questions de ces rencontres et elles nous ont été transmises.

Le 2 mai 2004, un article ayant pour titre « Les citoyens de Stoneham s'inquiètent du prolongement de la 73 » paraît dans le journal *Le Soleil*. On peut y lire que les séances d'information publiques organisées par le ministère des Transports ont attiré beaucoup de citoyens, et que ceux-ci ont été nombreux à poser des questions.

Par ailleurs, le MTQ a aussi organisé, en collaboration avec la municipalité, des journées « portes ouvertes » pour informer et consulter la population de Stoneham. Selon le conseiller municipal que nous avons rencontré en entrevue, c'est la municipalité qui aurait suggéré cette formule de consultation, où les gens peuvent selon lui s'informer et discuter de façon plus calme et personnalisée.

Dans les deux types de rencontres, il y a eu des questionnements sur la nécessité du projet. Dans le cahier de commentaires, six personnes ont dit souhaiter que le projet ne se réalise pas. D'autres citoyens, plus nombreux, espèrent qu'il se réalise le plus rapidement possible pour améliorer la sécurité routière.

Plusieurs personnes ont manifesté, dans les deux types de rencontres, des préoccupations environnementales. Ces gens s'inquiètent principalement des impacts sur le climat sonore et le paysage. D'autres se préoccupent des impacts économiques que le projet aura sur leur communauté ou encore des accès aux terrains forestiers.

Les préoccupations environnementales sont d'ailleurs la principale raison invoquée pour justifier la préférence pour le tracé dans l'axe. Dans le cahier de commentaires, les citoyens privilégiant le tracé dans l'axe indiquent que le tracé de contournement détruit le paysage, entraîne une coupe de bois plus importante et pose des risques plus grands de contamination de l'eau potable. Les citoyens prônant le tracé de contournement disent que cette option est plus sécuritaire et qu'elle va préserver la qualité de vie du plus grand nombre en éloignant le trafic et le bruit des espaces habités et en réduisant le nombre d'acquisitions nécessaires. Certaines personnes en faveur de l'option de contournement ont aussi invoqué des motifs environnementaux, par exemple les voies de sortie possibles en cas d'urgence écologique, par exemple un déversement pétrolier, et indiqué qu'elles aimeraient que le boulevard Talbot devienne une voie locale et récréotouristique. D'autres personnes en faveur du tracé de contournement affirment qu'il vaut mieux épargner les gens plutôt que l'environnement.

Dans les cahiers de commentaires¹⁶, la plupart des opinions prônent le tracé de contournement (138 commentaires) tandis qu'un plus petit nombre favorise de tracé dans l'axe (22 commentaires). Notons qu'un commentaire est illisible, que trois personnes indiquent ne pas avoir pris de décision par rapport aux options de tracé et que cinq personnes disent favoriser une autre option que celles présentées lors des journées portes ouvertes. Dans ce dernier cas, il est difficile de savoir si les personnes font référence au projet-pilote de 1998 dont nous avons fait mention dans l'historique ou encore à une autre version des options dans l'axe ou de contournement.

Lors des séances d'information et de consultation publiques organisées par le promoteur, il y a eu quelques questions et préoccupations au sujet de la relocalisation résidentielle involontaire. Dans les premières rencontres, en avril 2004, deux personnes ont cherché à savoir quelles étaient les règles au sujet de l'emprise de la route. Quelques citoyens ont aussi demandé des informations sur les modalités de l'acquisition de manière générale, c'est-à-dire les délais, la façon dont les indemnités sont fixées et les possibilités de déménagement des résidences.

En entrevue, la directrice générale a mentionné que la municipalité a organisé des séances d'information pour les citoyens à propos de l'option dans l'axe, qu'elle privilégiait. La municipalité visait alors à créer une vision commune qui pourrait rallier les citoyens et faire pression sur le ministère. Or, certaines personnes préféraient l'option de contournement; c'est le cas notamment des gens du secteur St-Adolphe et d'autres citoyens, qui préféraient déménager. Il y a alors eu division au sein de la population.

2.4.2. Audience publique

Dans le cas du réaménagement de la route 175, la période d'information et de consultation publiques s'est déroulée du 17 novembre 2004 au 6 janvier 2005 à Saguenay et du 27 octobre au 11 décembre 2004 à Stoneham. De plus, il y a eu une rencontre d'information organisée par le MTQ qui s'est déroulée à Stoneham le 24 novembre 2004. Environ 330 personnes ont assisté à cette rencontre qui a duré quatre heures et demie. Lors de la période d'information et de

¹⁶ Notons que les cahiers de commentaires ont été vandalisés. À la fin de la première journée portes ouvertes, le 21 février, le MTQ a photocopié le cahier 1, puis l'a remis en place pour la deuxième journée. À la fin de la deuxième journée, des nouveaux commentaires étaient apparus sur sept pages déjà utilisées dans le cahier 1. L'auteur de cet acte de vandalisme (d'après l'écriture, il semble que ce soit un seul auteur) est en faveur du tracé dans l'axe. Ses commentaires sont sommaires et indiquent simplement qu'il faudrait choisir le tracé dans l'axe pour protéger l'environnement.

consultation publiques, 38 requêtes d’audience ont été adressées au ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs pour le tronçon compris entre les km 60 et 84, et quatre requêtes pour le tronçon des km 84 à 227.

Le mandat d’enquête et d’audience publique a débuté le 11 avril 2005. Lors de la première partie de l’audience publique, il y a eu trois séances à Saguenay et six à Québec (et non à Stoneham à cause de la disponibilité des locaux), en avril 2005. Durant la deuxième partie de l’audience, en mai 2005, il y a eu trois séances à Saguenay et cinq à Québec.

2.4.2.1. Mémoires écrits déposés

Soixante-dix-sept mémoires écrits ont été déposés au BAPE. Le tableau 7 présente la répartition de ces mémoires selon le type d’auteur (organismes ou citoyens) et la région de provenance. Les organismes comprennent ici les entités collectives, comme les municipalités, les organismes communautaires ou environnementaux, les organismes publics, les associations, les regroupements, les entreprises ou les syndicats. Nous désignons comme citoyens les gens qui ont déposé un mémoire à titre individuel. La région « autre » désigne les auteurs dont on ne connaît pas le lieu de résidence, qui sont d’une autre région, ou encore qui sont des organismes provinciaux, par exemple l’Union québécoise pour la conservation de la nature (DM58). Nous avons aussi classé dans « autre » les mémoires déposés par les Premières Nations habitant la réserve faunique des Laurentides.

Nous remarquons dans le tableau 7 que la proportion des auteurs citoyens par rapport aux auteurs organismes s’inverse avec les régions. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la majorité des auteurs de mémoires sont des organismes, alors que c’est l’inverse à Stoneham.

Tableau 7. Nombre de mémoires déposés au BAPE par type d’auteur et par région

	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Stoneham	Autre	<i>Total</i>
Organismes	26	6	9	41
Citoyens	4	29	3	36
<i>Total</i>	30	35	12	77

2.4.2.2. Nécessité du projet

Les interventions concernant la nécessité du projet sont très différentes selon la région de provenance de leurs auteurs. Tous les mémoires provenant du Saguenay–Lac-Saint-Jean plaident en faveur du projet. Les principaux thèmes abordés dans ces mémoires, et qui sont aussi des arguments pour justifier l'appui au projet, sont la sécurité routière et le développement économique de la région. On insiste souvent sur l'urgence de réaliser le projet et sur l'opinion qu'il faut que le BAPE rejette toutes les alternatives à la route à quatre voies séparées qui pourraient être proposées. Quelques groupes reliés aux secteurs de la construction, de l'ingénierie ou du transport cherchent aussi à tirer leur épingle du jeu, par exemple en demandant que leurs membres soient favorisés dans l'attribution des contrats pour la construction de la route.

Ces sentiments de nécessité et d'urgence se retrouvent dans la revue de presse, notamment dans les articles publiés entre 1998 et 2002, soit avant l'annonce de la réalisation du projet. Ces articles décrivent les démarches des groupes de pression en faveur du projet, notamment Accès-Bleuets, pour obtenir la route, ainsi que les déclarations politiques à ce sujet. Par la suite, chaque fois qu'une partie du projet semblait remise en cause ou que l'échéancier était modifié, les médias du Saguenay–Lac-Saint-Jean réagissaient fortement en défendant le projet et en insistant sur sa nécessité. Quelquefois, des animateurs radio affirmaient que les gens du Saguenay avaient « gagné » la réalisation du réaménagement de la route à force de longues batailles, et qu'on « n'avait pas le droit » de leur enlever : « Moi je me suis battu, on s'est toutes battus ici pis on l'a gagné [la route]. Ce que je vous dis, c'est tassez-vous! [...] De quoi vous vous mêlez? [sic] » (Sylvain Bouchard, 21 septembre 2004, CKYK Alma).

En fait, dans les médias du Saguenay–Lac-Saint-Jean, on prend assez peu en compte les inquiétudes et les impacts du projet chez les personnes dont la résidence devra être acquise; on met surtout l'accent sur la nécessité et l'urgence de réaliser le projet. Toutefois, *Le Quotidien* a publié le 30 mai 2005 un commentaire invitant les citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean à ne pas oublier ni sous-estimer que la route à quatre voies divisées allait causer des inconvénients aux citoyens de Stoneham. Le 17 juin, un autre commentaire allait cependant dans l'autre sens : en décrivant une scène d'accident dont elle a été témoin, l'auteure affirme « en vouloir » à ceux qui questionnent le projet ou aux citoyens de Stoneham qui « ont peur pour leur source d'approvisionnement en eau potable ».

Dans les mémoires et les interventions provenant de Stoneham, il y a des opinions plus diverses. Certains auteurs affirment dans leur mémoire être pour le projet de réaménagement, tandis que d'autres se disent contre. Le principal argument en faveur du projet est la sécurité routière. Ceux qui sont contre le projet arguent que des mesures ponctuelles pourraient améliorer la sécurité routière, que ce n'est pas en accord avec le développement durable ou l'environnement, et, dans une moindre mesure, que le projet n'est pas justifié du point de vue du développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2.4.2.3. Choix du tracé pour le tronçon compris entre les km 60 et 84

Dès la première partie de l'audience, plusieurs citoyens cherchent aussi à savoir si telle ou telle variation dans le tracé a été envisagée par le promoteur et quels sont les avantages et les inconvénients de chacune des options.

Il y a aussi division quant au tracé à privilégier dans les mémoires. Dans douze mémoires, on retrouve une opinion clairement exprimée en faveur du tracé de contournement, tandis que le tracé dans l'axe obtient dix appuis clairs. Ceux qui favorisent le tracé dans l'axe disent le faire pour des raisons environnementales et d'aménagement du territoire, tandis que ceux qui s'y opposent invoquent aussi la protection de l'environnement, le nombre d'acquisitions nécessaires et la sécurité routière, laquelle serait compromise par des accès à des terrains privés sur la nouvelle route 175.

La municipalité de Stoneham a pris position en faveur du tracé dans l'axe. De plus, les auteurs de mémoires qui ont un lien avec la municipalité (ex-DG, membres du comité de citoyens) ont exprimé la même opinion. En entrevue, la directrice générale a expliqué que ce choix était motivé par l'expérience de ce qu'ont été les impacts sociaux et économiques de la construction d'une autoroute parallèlement à un boulevard lors de la construction de l'autoroute 73. Certains problèmes ont été causés par la construction de cette autoroute, dont la diminution de l'achalandage des commerces sur la section sud du boulevard Talbot (puis la fermeture de ces commerces) et la détérioration de la sécurité sur cette même section du boulevard parce que les gens y roulaient de plus en plus vite. Selon la directrice générale, la municipalité privilégie aussi l'option dans l'axe pour des raisons financières (le boulevard Talbot coûterait très cher à entretenir s'il était rétrocédé), urbanistiques (la municipalité a pris, au cours des dernières années, des décisions en fonction de l'option dans l'axe, qui lui semblait la plus plausible en regard de ses

discussions avec le ministère) et sociales (les gens qui avaient des propriétés sur le boulevard Talbot n’y investissaient plus et s’attendaient à être expropriés à un moment ou à un autre).

Le directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement a toutefois nuancé cette position. Selon lui, il y a eu des dissensions au sein du conseil et de l’administration municipale sur le choix du tracé. Certains acteurs privilégiant plus l’environnement préféraient le tracé dans l’axe tandis que d’autres préféraient le tracé de contournement étant donné qu’il y avait moins de gens touchés. Il explique que la municipalité n’avait pas de position ferme et unanime, mais que la vision environnementale a en quelque sorte « pris le dessus » à un moment donné.

À l’inverse de la municipalité, plusieurs citoyens se demandent pourquoi favoriser le tracé dans l’axe alors que celui-ci impliquerait un plus grand nombre d’acquisitions et plus d’inconvénients pour les riverains. Par exemple, dans *Le Soleil* du 3 décembre 2004, une résidente de Stoneham exprime son « attachement profond » à sa propriété et affirme favoriser le tracé de contournement pour réduire le nombre d’acquisitions, bénéficier du boulevard Talbot en tant que voie locale et préserver la qualité de vie.

Un groupe de citoyens, le Regroupement de citoyens de Stoneham (DM42) a même demandé que la municipalité se retire du dossier en 2004 et avait fait signer une pétition en ce sens. Quelques auteurs en faveur du tracé dans l’axe font référence, dans leur mémoire, au projet pilote qui avait été conçu en 1998.

Lors de l’audience, deux pétitions ont été déposées. L’une, en faveur du tracé de contournement et initiée par le Regroupement de citoyens de Stoneham, portait sur le bruit routier et la sécurité et a recueilli 723 signatures, tandis que 49 personnes ont signé une pétition pour le tracé dans l’axe.

2.4.2.4. Préoccupations environnementales et commerciales

Dès la première partie de l’audience, les gens sont préoccupés par les impacts que chacun des tracés aura sur le milieu biophysique, et particulièrement sur l’eau, et aussi sur le climat sonore.

Dans les mémoires provenant du Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous pouvons remarquer que lorsque la question de l’environnement est abordée, presque tous les auteurs affirment que les impacts

négatifs sur l'environnement seront minimales, et même qu'il pourrait y avoir des gains environnementaux.

Les préoccupations présentées dans les mémoires provenant de Stoneham concernent la pollution (air, eau, lumineuse), le bruit, les accès aux propriétés, surtout dans le cas des propriétaires de terrains boisés, la destruction du paysage et les accès aux commerces.

De plus, la question de la sécurité routière liée aux accès forestiers est mentionnée dès la première partie de l'audience publique. Les propriétaires de commerce sont quant à eux inquiets de la baisse d'achalandage et de la signalisation sur la nouvelle route.

2.4.2.5. Impacts psychosociaux et modalités d'acquisition

Des préoccupations envers les acquisitions se sont manifestées dès la lecture des requêtes. Un conseiller municipal a lu la requête du maire de Stoneham, dans laquelle le maire exprime son désir que le vécu des résidents qui seront expropriés et de ceux qui devront composer avec les travaux et la nouvelle route soient pris en considération. Le Regroupement de citoyens de Stoneham a aussi fait savoir qu'il souhaitait que toute expropriation « injustifiée » soit évitée.

Mis à part les impacts sur le climat sonore, deux types de questions concernant les impacts sur l'humain ont été soulevées lors de l'audience : les préoccupations des citoyens dont la résidence ne sera pas acquise et celles des personnes qui devront se relocaliser. Des organismes et des citoyens ont aussi fait des demandes pour atténuer les impacts négatifs chez les propriétaires dont la résidence devra être acquise.

Impacts sur les personnes dont la résidence ne sera pas acquise

Des personnes dont la propriété ne sera pas acquise, qui resteront sur place, sont préoccupées par les changements qu'occasionnera le projet dans leur milieu. Ces inquiétudes concernent surtout le climat sonore et la qualité de l'eau potable. Cette préoccupation s'est aussi retrouvée dans les mémoires, dans lesquels quelques citoyens se disent inquiets parce qu'avec le tracé de contournement, leur maison se retrouvera confinée entre les deux routes (la nouvelle route et le boulevard Talbot actuel) et qu'ils en subiront des désagréments. Par exemple, un père et sa fille ne seront pas relocalisés mais habiteront, lorsque le projet sera réalisé, entre les deux routes. Selon eux, cela va affecter beaucoup leur qualité de vie et ils craignent pour la qualité de l'eau dans leur puits. Le résident a indiqué que dans l'attente du projet, il appréhendait les changements

à venir et qu'il vivait du stress : « [...] j'imagine qu'il n'y a pas rien que moi qui vit du stress à ce temps-ci, là. C'est à peu près tous les citoyens de Stoneham qui sont concernés par cette nouvelle route-là. Puis le stress, comme je vous dis, on n'en veut pas. On s'est installé dans un endroit où il n'y a pas de stress » (DT16, ligne 1490). Un autre citoyen indique qu'il se sentira « prisonnier entre deux routes » (DT16, ligne 2535).

Les propriétaires de ces résidences sont particulièrement inquiets des répercussions du projet sur leur milieu. Un membre du Regroupement de citoyens de Stoneham a même demandé s'il était possible que des citoyens soient expropriés à leur demande, étant donné les conséquences importantes du projet sur leur milieu de vie, même si l'acquisition de leur propriété n'était pas prévue par le ministère (DT5, ligne 1635).

Il semble toutefois y avoir aussi des impacts positifs. Selon le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, plusieurs personnes attendaient ce projet depuis des années, notamment les gens qui demeureront sur le boulevard Talbot, qui ne seront pas expropriés. Cela leur permettra d'avoir plus de quiétude, plus de sécurité et aussi d'augmenter la valeur de leur maison.

Impacts sur les personnes dont la résidence sera acquise

Les citoyens dont la propriété sera acquise ont plutôt posé des questions sur les modalités de l'acquisition et fait valoir leurs craintes. En fait, la crainte de ne pas trouver un milieu équivalent dans lequel se relocaliser est la préoccupation la plus fréquemment mentionnée par les citoyens qui devront déménager. Ils disent habiter des sites près de la nature, exceptionnels et tranquilles. Voici par exemple une question d'un résident : « Concernant les expropriations, on est plusieurs à avoir des inquiétudes, là. Il y a eu une question hier là-dessus, j'aimerais ça avoir plus de détails. Ceux qui sont dans des secteurs choyés, là, qui ont une rivière en face, pas de voisin, qui sont dans le creux d'une vallée, lieu paisible, de la bonne eau, ils vont-tu avoir des compensations ou relocalisés par la Ville dans un secteur semblable ou on perd tout ça? » (DT6, ligne 3110).

Cette crainte de ne pas pouvoir se reloger dans un environnement équivalent se retrouve aussi dans les mémoires. Une citoyenne, après la lecture de son mémoire, a elle aussi présenté des photos du paysage et de l'environnement entourant sa maison. Elle a comparé la valeur esthétique et l'unicité de son milieu à une œuvre d'art : « Bien il y a du monde qui paie des millions pour un Renoir, nous autres, on se paie un Renoir, mais c'est un paysage qui change » (DT15, ligne

1480). En discussion, elle a insisté sur le fait que ce n'était pas simplement la perte de sa maison qui lui importait, mais la perte de l'ensemble de son milieu. Par ailleurs, la municipalité de Stoneham, lors de la présentation de son mémoire, a mis l'accent sur le caractère unique de certains terrains et sur la difficulté de trouver des environnements équivalents.

Le mémoire DM62, rédigé par une résidente de Stoneham qui devra se relocaliser, décrit l'expérience d'une personne attachée à son chez-soi et qui devra déménager. L'auteure présente dans son mémoire son milieu et le mode de vie de sa famille, qui y est très lié. Elle explique qu'elle et sa famille bénéficient de la proximité avec la nature, de l'eau de bonne qualité, qu'elles peuvent observer des animaux sauvages et pratiquer des loisirs de plein air, comme la marche, dans leur milieu. Son mémoire est d'ailleurs accompagné de photos de l'environnement naturel entourant sa propriété. Elle affirme aussi que les coûts relativement faibles associés à cette propriété lui permettent de travailler à temps partiel afin de passer plus de temps auprès de ses enfants.

Demandes pour soutenir les personnes dont la résidence devra être acquise

En première partie de l'audience, à la suite d'une remarque d'une personne-ressource (MDDEP, DT6, ligne 3235), il y a eu une discussion sur un programme de suivi des impacts au niveau humain qui serait prévu par le promoteur. Un représentant du promoteur a expliqué que ce programme n'était pas encore bien défini mais qu'il consisterait à consulter les citoyens ponctuellement pour connaître les problèmes qu'ils rencontrent. La discussion s'est poursuivie entre le promoteur et des personnes-ressources avec l'idée d'un programme de suivi des impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire. Cette idée a été reprise par des citoyens, qui ont posé des questions à ce sujet plus tard dans l'audience. Par exemple : « En passant, j'aimerais bien ça si c'était possible qu'il y ait une étude, justement... on parlait au niveau ...une étude basée sur les réactions ou les –comment je pourrais dire ça donc? – les problèmes portés sur l'être humain, sur le côté social » (DT9, ligne 425). Le MTQ s'est engagé le soir même à la réalisation d'une telle étude. Des représentants de la municipalité ont aussi posé des questions au promoteur sur les possibilités de mettre en place des mesures exceptionnelles pour aider les citoyens.

Dans la deuxième partie de l'audience, le Regroupement de citoyens de Stoneham demande la création d'un comité de suivi dont le mandat, d'une durée de cinq ans, consisterait à aider les

citoyens dont la propriété sera acquise. Questionné à ce sujet, le Regroupement a précisé sa demande : « [...] ce qu'on veut, c'est qu'il y ait un cran d'arrêt ou si vous voulez une bouée de sauvetage pour les citoyens de Stoneham, de façon à ce que lorsque les recours auront été épuisés, ces gens-là pourront se retourner vers un groupe de travail pour avoir accès à une certaine aide. Il faut comprendre aussi que ce qu'on ne veut pas qu'il se produise, c'est que des sommes faramineuses soient investies dans des procès qui souvent ne rejoignent pas les objectifs des gens » (DT13, ligne 2955). Ce serait donc une sorte de comité de médiation entre un citoyen et le promoteur. Ce comité devrait être formé, selon le Regroupement, de représentants municipaux, de représentants du ministère des Transports et de citoyens. Le Regroupement suggère aussi la mise en place d'un « fonds de sécurité » qui pourrait servir aux citoyens dans le besoin pour se relocaliser ou trouver des solutions à toutes sortes de problèmes.

Outre le Regroupement de citoyens de Stoneham, deux autres organismes, soit la municipalité de Stoneham et la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, ont fait des demandes au promoteur. La municipalité explique dans son mémoire (DM52) que l'historique du projet a été marqué de plusieurs rebondissements et que des familles étaient résignées à partir en raison des fréquentes rumeurs d'expropriation. D'autres ménages croyaient être en dehors de l'emprise mais ont appris qu'ils étaient touchés avec le tracé de contournement. Selon la municipalité, cette situation a engendré du stress et des conséquences psychologiques chez ces personnes. La municipalité demande au promoteur de mettre en place des mesures exceptionnelles afin de soutenir directement les citoyens touchés, comme un comité d'aide à la relocalisation. La municipalité souhaite aussi avoir de l'aide du MTQ afin de faire un inventaire des terrains disponibles sur son territoire et qui pourraient être proposés aux citoyens devant se relocaliser. De plus, elle demande à être associée au MTQ pour mettre en place un programme de surveillance des impacts humains perçus. Enfin, elle souhaite que le MTQ mette en place un système continu de communication afin d'informer les citoyens et la municipalité de l'avancement des travaux.

Dans son mémoire, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DM75) affirme que bien qu'il n'y ait pas ou peu d'études à ce sujet, la relocalisation résidentielle involontaire est probablement un événement stressant qui entraîne des impacts au point de vue

psychosocial. Selon la Direction, les compensations financières n'annulent pas les impacts vécus par les individus devant se relocaliser.

Des citoyens ont aussi fait des demandes. Un résident, après la lecture de son mémoire, a insisté pour que les budgets soient suffisants pour permettre aux expropriés de retrouver un milieu semblable à celui qu'ils ont acquis, même si ces propriétés coûtent cher. Deux citoyennes ont abordé la question du vécu des expropriés en demandant au promoteur que ces personnes ne se voient pas obligées de s'installer à tel ou tel endroit. Elles craignent que le MTQ utilise l'inventaire des terrains demandé par la municipalité dans les négociations à cet effet.

Un seul mémoire provenant du Saguenay–Lac-Saint-Jean mentionne les impacts du projet sur les personnes dont la résidence devra être acquise ou déplacée, et il contient une demande au promoteur. Il s'agit du mémoire déposé par la MRC Le Fjord-du-Saguenay (DM27), laquelle suggère de débiter les travaux dans la réserve faunique des Laurentides afin de laisser du temps aux citoyens qui devront se relocaliser pour négocier avec le ministère des Transports.

En somme, les discussions concernant les impacts psychosociaux ont surtout abordé l'aspect unique et difficilement remplaçable de certaines propriétés et l'inquiétude que vivent des citoyens par rapport aux modalités d'acquisition et, pour ceux qui resteront, aux impacts qu'aura le projet sur leur milieu. Toutefois, la proportion des échanges et des mémoires qui ont porté sur les impacts psychosociaux est assez faible. En fait, on mentionne les expropriations dans 14 mémoires provenant de Stoneham. Toutefois, dans la plupart de ces mémoires, on ne mentionne les expropriations que pour justifier le choix d'un tracé plutôt que de l'autre. On ne fait vraiment référence aux impacts des expropriations que dans cinq mémoires, soit les mémoires DM42, DM52, DM62, DM67 et DM75, auxquels nous allons nous attarder.

Le Regroupement de citoyens de Stoneham aborde dans son mémoire (DM42) les conséquences du projet sur le plan humain en faisant des recommandations. Le Regroupement demande un suivi de cinq ans visant à mieux connaître les impacts des relocalisations résidentielles involontaires. De plus, il demande que les propriétaires touchés aient accès gratuitement aux services d'une firme d'évaluation privée. Le Regroupement suggère également la mise sur pied d'un fonds spécial et d'un groupe de travail pouvant aider les citoyens concernés en cas de problème. Enfin, le Regroupement propose aussi des mesures afin d'atténuer les impacts négatifs

pour les citoyens dont la résidence ne sera pas acquise mais qui seront quand même touchés par les travaux.

Le mémoire déposé par la municipalité de Stoneham (DM52) contient des demandes adressées au promoteur afin d'amoindrir les impacts négatifs du projet sur les citoyens touchés. La municipalité explique que l'historique du projet a été marqué de plusieurs rebondissements et que des familles étaient résignées à partir à cause des fréquentes rumeurs d'expropriation. D'autres ménages croyaient être en dehors de l'emprise, mais ont appris qu'ils étaient touchés avec le tracé de contournement. Selon la municipalité, cette situation a engendré du stress et des conséquences psychologiques chez ces personnes. La municipalité demande au promoteur de mettre en place des mesures exceptionnelles afin de soutenir directement les citoyens touchés, comme un comité d'aide à la relocalisation. La municipalité souhaite aussi avoir de l'aide du MTQ afin de faire un inventaire des terrains disponibles sur son territoire et qui pourraient être proposés aux citoyens devant se relocaliser. Elle demande aussi à être associée au MTQ pour mettre en place un programme de surveillance des impacts humains perçus. Enfin, elle souhaite que le MTQ mette en place un système continu de communication afin d'informer les citoyens et la municipalité de l'avancement des travaux.

Le mémoire DM62, rédigé par une résidente de Stoneham qui devra se relocaliser, décrit l'expérience d'une personne attachée à son chez-soi et qui devra déménager. L'auteure présente dans son mémoire son milieu et le mode de vie de sa famille, qui y est très lié. Elle explique qu'elle et sa famille bénéficient de la proximité avec la nature, de l'eau de bonne qualité, qu'ils peuvent observer des animaux sauvages et pratiquer des loisirs de plein air, comme la marche, dans leur milieu. Son mémoire est d'ailleurs accompagné de photos de l'environnement naturel entourant sa propriété. Elle affirme aussi que les coûts relativement faibles associés à cette propriété lui permettent de travailler à temps partiel afin de passer plus de temps auprès de ses enfants. Le milieu a d'autres avantages aussi : gardienne et amis des enfants à proximité. L'auteure souhaite que le projet ne soit pas réalisé, principalement pour des raisons environnementales. Elle propose plutôt de mieux entretenir la route actuelle et d'encourager la prudence au volant afin d'améliorer la sécurité routière. Si le projet devait se faire, elle préconiserait de remettre sur pied le projet pilote qui a été proposé à la fin des années 1990. Elle indique aussi qu'elle a l'impression que les opinions des citoyens ne sont pas prises en

considération et qu'elle a dû mettre beaucoup de temps et d'énergie à la rédaction de son mémoire.

Un autre citoyen fait état, dans son mémoire (DM67), des impacts humains chez les gens qui seront relocalisés, dont il fait partie. Il explique qu'il a choisi de vivre à Stoneham pour la proximité avec la nature et la quiétude. Il propose d'améliorer la route existante, selon le projet pilote de 1998, plutôt que de réaliser le projet, ou encore de privilégier le tracé dans l'axe. Il déplore que le projet amènera plusieurs propriétaires à se relocaliser, dont certains habitent sur des terrains exceptionnels et difficiles à remplacer. Ils devront selon lui être dédommagés en conséquence et être soutenus dans leur démarche de relocalisation à Stoneham.

Dans son mémoire, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale (DM75) affirme que bien qu'il n'y ait pas ou peu d'études à ce sujet, la relocalisation résidentielle involontaire est probablement un événement stressant qui entraîne des impacts au point de vue psychosocial. Selon la Direction, les compensations financières n'annulent pas les impacts vécus par les individus devant se relocaliser.

Lors des entrevues avec les personnes relocalisées, une personne a affirmé que la rédaction de son mémoire lui avait pris beaucoup de temps et d'énergie parce qu'elle n'est pas formée pour cela et qu'elle ne savait pas trop comment s'y prendre. Une autre a dit qu'elle n'avait pas écrit de mémoire parce qu'elle en avait déjà assez avec le processus d'acquisition et qu'elle considérait qu'elle n'avait pas en plus « à se défendre » devant le BAPE. Enfin, un troisième répondant a dit qu'il n'avait pas rédigé de mémoire parce qu'il ne s'y connaissait pas en matière d'impacts sur l'environnement; autrement dit, pour cette personne, le BAPE ne se préoccupait que des impacts biophysiques. Ces commentaires sur la rédaction de mémoires sont des pistes pour comprendre le peu de mémoires et d'interventions sur les impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire¹⁷.

2.4.3. Information aux propriétaires touchés

Dans cette sous-section, nous nous attarderons à l'information offerte spécifiquement aux propriétaires touchés par l'acquisition d'immeubles. Il y a eu une séance d'information pour eux, mais aussi de l'information donnée individuellement par un représentant du MTQ ou par la

¹⁷ Rappelons que 30 mémoires proviennent de la région du Saguenay—Lac-St-Jean.

municipalité. De plus, le MTQ a produit de l'information écrite à l'intention des propriétaires touchés : un dépliant, intitulé « Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales » (2003) et un panneau expliquant l'indemnité au propriétaire et diffusé dans le cadre de la caravane¹⁸ d'information sur les travaux de l'axe routier (annexe K). Nous nous pencherons aussi sur l'appréciation de ces informations. Notons que presque tous les répondants rencontrés en entrevue ont dit avoir assisté à la plupart, sinon la totalité, des réunions publiques.

2.4.3.1. Rencontre d'information du MTQ

Le MTQ a organisé, le 15 novembre 2005, une rencontre spécifiquement dédiée à la relocalisation résidentielle involontaire; seuls les gens dont la propriété faisait l'objet d'une acquisition étaient invités. Nous avons obtenu copie de la présentation qu'ont effectuée les représentants du MTQ. Ceux-ci ont d'abord distingué l'acquisition de gré à gré et par expropriation, puis ont identifié les éléments composant l'indemnité. Par la suite, les représentants du MTQ ont expliqué les étapes du processus d'acquisition de gré et à gré et par expropriation. Enfin, le MTQ a détaillé les modalités de remboursement des honoraires des experts en évaluation. Lors de la période de questions, toutes les interrogations touchaient les modalités d'acquisition. Une personne a demandé s'ils allaient recevoir un avis officiel faisant état de leur situation et leur permettant de contracter un nouveau prêt hypothécaire. Un représentant du MTQ a répondu que ce serait fait lorsque le projet serait approuvé par décret. Une autre personne s'est inquiétée de la relocalisation des maisons mobiles. Selon le MTQ, la municipalité aurait prévu des terrains pour cela et le déménagement des maisons serait privilégié. Une troisième a demandé s'ils devaient arrêter ou poursuivre les rénovations dans les maisons; on lui a répondu qu'ils devaient continuer leurs travaux et l'entretien des maisons comme à l'habitude. Deux personnes ont demandé s'il était possible de conclure une entente rapidement. Les autres questions portaient sur la façon d'évaluer les propriétés afin de déterminer le montant de l'indemnité : plusieurs s'inquiétaient de ne pas avoir suffisamment d'argent pour se reloger. Les représentants du MTQ ont expliqué que le taux d'entente de gré à gré était très élevé, soit d'environ 98 %.

¹⁸ La caravane d'information sur les travaux de l'axe routier 73/175 est une initiative du MTQ. Cette caravane se trouve à l'Étape, dans la réserve faunique des Laurentides. Elle contient des panneaux d'information sur l'historique de la route 175, le projet de réaménagement à quatre voies séparées, les préoccupations et mesures archéologiques et environnementales, le contrôle de la grande faune, la conception de la route et la préparation du chantier, les étapes des travaux et les modalités d'acquisition d'immeubles.

2.4.3.2. Information provenant de la municipalité

La plupart des personnes rencontrées en entrevue ont dit qu'elles n'avaient pas cherché à obtenir de l'information de la part de la municipalité. Ces répondants ne s'étaient pas rendus au complexe municipal et n'avaient pas téléphoné pour poser des questions. Le Conseil municipal et des membres du personnel de la municipalité ont toutefois transmis des informations lors des rencontres publiques. Un répondant, notamment, se souvient que la municipalité avait laissé entendre qu'elle aiderait les citoyens expropriés à se relocaliser. Il dit ne pas avoir eu d'information au sujet de cette initiative par la suite. Un couple rencontré en entrevue avait compris que la municipalité n'exigerait pas le paiement de la taxe de mutation des citoyens expropriés qui se relocaliseraient à Stoneham. Ils disent toutefois que cette information a été peu diffusée par la suite, et qu'aucune des personnes qu'ils ont contactées au complexe municipal ne semblait être au courant.

Cinq ménages ont dit s'être renseignés auprès de la municipalité. Une femme cherchait à obtenir de l'information au sujet du projet. Elle dit que la municipalité semblait ne rien savoir de plus que la population, et paraissait un peu impuissante et sans ressources vis-à-vis le projet.

Ils n'étaient pas capables de nous aider, ils étaient impuissants là-dedans. Un moment donné ils ont manqué de ressources, la municipalité n'était plus capable de supporter ça, donc la personne qui était associée à ça un moment donné est venue évaluer ma fosse septique. [...] C'était du bon monde, mais c'était du monde comme nous autres, qui était impuissant. Et on s'entend que c'est une petite municipalité qui n'a pas les moyens et pas la formation non plus, ni les ressources.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)¹⁹

Trois ménages ont communiqué avec la municipalité dans le but d'avoir de l'information ou de régler des problèmes relativement aux taxes. Un ménage a rapporté le peu de communication entre le MTQ et la municipalité puisqu'il a reçu des comptes de taxes alors que son ancienne résidence ne lui appartenait plus, ayant été acquise par le MTQ. Ils affirment pourtant avoir fait les démarches nécessaires pour éviter cette situation. Un couple avait aussi questionné la

¹⁹ Lorsque nous présentons un extrait de verbatim pour appuyer nos propos, l'indication entre parenthèses à la fin renvoie à l'âge et au type de ménage du répondant. Notons que le type de ménage correspond à celui au moment de l'entrevue. Par exemple, si des répondants vivaient en couple avant leur relocalisation mais étaient séparés au moment de l'entrevue, nous indiquerons qu'ils vivent seuls.

municipalité plusieurs mois avant l'annonce du projet parce qu'il voulait acquérir un terrain adjacent à sa propriété et voulait s'assurer qu'il ne serait pas touché par un éventuel projet de réaménagement. De son côté, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement nous a expliqué que les citoyens cognaient souvent à la porte de la municipalité pour avoir des informations sur le projet. Pour certains aspects, ils auraient dû demander directement au ministère (et la municipalité les y référaient souvent) mais selon le directeur, ils préféraient s'adresser d'abord à la municipalité, parce que c'est plus petit et que c'est un milieu et des gens qu'ils connaissent.

Appréciation des informations et incertitude

Les présentations faites par les représentants de différents ministères et de la municipalité lors des rencontres publiques ont été généralement appréciées par les répondants. Plusieurs personnes ont trouvé l'information claire et bien présentée, particulièrement avec les cartes et les plans de tracés.

C'était très bien, c'était très beau. Les photos étaient justes, les plans étaient droits, tout en couleur [...] C'était clair, net, précis, ils étaient corrects les gars. Moi, je n'ai rien à redire d'eux autres.

(Septuagénaire, en couple)

C'était bien expliqué. Quelqu'un qui ne comprenait pas ça là... Moi, je n'ai pas d'instruction et je l'ai bien compris. Ils nous montraient bien le chemin.

(Octogénaire, personne seule)

Par contre, deux personnes ont trouvé que l'information était présentée de manière à favoriser un tracé plutôt qu'un autre. Ces personnes ont aussi trouvé que les consultations semblaient être un « passage obligé » et que les conclusions étaient décidées d'avance. Par ailleurs, une personne a dit que les informations présentées dans les premières rencontres n'étaient pas tout à fait claires parce que le projet n'était pas encore bien défini.

Mais en premier, par contre, la première fois qu'on est allé, oui ils expliquaient, mais ils expliquaient ce qu'ils savaient. Ils ne pouvaient pas nous dire plus. Alors ils nous disaient tout le temps qu'il y avait deux ou trois projets mais qu'ils ne savaient pas quel projet finirait par aboutir. Alors tu es là puis tu attends.

(Quinquagénaire, en couple)

Concernant les réponses aux questions du public, quelques répondants ont trouvé que les représentants du MTQ présents n'étaient pas suffisamment au courant pour répondre. Cette impression était plus forte dans les premières rencontres, lorsque le tracé n'était pas choisi et que plusieurs scénarios pouvaient survenir. Certains ont même l'impression que les représentants du MTQ répondaient délibérément de manière vague pour ne pas trop donner d'information. Aussi, des gens qui avaient été satisfaits des informations données lors des rencontres se sont montrés insatisfaits *a posteriori*, après leur négociation. Ils ont eu l'impression qu'on leur avait décrit un processus idéal qui ne se compare pas à ce qu'ils ont vécu.

Sur la question de la consultation des citoyens et de leur participation dans le processus décisionnel, la plupart des personnes rencontrées ont dit que le gouvernement avait suffisamment consulté les citoyens. Pour deux d'entre eux, une participation publique plus importante alourdirait le processus et nuirait au bon déroulement du projet.

Un moment donné, il y a un tracé, et le tracé ne peut pas passer sur le dessus de la montagne, il faut qu'il passe à quelque part. Alors je pense que oui, les gens ont eu la chance de s'exprimer, sauf qu'un moment donné c'est plate, mais c'est comme ça.

(Trentenaire, couple avec enfants)

Les répondants les plus actifs dans la participation et la consultation des citoyens ont plutôt eu l'impression, au contraire, que l'opinion des citoyens n'était pas vraiment prise en compte.

La plupart des répondants ont dit avoir quelqu'un à qui téléphoner au gouvernement s'ils avaient des questions. D'autres ont dit avoir été renvoyés à la firme d'évaluateurs qui négociait pour le ministère.

En somme, pour la plupart, les gens se disent satisfaits de la façon dont ils ont été informés. Paradoxalement, ils affirment du même souffle avoir vécu de l'incertitude tout au long du projet.

Au début du projet, environ la moitié des répondants ont vécu de l'incertitude par rapport aux tracés, et même, dans certains cas, vis-à-vis le sérieux du projet. Lorsque différentes options de tracés étaient à l'étude, certains citoyens se sont sentis désorientés et n'étaient pas rassurés par ce qui leur paraissait comme de l'hésitation de la part du gouvernement.

Mais avant ça, regarde, ça a pris trois ans avant qu'ils se décident vraiment où ça allait passer. Ils ont fait trois, trois tracés. Le premier, on était dedans, le deuxième, on n'était pas là. Là, le troisième, on a eu des réunions, patati patata. Mon chum, il était bien stressé de ça. Lui, ça le stressait au bout.

(Quinquagénaire, autre type de ménage)

À ce sujet, le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité a dit en entrevue que certains citoyens croient encore qu'il est possible que le projet ne se fasse pas ou que le tracé change. Des personnes ont même dit qu'elles auraient aimé mieux ne pas être informées au départ, lorsque le projet était incertain. Elles trouvent préférables d'être informées quand le projet est bien défini, et qu'il y a un tracé et un échéancier certains.

Plusieurs personnes rencontrées ont aussi vécu de l'incertitude par rapport à leur relocalisation. Elles se demandaient où elles iraient, quand et comment elles seraient dédommagées, et quand elles devraient quitter leur maison. La plupart voulait commencer le plus tôt possible à chercher une nouvelle demeure, mais elles avaient de la difficulté à le faire parce qu'il leur manquait plusieurs informations.

Alors tu languis, tu ne sais pas, est-ce que ça va être fait? Qu'est-ce qu'on fait? Et on ne peut pas magasiner ailleurs, on ne sait pas combien ils vont nous donner et combien ça vaut et quand. Il y avait tellement de questions et on ne pouvait pas avoir de réponse.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de Stoneham a aussi remarqué que les gens vivaient de l'incertitude. Des propriétaires se demandaient quel était l'échéancier du projet et quand le ministère les contacterait. Selon lui, il semble y avoir eu un manque de communication; les gens étaient sans nouvelles sur de longues périodes, parfois plusieurs mois. Par ailleurs, le 31 août 2005, à la radio de Radio-Canada, la journaliste Cécile Larouche interviewait deux futures expropriées. L'une allait aussi perdre son emploi puisqu'elle avait une garderie à domicile. L'autre semblait résignée : « On se fait bouler puis on n'a pas le choix. On ne peut pas dire non ». La journaliste a affirmé que le pire pour ces familles était l'incertitude par rapport à leur relocalisation.

Dans ce chapitre, nous avons examiné le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham et le discours public sur celui-ci. L'histoire du projet de réaménagement de la 175, dans le tronçon entre les km 60 et 84, est longue et mouvementée. Plusieurs options de tracé ont été présentées à la population et ont été maintes fois retravaillées. Ce contexte de réalisation a certainement eu une influence sur les réactions. Par ailleurs, la population touchée par ce projet est plus âgée, plus pauvre et moins scolarisée que l'ensemble des citoyens de Stoneham. Selon la recension des écrits effectuée au chapitre 1, il s'agit de facteurs pouvant mener les personnes à vivre plus difficilement la relocalisation résidentielle involontaire.

Lors des séances d'information, de consultation et d'audience publiques, il y a eu assez peu de discussions sur la relocalisation résidentielle involontaire, et plus spécifiquement sur ses impacts psychosociaux. Des conflits à différents niveaux sont apparus sur la nécessité et l'urgence de réaliser le projet, de même que sur le tracé à privilégier.

Les préoccupations des citoyens dont la résidence ne sera pas acquise sont différentes de celles des personnes qui devront se relocaliser. Pour les premiers, les impacts environnementaux et le choix du tracé sont les principales préoccupations. Des citoyens qui seront relocalisés ont exprimé leur attachement à leur milieu, selon eux exceptionnel et difficilement remplaçable. Ils s'inquiètent aussi des modalités d'acquisition. Somme toute, les impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire sont assez peu présents dans le discours public entourant le projet de réaménagement de la route 175. C'est toutefois une demande formulée en audience publique qui a amené le MTQ à proposer un programme de suivi des impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire. Les personnes rencontrées en entrevue se sont dites satisfaites de l'information qui leur a été fournie lors des rencontres publiques. Pourtant, elles affirment avoir vécu de l'incertitude tout au long du projet. Cette incertitude semble plutôt liée à l'information lors de la période de négociation de l'acquisition de leur propriété.

Chapitre 3

La relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham

Dans ce chapitre, nous allons aborder l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham, principalement à partir du discours des personnes qui l'ont vécue. En premier lieu, nous nous intéresserons à l'attachement au chez-soi des personnes dont la résidence sera acquise. En deuxième lieu, nous examinerons le processus d'acquisition des résidences, autant du point de vue de l'acquéreur, le ministère des Transports, que de celui des propriétaires dont la résidence a dû être acquise pour faire place au réaménagement de la route 175. En troisième lieu, nous nous intéresserons aux impacts de la relocalisation résidentielle involontaire. Nous aborderons, enfin, le processus de deuil et la réinstallation dans une nouvelle demeure.

3.1. Attachement au milieu de vie

Lorsqu'on leur demande ce qu'ils aimaient le plus de la propriété qui a été acquise par le ministère, tous les répondants font allusion à la proximité de la nature et à l'intimité que permet un grand terrain.

La nature se manifeste dans leur discours de plusieurs façons. La plupart des répondants avaient un terrain en partie boisé, et certains avaient accès à un petit cours d'eau. D'autres répondants évoquent la présence d'animaux sauvages. Cette proximité avec la nature autorisait des loisirs directement sur leur terrain pour plusieurs répondants. Ces loisirs étaient très variés, de la randonnée à la pêche en passant par la coupe de bois de chauffage et la motoneige.

Un autre matin, ma voisine me lâche un coup de téléphone à 7 heures et quart à peu près. Elle dit : « Avez-vous vu ce qu'il y a dans votre parterre? » Je regarde et il y avait une belle mère orignal avec son petit d'un an, qui pataugeaient dans le gazon. C'est parce qu'en arrière c'était du plein bois. J'étais tranquille. Et dans ce temps-là, le matin on partait pour aller chercher 20-25 petites truites grosses de même.

(Octogénaire, personne seule)

Le bois en arrière était d'une richesse incroyable : tu te promenais et tu tombais dans des univers différents. Il y avait un petit sentier avec une épaisseur de mousse, c'était coussineux, comme si tu marchais dans la neige, c'était

extraordinaire. Alors il y avait ce sentier là où tu pouvais marcher deux de large comme il faut et un chien qui s'énervait. Ensuite, il y avait une pinède, on l'appelait la forêt enchantée, et les enfants, on se promenait là-dedans et c'était comme dans un monde de géants, c'était vraiment enchanté, il y avait place à l'imagination. Un peu plus loin, il y avait une érablière alors c'était un autre monde, c'était carrément autre chose. En face, de l'autre côté du pont, tu faisais cinq minutes et tu tombais à des chutes, d'une hauteur exceptionnelle, avec un bassin où les gens allaient pour se lancer en bas. Je te dis, l'environnement était exceptionnel, c'était vraiment magique!

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

La proximité avec la nature faisait aussi en sorte que leur milieu apparaissait aux répondants comme bon pour leur santé, que ce soit à cause du peu de pollution de l'eau ou de l'air, ou par le caractère relaxant et propice au ressourcement de leur environnement et du paysage.

Les répondants rencontrés ont tous dit avoir un grand terrain et apprécier l'intimité qui en découle. Cette intimité est souvent synonyme de liberté : on peut faire ce qu'on veut, quand on le veut, sans craindre de déranger les voisins. Certains répondants profitaient même de cette liberté pour s'adonner à des activités que l'on ne peut se permettre qu'en campagne, comme élever des poules.

Bien moi, je te dirais la solitude, parce qu'on n'entendait pas les voisins, eux autres ne nous entendaient pas, il y avait plein d'arbres, moi j'étais bien heureux avec ça. [...] Et c'est sûr que si tu avais le malheur de faire une soirée, tu n'avais aucun problème. Et les enfants, moi je ne me rappelle pas d'avoir dit aux enfants : « [en chuchotant] attention, faites attention, vous allez déranger les voisins. » On ne menait pas de bruit pareil, mais on n'avait pas ça à faire.

(Quinquagénaire, en couple)

J'ai même acheté le terrain d'à côté, pour être certain que personne ne se bâtisse, parce qu'il était à vendre. Je suis allé l'acheter parce que je ne voulais pas voir personne.

(Quadragénaire, en couple)

Plusieurs répondants ont affirmé qu'une des raisons du choix de leur propriété est le faible coût de la maison et des taxes municipales. Pour beaucoup de gens, choisir une maison sur le

boulevard Talbot a été une façon d'accéder à la propriété, dans un environnement qui leur plaisait.

Les participants étaient toutefois très attachés à leur propriété. Lorsqu'on leur demande s'ils avaient déjà pensé déménager, tous répondent que non. Pour les plus récents propriétaires, ils avaient trouvé la propriété idéale et avaient beaucoup de projets. Lorsqu'ils se projetaient dans l'avenir, c'était en lien avec leur maison. Les plus anciens propriétaires étaient quant à eux habitués à leur milieu et celui-ci leur rappelait des souvenirs.

Bien, c'est qu'on a élevé notre famille là, quand tu passes 42 ans à la même place, on a élevé notre famille là.

(Septuagénaire, personne seule)

Plusieurs répondants nous ont montré avec fierté et nostalgie des photos de leur ancienne maison. Souvent, ils utilisaient des expressions comme « un petit coin de paradis » ou même « la petite Floride du Nord » pour exprimer leur satisfaction et leur attachement. Ils avaient quelquefois l'impression que leur propriété était unique en comparaison avec les autres du boulevard, soit par la grandeur du terrain ou par son emplacement.

Pour certains, l'attachement est aussi lié au fait qu'ils ont bâti ou rénové de façon significative leur maison. Il s'agit alors bien sûr d'un engagement monétaire important pour les répondants, mais aussi d'un investissement en temps et en énergie. Il faut noter que pour quatre répondants, leur maison était un ancien chalet qu'ils ont rénové alors que deux ont construit eux-mêmes leur maison.

La valeur que ça peut avoir... Si c'était une affaire que j'avais achetée toute faite, ce n'est pas grave! Ça se revend et on en achète un autre et ça finit là! Mais là, ça n'a pas été fait avec de l'argent, ça a été fait avec de la sueur. Ça a été fait à la sueur de mon front, et sacrifier des vacances, des fins de semaine, des journées de fête, tout passait là-dessus. Pour eux autres, ça ne vaut rien, et pour moi ça vaut tout.

(Octogénaire, personne seule)

L'intensité de l'attachement s'est manifestée dans le discours de certains répondants par le désir d'y rester le plus longtemps possible, de repousser le moment où ils allaient devoir quitter.

Bien sûr, lorsqu'on leur pose la question, la plupart des répondants admettent qu'il y avait des inconvénients à leur propriété, comme l'éloignement, la dangerosité de la route, le froid ou le bruit lié au trafic routier. Toutefois, la majorité des répondants ont dit que pour eux, ces inconvénients étaient minimes par rapport aux avantages qu'ils voyaient à leur propriété.

3.2. Processus d'acquisition des propriétés

Nous décrivons ici le processus d'acquisition de gré à gré tel qu'il est prévu par le MTQ pour la réalisation de projets routiers. Ensuite, nous nous intéresserons à la manière dont les propriétaires vivent l'évaluation de leur résidence et les négociations en vue d'une entente d'acquisition.

3.2.1. Processus d'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales

Cette sous-section reprend les informations contenues dans les dépliants « Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales », publié en mars 2003 par le Service de l'expertise immobilière de la Direction des ressources financières du MTQ; « L'expropriation, vous avez des droits! » produit par le Tribunal administratif du Québec et, enfin, dans la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q. chapitre E-24).

Lorsque le MTQ doit acquérir un immeuble à des fins gouvernementales, un représentant du ministère se rend chez le propriétaire pour l'informer des procédures d'acquisition. Le représentant effectue à la même occasion un relevé du bien immobilier. Dans les semaines qui suivent, généralement, le propriétaire reçoit une offre d'indemnité de la part du ministère. Pour déterminer le montant de son indemnité, le MTQ vise à ce que le propriétaire puisse se reloger dans des conditions similaires, c'est-à-dire ni meilleures, ni moins bonnes. Cette information semble avoir été transmise aux citoyens à quelques reprises, notamment lors des rencontres d'information publiques.

Si le propriétaire accepte l'offre du MTQ, une entente d'acquisition, dite de gré à gré, est signée et un contrat notarié officialise la transaction. S'il la refuse, des négociations s'enclenchent entre le MTQ et le propriétaire ou son représentant, dans le but de conclure une entente d'acquisition. Dans ce cas, il s'agit aussi d'une acquisition de gré à gré.

Si, au bout d'un certain temps, il n'y a pas d'entente possible entre le MTQ et le propriétaire, le ministre peut déclencher le processus d'expropriation. Dans ce cas, la *Loi sur l'expropriation*

(L.R.Q., chapitre E-24) prévoit la procédure et les modalités de fixation de l'indemnité. C'est le Tribunal administratif du Québec qui fixe les indemnités en cas d'expropriation. Nous ne nous attarderons toutefois pas à l'acquisition par expropriation puisque toutes les personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de l'étude ont vécu un processus d'acquisition de gré à gré.

Le propriétaire peut, pour une acquisition de gré à gré ou par expropriation, recourir aux services d'un expert en évaluation. Ses honoraires sont alors remboursés par le MTQ, selon des tarifs à pourcentage préétablis. Les honoraires d'avocat ne sont toutefois pas payés par le ministre dans le cas d'une entente de gré à gré. S'il s'agit d'une acquisition par expropriation, le MTQ rembourse à l'exproprié, en tout ou en partie, les frais judiciaires jugés raisonnables par le Tribunal administratif du Québec.

3.2.2. Vivre l'évaluation de sa propriété

Dans cette sous-section, nous aborderons le vécu de l'évaluation de la propriété à partir des données des entrevues et du groupe de discussion.

Au début du processus, les répondants disent avoir des attentes raisonnables : ils veulent pouvoir retrouver une propriété semblable à celle qu'ils avaient et couvrir leurs dépenses de relocalisation.

Nous autres, ce qu'on leur disait, c'est qu'on a quand même une qualité de vie, on a un grand terrain, on respire, et on veut essayer de se trouver quelque chose dans le même sens. On ne veut pas aller rester dans un bloc appartement, nous autres on va mourir là. Alors il faut nous donner l'opportunité d'avoir ça au moins. On ne demande pas le gros lot puis la poule aux œufs d'or, on veut avoir l'opportunité d'être capable de faire ça.

(Quinquagénaire, en couple)

Je ne m'attendais pas à avoir 200 000. Un moment donné, c'est bien beau de rêver à la loterie, mais ça vaut ce que ça vaut. Avec les comparatifs qu'on avait, moi j'ai dit : «je ne vais pas en bas de ça».

(Quinquagénaire, en couple)

Ces attentes rejoignent donc le principe qui guide le MTQ dans la fixation de l'indemnité, c'est-à-dire que le ménage puisse se reloger dans des conditions similaires. D'ailleurs, deux ménages parmi ceux que nous avons rencontrés en entrevue ont accepté la première offre que le ministère

leur a faite car elle les satisfaisait. Par ailleurs, à la suite de négociations, environ la moitié des ménages rencontrés se sont dits satisfaits de l'entente qu'ils ont signée. Ils trouvent qu'ils ont eu un montant raisonnable pour ce que leur maison valait ou qu'ils ont pu se reloger dans des conditions similaires avec ce montant. Il s'agit donc ici aussi d'un accord avec le principe guidant le MTQ, puisque la satisfaction repose sur le fait d'avoir retrouvé des conditions similaires.

Ils m'ont bien payé pour la valeur de la maison, on sait bien que c'était une vieille maison, on l'avait arrangée mais c'était une vieille pareil.

(Octogénaire, personne seule)

Toutefois, plusieurs personnes ont trouvé la première offre du MTQ trop peu généreuse, et certains l'ont même qualifiée d'insultante. C'est le cas de quelques personnes rencontrées en entrevue, mais aussi des participants au groupe de discussion, et particulièrement des propriétaires de maisons mobiles. Les participants qui habitent des maisons mobiles affirment qu'il leur sera impossible de se reloger dans les mêmes conditions puisque peu de municipalités acceptent encore les maisons mobiles. Ils doivent donc se reloger dans un autre type de maison, ce qui est plus coûteux. Ils soutiennent qu'on ne leur offre que la valeur marchande de leur maison, alors qu'il faudrait leur fournir l'argent nécessaire pour se reloger dans des conditions similaires selon le contexte immobilier actuel.

Il appert que les éléments pris en compte par le MTQ dans l'évaluation ne sont pas compris de tous. Certaines personnes rencontrées ont l'impression que l'emplacement de leur résidence, ou le fait que leur terrain est boisé par exemple, n'est pas évalué. D'autres croient que le stress qu'elles subissent n'est pas dédommagé. Or, le MTQ prend l'ensemble de la propriété en compte dans son évaluation et offre un montant pour le déménagement, la réinstallation et les «troubles et ennuis». Quelques personnes ont affirmé ne pas avoir reçu de rapport d'évaluation détaillant chacun des éléments de leur propriété, alors que cela les aurait aidées à comprendre l'évaluation du MTQ.

Ils nous ont fait une offre, ils nous ont dit : « on te donne tant », mais ils n'ont pas dit : « on te donne tant pour ça, tant pour ça ». Parce que c'était supposé être tant pour la maison, tant pour le déménagement, tant pour ci, tant pour ça, et là ce n'était pas détaillé.

(Quadragénaire, en couple)

Par ailleurs, environ la moitié des personnes rencontrées en entrevue porte un jugement sur l'indemnité reçue par d'autres expropriés. Selon eux, les propriétaires de maisons ayant une faible valeur ou qui sont mal entretenues auraient été avantagés et auraient reçu un montant trop élevé. Il semble que ce ne soit pas nécessairement les personnes les plus fortunées parmi celles que nous avons rencontrées qui portent ce jugement. Le sentiment d'injustice est toutefois bien présent pour plusieurs.

Peut-être que celui qui a une petite maison bien ordinaire, pas de cave, qui est évaluée à 35 ou 40 000, lui il va être avantagé parce qu'ils ne pourront pas trouver une autre maison à ce prix-là. Il n'y en a pas de maison à ce prix-là, alors. Des maisons de 40 000, il n'y en a pas à vendre. Celui qui est bien installé n'est pas gagnant avec ça, il fait une perte. En fin de compte, c'est une perte parce qu'on ne changerait pas de maison.

(Septuagénaire, personne seule)

En somme, bien qu'elle soit une étape nécessaire lorsque l'on doit acquérir des immeubles à des fins publiques, l'évaluation des propriétés, et le fait d'attribuer une valeur monétaire à ladite propriété, est complexe. Bien que les propriétaires concernés semblent d'accord avec le principe guidant le MTQ, à savoir que le ménage doit pouvoir se reloger dans des conditions similaires, il y a quand même, dans plusieurs cas, divergence sur la valeur d'une propriété. Nous pouvons penser que l'attachement et des dimensions symboliques du rapport à sa maison influencent la perception de la valeur de sa propriété. Le sentiment d'injustice ressenti, par plusieurs personnes rencontrées, en comparant les montants reçus par les uns et les autres y est probablement aussi lié.

De plus, pour plusieurs personnes, la perte de la maison a des conséquences pour lesquelles il n'y a pas de compensation monétaire possible. Ainsi, même si elles jugent que le montant reçu est juste et raisonnable, certaines ont l'impression que la compensation n'est pas – et ne peut pas être – complète.

Eux autres, ils disent : « on paie ». Mais c'est ça qui est de valeur. Tout marche en fonction de la piasse, puis de la piasse, puis de la piasse. Mais là-dedans ils font bien du mal et ça ne se paye pas.

(Octogénaire, personne seule)

Aussi, l'attribution d'une valeur monétaire à la propriété semble rendre les sentiments éprouvés par le propriétaire illégitimes ou injustifiés dans le regard des autres : puisqu'il reçoit une compensation, il ne devrait pas se plaindre de la perte de sa maison. C'est en tout cas ce que ressentent plusieurs personnes rencontrées.

Eux, la seule affaire qu'ils voyaient, c'est qu'on allait avoir de l'argent de ça. Tout le monde nous disait ça! Mais là, comment veux-tu être compris? Heille! Ta mère est morte, ne pleure pas, tu vas hériter!

(Quadragénaire, en couple)

3.2.3. Négociations en vue d'une entente d'acquisition

Comme nous l'avons expliqué plus haut, si le propriétaire refuse l'offre qui suit l'évaluation de sa propriété, des négociations s'enclenchent en vue d'une entente de gré à gré. C'est cette étape du processus d'acquisition que nous allons examiner dans cette sous-section. Nous traiterons des stratégies utilisées par les propriétaires pour négocier et des réactions et perceptions des deux parties impliquées dans les négociations. Nous nous baserons sur les entrevues, le groupe de discussion et les fiches remplies par les évaluateurs.

3.2.3.1. Stratégies des propriétaires

Nous nous intéresserons ici aux différentes stratégies utilisées par les propriétaires dans les négociations : le choix de retenir ou non les services d'un expert en évaluation, la recherche ou l'achat d'une autre propriété et le contrôle de l'information.

Négocier soi-même ou avec l'aide d'un expert?

Des douze ménages rencontrés en entrevue qui ont négocié²⁰, quatre ont mené les négociations par eux-mêmes, sans jamais avoir recours à un expert en évaluation²¹. Sept autres ont décidé de faire appel à un expert dès le début des négociations, et dans deux cas, celui-ci a été congédié en cours de négociation. Un autre ménage a commencé seul les négociations puis a embauché un expert après avoir reçu la première offre du MTQ.

²⁰ Rappelons que deux ménages rencontrés en entrevue ont accepté la première offre du ministère et n'ont pas négocié.

²¹ Nous faisons ici référence à l'expert en évaluation dont les honoraires sont remboursés par le ministre ou à un avocat embauché par le propriétaire, dont le travail consiste à conseiller le propriétaire ou à mener les négociations en son nom.

Parmi l'ensemble des cas notariés (fiches remplies par les évaluateurs du MTQ), 22 ménages ont fait appel à un expert en évaluation, tandis que 17 ont mené les négociations par eux-mêmes. Il y a donc une plus grande proportion de gens qui ont fait appel à un expert dans l'ensemble de la population touchée que parmi les ménages que nous avons rencontrés en entrevue. Nous ne connaissons toutefois pas la proportion des participants au groupe de discussion qui a choisi de retenir les services d'un expert en évaluation.

Les motivations pour faire appel à un expert sont souvent liées à un sentiment d'incompétence face à l'évaluation de propriétés et à la négociation. Les gens qui ont embauché un expert croyaient qu'ainsi, ils auraient une indemnité plus généreuse et qu'ils « ne se feraient pas avoir ». Les experts en évaluation, qui se sont présentés dès les rencontres d'information publiques, ont mis ces gens en confiance en leur montrant des exemples de cas qu'ils avaient contribué à régler.

Eux autres, ce sont des évaluateurs, moi je ne suis pas compétent. Les avocats qui sont en charge de ça, ils sont compétents dans le domaine s'ils travaillent à l'année longue là-dedans, les affaires d'expropriation, ils doivent s'y connaître. Et je suis certain qu'ils connaissent ça beaucoup plus que moi. Moi, je peux me faire embarquer comme rien, tandis que si je vais chercher du monde qui sont dans le métier, j'ai plus de chance que ça se passe bien. Ça, ça a été ma façon de voir les choses.

(Octogénaire, personne seule)

Lui [le représentant du ministère] il dit : « c'est ça qu'on t'offre », si toi tu veux arriver avec des arguments, il faut que tu prennes quelqu'un qui lui va faire une évaluation, qui va pouvoir avoir ses contre-arguments, sinon toi qu'est-ce que tu veux faire contre ça? Si lui te dit que c'est tel montant pour la maison, tu ne peux absolument rien faire, tu es pris avec ça.

(Trentenaire, couple avec enfants)

Ce sont souvent des craintes par rapport à la longueur des procédures et des réticences face au coût que suppose l'embauche d'un expert qui ont motivé la décision de négocier seul chez les gens qui ont choisi cette option. Ces personnes croyaient que la présence d'un expert dans leur dossier allait allonger les négociations ou encore que le montant qu'elles pourraient obtenir de plus allait servir à payer l'expert.

Puis là, on s'est fait expliquer la manière de procéder, il a dit : « on évalue la maison » mais ils étaient déjà venus mais je n'y étais pas. Et après ça, je dis, c'est quoi? Il dit : « c'est un avocat qui va faire marcher votre affaire ». Bien là, quand tu as un avocat, on a dit : « si tu vas chercher 20 000 de plus, tu le redonnes à l'avocat ». Un avocat, ça ne travaille pas bon marché! Alors ça aurait donné quoi?

(Septuagénaire, en couple)

Un évaluateur, oui, on y a pensé. Mais on s'est dit que ça serait trop long et que ça ne finirait plus.

(Quadragénaire, en couple)

Les deux ménages qui avaient embauché un expert et qui l'ont congédié en cours de négociation n'ont pas apprécié la lenteur du processus de négociation et le peu de communication qu'ils avaient avec leur expert. Ils ont trouvé plus efficace de négocier par eux-mêmes et leur perception des experts est très négative : ils les voient maintenant comme des « requins » qui veulent faire le plus d'argent possible. Il semble, de manière générale, que lorsque les négociations sont menées via un expert, toutes les informations sur les offres du MTQ ne se rendent pas au propriétaire.

Recherche de propriétés similaires

Plusieurs ménages ont cherché une nouvelle propriété alors qu'ils étaient encore en négociation. Ils voulaient trouver une propriété qu'ils considéraient similaire à la leur, en informer le MTQ, et ensuite négocier de façon à ce que le ministère leur donne le montant nécessaire pour l'acquérir. Cette stratégie a, dans quelques cas, été suggérée par l'expert embauché par les répondants.

À l'automne 2006, étant donné que ça n'avancait pas, on s'est dit : « on va rendre service au gouvernement : on va faire des démarches, on va se trouver une maison, on va engager un agent d'immeubles et on va leur dire qu'on a trouvé et que c'est un comparatif avec ce qu'on a, c'est à peu près les mêmes [caractéristiques] ». Et ça, c'était en collaboration avec notre expert-conseil.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Cette stratégie a mené à de bons résultats pour certains répondants, qui ont conclu leur entente d'acquisition et se sont relocalisés de cette manière. Toutefois, pour d'autres, elle s'est avérée très décevante parce que le ministère n'a pas accédé à leurs demandes, ou du moins ne l'a pas fait assez rapidement, et leurs offres d'achat sur des maisons qu'ils auraient aimé habiter ont expiré.

De plus, dans deux cas, l'entente d'acquisition a finalement été conclue pour un montant supérieur à celui de leur offre d'achat, ce qui a ajouté à la frustration de ces ménages.

On avait trouvé l'idéal à 180 000. J'ai appelé le ministère et ils n'ont jamais voulu me le donner. Jamais. [...] J'avais trouvé à 180 000 la merveille, qui nous convenait, et ils n'ont jamais voulu. [...] Et là ça c'est réglé pour pas mal plus que 180 000! J'ai perdu la maison, évidemment, et s'ils me l'avaient donné tout de suite, j'aurais déménagé trois ans plus tôt et ils auraient sauvé plusieurs dizaines de milliers de dollars!

(Quadragénaire, en couple)

D'autres ont cherché, dans des publicités ou des sites Internet, des propriétés à vendre qui étaient, à leur avis, comparables à la leur. Ils conservaient ces informations et s'en servaient dans leurs négociations avec le ministère.

Contrôle de l'information et représentations politiques

Plusieurs répondants ont dit avoir contrôlé l'information qu'ils transmettaient au MTQ dans le but de faire tourner les négociations en leur faveur. Par exemple, une personne a mentionné qu'elle ne téléphonait jamais au ministère pour savoir comment avançait son dossier afin de ne pas faire paraître son empressement à clore l'affaire. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement de Stoneham nous a dit en entrevue avoir remarqué que lorsque les gens venaient le voir pour des questions, ils ne révélaient pas nécessairement tout et disaient ce qu'ils voulaient bien, dans une sorte de stratégie pour ne pas nuire à leurs négociations en cours.

Un autre type de contrôle de l'information qu'ont exercé des personnes rencontrées est de s'informer le plus possible sur les lois, règlements et procédures liés à l'acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales. Plusieurs se sont aussi informés du déroulement des négociations de voisins ou de connaissances et se sont servis de ces informations pour préparer leurs propres négociations.

Un participant rencontré en entrevue a quant à lui fait de la représentation politique afin de faire avancer ses négociations. Il a filmé sa propriété, puis a montré la vidéo à son député. Un employé du député est venu visiter la maison du répondant. Bien qu'il n'y ait pas eu de suite à cette démarche, elle a réconforté le répondant, qui s'est senti écouté et compris.

3.2.3.2. Réactions et perceptions face au processus d'acquisition

Selon environ la moitié des ménages rencontrés en entrevue, les négociations se sont bien déroulées. Comme nous l'avons mentionné, deux parmi eux ont accepté la première offre et n'ont pas vraiment négocié. Les autres ont négocié durant des périodes plus ou moins longues, mais les rencontres ou les conversations qu'ils avaient avec le représentant du ministère étaient généralement cordiales. Le fait d'avoir eu recours aux services d'un expert en évaluation ne semble pas avoir d'incidence sur la satisfaction par rapport aux négociations.

Les participants au groupe de discussion, quant à eux, avaient entamé les négociations, pour la plupart avec pessimisme. Ils se préparaient à de longues négociations, et pour certains, à des procédures juridiques.

Le tableau 8 présente l'attitude du propriétaire durant les négociations, pour l'ensemble de la population touchée et telle que perçue par l'évaluateur. Pour la plupart, les propriétaires avaient une attitude plutôt positive ou nuancée. Ces informations correspondent à ce que nous ont affirmé les personnes interviewées, à savoir que les rencontres avec le représentant du ministère se déroulaient généralement bien et de façon cordiale. L'attitude, qui nous semble plus négative, des participants au groupe de discussion n'a pas été prise en compte dans les fiches, puisque ces personnes débutaient le processus de négociation.

Tableau 8. Attitude du propriétaire durant le processus de négociation selon l'évaluateur

Attitude du propriétaire	Nombre de propriétaires
Très négative	1
Négative	2
Nuancée	14
Plutôt positive	21
ND	1
<i>Total</i>	<i>39</i>

Selon les évaluateurs du MTQ et pour l'ensemble de la population touchée, la satisfaction des propriétaires après l'entente d'acquisition est généralement élevée, comme nous pouvons le voir

dans le tableau 9. Seulement un ménage ne serait que faiblement satisfait du processus et de son entente d'acquisition. Toutefois, parmi les personnes rencontrées en entrevue, seulement un peu plus de la moitié se dit satisfaite. Il y a peut-être ici une différence de perception, ou encore le niveau de satisfaction des propriétaires s'est modifié avec le temps et la relocalisation.

Tableau 9. Estimation du niveau de satisfaction après l'entente selon l'évaluateur

Niveau de satisfaction	Nombre de propriétaires
Faible	1
Passable	5
Élevé	31
Très élevé	2
<i>Total</i>	<i>39</i>

Réactions face aux délais

Quelques personnes se sont senties pressées de négocier et de déménager, principalement celles qui ont signé leur entente parmi les premières. Elles ont été informées, par le MTQ ou leur expert, qu'elles devaient partir parce que les travaux allaient débuter dans leur secteur. Ce sentiment d'urgence a fait en sorte que certains ont accepté une offre qu'ils regrettent maintenant, et qu'ils ont dû se trouver une nouvelle demeure rapidement.

C'est que ça a duré tellement peu de temps, j'ai été tellement pris les culottes à terre, qu'on n'a pas eu le temps de dire : « c'est ça ». C'est allé tellement vite, et là on le réalise après.

(Septuagénaire, en couple)

Au contraire, d'autres ont trouvé les délais de négociation trop longs et déplorent avoir été sans nouvelles du MTQ sur de longues périodes.

Par ailleurs, trois ménages rencontrés ont mentionné que ce qui a été le plus long n'est pas la négociation, mais la période entre la signature de l'entente et le rendez-vous chez le notaire.

Certains ménages avaient aussi acheté une autre propriété entre temps et ont dû supporter les paiements de deux hypothèques durant cette période.

De manière générale, les délais dans le processus global, depuis l'information jusqu'à la relocalisation, ont fait en sorte que plusieurs ménages ont cessé des activités, abandonné des projets; ils ont un peu mis leur vie en attente. Ils n'osaient faire les travaux de rénovation qui étaient prévus et ont délaissé certaines tâches d'entretien parce qu'ils se disaient que ça ne valait pas la peine d'investir du temps et de l'argent dans quelque chose qui allait être démoli. L'attente de l'acquisition a affecté leur quotidien et les a empêchés de profiter pleinement de leur maison. Cela peut aussi avoir influencé la perception des évaluateurs du MTQ quant à l'entretien des propriétés.

On ne sait jamais sur quel pied danser. Puis on n'ose pas rien faire. On n'ose rien entreprendre, comme là, la dernière année [je me demandais si je devais] faire mon bois de chauffage, parce que là l'hiver s'en venait... Puis là, il faut que je prévoie que si je reste là j'ai l'hiver à passer là. Il faut que je m'organise en conséquence. J'avais un peu d'avance, je coupais le bois pour un an à venir. [...] On ne sait plus quoi faire! Il y avait bien des petites affaires, des petites réparations, est-ce que je vais travailler comme un maudit fou puis après « va-t'en! »?

(Octogénaire, seul)

Pour certains, l'attente a débuté dès les premières rumeurs concernant le projet. Les participants au groupe de discussion vivent aussi cette situation. Ils estiment que les délais de négociations sont trop longs et que cela contribue à alimenter le stress vécu par les ménages touchés. Ils croient que trop de temps s'écoule entre l'évaluation et la première offre, et aussi entre les offres.

Ils disent : « vous autres, vous êtes dans les derniers, ça ne presse pas. » Ça ne presse jamais, mais c'est nous autres qui attend et qui vit un stress, et les familles. On change-tu l'école de notre jeune cette année ou on le change-tu pas? [...] Ils sont venus évaluer, et ils disaient : « dans les semaines qui suivent votre évaluation, vous allez recevoir une offre ».

(Participant 6²²)

Certains réclament d'ailleurs que les délais soient encadrés par une législation pour éviter que les négociations ne s'éternisent.

²² Il s'agit des participants au groupe de discussion.

3.3. Impacts vécus

Dans cette section, nous aborderons le sujet qui est au cœur de notre étude, soit les impacts de la relocalisation résidentielle involontaire. Ces impacts ont été dégagés du discours des personnes rencontrées en entrevue. Malgré une question en ce sens, les participants au groupe de discussion ont peu parlé des impacts que le processus avait sur eux. Le stress causé par l'incertitude a imprégné une grande partie du discours, mais personne n'a mentionné directement des impacts sur la santé ou sur les relations familiales, ni sur les loisirs ou les habitudes. Nous pensons que les participants, qui pour la plupart débutaient les négociations au moment de la discussion de groupe, ne pouvaient qu'imaginer les impacts éventuels. Le fait d'être en groupe a peut-être aussi empêché les participants d'exposer des aspects plus personnels de leur situation.

Il faut noter que nous ne pouvons savoir si les impacts évoqués par les personnes rencontrées sont vraiment liés à la relocalisation résidentielle involontaire : toutefois, les gens attribuent, en tout ou en partie, ces impacts à l'expérience de relocalisation résidentielle involontaire qu'ils ont vécue. Nous présenterons, dans l'ordre, les impacts sur la santé, les impacts sur les relations familiales, les impacts sur les sentiments, les impacts sur les habitudes et le mode de vie et enfin les autres impacts.

3.3.1. Impacts sur la santé

Le stress et l'incertitude relatifs aux négociations et à la relocalisation ont eu des impacts sur la santé de la plupart des personnes rencontrées en entrevue ou sur celle de membres de leur famille. En fait, seulement deux ménages ont dit qu'il n'y avait pas eu d'impacts sur leur santé. Dans le premier cas, il s'agit d'une personne qui était peut-être moins attachée à sa propriété puisqu'elle n'y habitait pas, et dans l'autre cas il s'agit d'un couple pour qui l'acquisition et la relocalisation arrivaient à un bon moment. La majorité des répondants rencontrés en entrevue a donc l'impression que l'expropriation a eu des impacts sur leur santé.

Le tableau 10 expose l'estimation par l'évaluateur agréé du niveau de stress vécu par la famille durant le processus d'acquisition de leur propriété. Selon les évaluateurs du MTQ, peu de familles se retrouvent dans les extrêmes, c'est-à-dire un stress faible ou très élevé. La catégorie modale est «passable», mais il y a plus du quart des familles qui auraient vécu un stress élevé.

Tableau 10. Estimation du niveau de stress vécu par le ménage durant le processus, selon l'évaluateur

Niveau de stress	Nombre de ménages
Faible	4
Passable	20
Élevé	11
Très élevé	4

En entrevue, huit personnes ont dit avoir vécu du stress, de l'inquiétude ou de l'anxiété. Ce stress s'est souvent manifesté par des problèmes de sommeil, et dans quelques cas aussi par des pertes d'appétit. Dans d'autres cas, il s'agit d'une grande fatigue, d'un manque d'énergie.

Ça me dérangeait, ça m'a affecté terriblement. Je dormais à moitié les nuits, je dormais trois quarts d'heure, je restais une heure debout, ça m'a tout viré à l'envers.

(Octogénaire, personne seule)

Pour cinq personnes, l'expropriation a été un facteur aggravant d'une autre maladie, d'une santé déjà fragile, ou encore un des éléments menant à une dépression.

J'étais déjà malade, mais ça a accéléré. J'ai commencé à prendre des antidépresseurs à cause de tout ça. Ce n'est pas de dire que c'est de la faute à qui que ce soit, mais c'est un peu tout ça. Ce n'est pas moi qui ai amené ces problèmes-là dans ma vie! J'aurais aimé ça moi profiter de ma résidence et ne pas me faire écœurer par personne.

(Quadragénaire, personne seule)

Ça faisait des années que j'avais ça, mais quand tu subis un stress, c'est pire, ça augmente la maladie, ça empire les symptômes.

(Quinquagénaire, personne seule)

Deux personnes croient qu'elles ont eu des problèmes de santé graves directement et uniquement causés par l'expropriation. L'une a fait une dépression et l'autre une crise cardiaque.

Crise cardiaque. Reliée au stress. Bingo! Insomnie, anxiété. Moi, ça m’a virée à l’envers.

(Quadragénaire, en couple)

Par ailleurs, plusieurs personnes ont dit qu’elles connaissaient des gens qui ont eu des problèmes de santé liés à l’expropriation.

3.3.2. Impacts sur les relations familiales et sociales

Le processus de négociation, le stress et l’incertitude liés à la relocalisation résidentielle involontaire ont aussi eu des impacts sur les relations familiales et sociales de plusieurs répondants. Nous allons décrire ces impacts dans la présente sous-section.

3.3.2.1. Impacts sur les relations familiales

La relocalisation résidentielle involontaire semble avoir eu des conséquences sur les relations de couple de quatre ménages rencontrés en entrevue. Il s’agit des plus jeunes ménages que nous avons rencontrés. Parmi eux, trois couples se sont séparés durant la période de négociation de l’entente d’acquisition. Comme pour les impacts sur la santé, nous ne pouvons savoir si cela est directement lié à la relocalisation ou non. Toutefois, deux des personnes qui ont vécu une séparation croient que le stress qu’elles ont vécu lors du processus est la cause de leur désunion. Pour un autre ménage, il s’agit plutôt d’un élément déclencheur ou d’un facteur aggravant.

Ça a viré au vinaigre parce qu’on n’était pas capable de maîtriser le stress que ça apportait, et l’angoisse. C’était trop. Tu sais, quand ça ne t’es jamais arrivé. Et même ceux qui avaient un âge d’expérience, il y en a qui ont vécu des choses, nous on était un jeune couple avec deux petits mousses qui partent dans la vie.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Et à travers tout ça, moi je crie. Ça me rentre dans le corps tout ça alors je parle fort, je crie, mais quand je raccroche le téléphone [après une conversation avec un représentant du ministère], je continue à crier. Et la bonne femme, elle se tanne en ostie de ça, alors ça a amené une séparation, et ma fille, j’ai eu des problèmes avec ma fille.

(Quadragénaire, personne seule)

Un autre couple rencontré dit avoir pensé à se séparer, mais a finalement réussi à surmonter ses difficultés. Pour ces quatre ménages, l’expropriation et l’incertitude, de même que les sentiments

qui l'entourent avaient envahi leur vie quotidienne et miné leur moral : ils pensaient et parlaient constamment de l'expropriation, et étaient très peiné à l'idée de devoir quitter leur maison.

Un moment donné, je pensais même qu'on se séparerait l'argent et qu'on câliserait notre camp chacun de notre bord. Elle était stressée et elle me stressait, et là, il faut se calmer! [...] Plus de relax, plus d'amis, on n'invitait plus personne, plus rien.

(Quinquagénaire, en couple)

Dans le cas des familles, ces séparations et les déménagements ont entraîné des problèmes de réorganisation familiale et des conséquences sur le bien-être des enfants.

Et ce n'est pas juste sur quelques mois, ça a été sur quelques années. Ça m'a vidé, ça m'a vraiment vidé. Quand je suis parti de Stoneham il y a deux ans, je me suis dit : « ouf, enfin je vais pouvoir voler, ça va là ». Et là, je suis arrivé ici et mon fils, oublie ça : « je ne suis pas chez-nous! » et moi : « non, mais c'est parce que j'essaie de te réoffrir de quoi de beau, on a une nouvelle vie ». Et finalement, quand j'ai ouvert mes ailes, elles étaient coupées là, je n'en avais plus d'ailes. Là, j'ai flanché. Je suis allé chez le médecin, et j'ai demandé : « mon fils ne s'adapte pas, qu'est-ce qui se passe? » et le médecin m'a regardé et m'a dit : « mais commencez par vous ». Commencer par moi, non, je n'avais pas le temps!

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Un couple nouvellement séparé a dû louer un logement afin de traverser la période de négociation tout en ne cohabitant pas et en ne dérangeant pas trop le quotidien des enfants. Chacun des parents habitait ce logement une semaine sur deux, alors que l'autre restait à la maison avec les enfants.

Alors là, l'option qu'on a trouvée, c'est de se prendre un petit appartement, un petit un et demi en ville, de laisser les enfants aller à l'école et à la garderie et tout ça et que c'est nous autres qui changeaient de maison.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Nous avons aussi eu des informations sur les impacts sur les relations familiales et sociales au moyen des cas de refus. En effet, pour trois personnes, notre appel de recrutement, et donc la remémoration de leur expérience de négociation et de relocalisation, a semblé très pénible. Une femme nous a parlé des impacts sur les relations familiales : « Ça a brisé ma famille. » Lorsque

nous lui avons demandé des explications, elle a répondu que l'expropriation arrivait en même temps qu'un divorce et qu'elle n'avait pas réussi à se trouver un autre lieu de résidence à Stoneham. Elle devait donc déménager ailleurs. Ses enfants adolescents, ne voulant pas quitter Stoneham (amis, école, etc.), ont décidé d'habiter avec leur père, qui lui a pu se relocaliser à Stoneham. Elle ne voit plus souvent ses enfants. Elle a refusé de nous rencontrer : « J'aime pas ça brasser ça. »

3.3.2.2. Impacts sur les relations sociales

Pour la plupart des participants, l'expropriation et la relocalisation ne semblent pas avoir affecté le réseau social et les fréquentations, soit parce que ces gens ne fréquentaient personne ou peu de gens à Stoneham, soit parce qu'ils continuent à fréquenter leur amis même s'ils sont déménagés. Toutefois, pour cinq répondants, le déménagement a changé leur réseau social. Deux répondantes, de jeunes mères, disent avoir perdu leur gardienne, qui s'occupait de leurs enfants depuis longtemps, ou avoir cessé de fréquenter d'autres mères des environs.

Un homme rencontré en entrevue, qui avait eu un commerce de services, connaissait beaucoup de gens à Stoneham : il dit même qu'il les connaît tous, « sauf les nouveaux ». Bien qu'il était à la retraite au moment de l'expropriation, il avait loué son commerce à quelqu'un de sa famille, qui continuait à l'exploiter. Comme ce commerce était à côté de sa maison, il continuait à y passer du temps, par plaisir. Il avait donc fréquemment des contacts avec tous ces gens qu'il connaissait. À la suite de son déménagement, il se trouve privé de ces contacts et se sent seul, d'autant plus que sa femme est décédée. Entouré de jeunes familles, il ne sent pas qu'il peut tisser des liens avec ses nouveaux voisins étant donné la différence de mode de vie.

On est arrivé ici, on ne connaissait plus personne, on n'a plus de voisins. Et on n'est pas du même âge non plus, c'est des jeunes ménages. Eux, ils élèvent leur famille, nous elle est élevée notre famille.

(Septuagénaire, personne seule)

Certains répondants ont vécu des difficultés sans lien avec l'expropriation, mais qui sont arrivées en même temps et qui ont transformé le processus en épreuve pour ces personnes déjà affectées. C'est le cas d'une femme âgée, qui a perdu son mari, et d'un homme dont l'épouse est décédée.

En plus de perdre leur compagnon de vie, ces personnes ont aussi perdu quelqu'un qui les soutenait dans le processus d'expropriation.

Ma femme est décédée, et ma femme m'aidait gros là-dedans aussi, parce qu'elle avait une bonne écriture, c'était une maîtresse d'école. Quand il y avait de quoi à faire, des lettres ou quelque chose, c'est elle qui faisait ça. Elle est partie, elle a eu un cancer, trois mois avant qu'on déménage. Ça a été un gros coup. [...] Perdre mon commerce, ma maison là-bas, et déménager ici. Tout perdre.

(Septuagénaire, personne seule)

Un homme rencontré, lui, a subi un accident de travail. Une participante a elle aussi eu un accident qui a compliqué son déménagement.

Le tableau 11 présente une synthèse des impacts sur la santé, ainsi que des impacts sur les relations familiales et sociales. Notons qu'il s'agit d'impacts négatifs puisque aucun impact positif sur la santé ou sur les relations familiales et sociales ne nous a été rapporté. Dans le tableau, les jeunes propriétaires sont dans la trentaine ou la quarantaine et sont actifs sur le marché du travail. Plusieurs ont des enfants. Les jeunes retraités sont des couples formés de quinquagénaires ou de sexagénaires. Les personnes âgées habitent généralement seules et ont entre 70 et 90 ans. Nous reviendrons sur ces catégories dans le chapitre 4. Dans le tableau 10, nous pouvons voir que les impacts sur la santé affectent tous les groupes d'âge, tandis que seuls les jeunes propriétaires voient les relations familiales affectées par la relocalisation résidentielle involontaire. Les impacts sur les relations sociales sont plus présents chez les personnes âgées, mais aussi chez les jeunes propriétaires qui ont souvent un réseau lié aux activités familiales.

Tableau 11. Synthèse des impacts sur la santé et les relations familiales et sociales

	Jeunes propriétaires	Jeunes retraités	Personnes âgées	Total entrevues	Refus ²³	Total
Nombre de ménages	6	4	4	14	16	30
Nombre de personnes	14	8	5	27	ND	ND
Impacts sur la santé ²⁴	7	3	3	13	1	14
Impacts sur les relations familiales	4	0	0	4	1	5
Impacts sur les relations sociales	1	0	2	3	0	3
Nombre total d'impacts sur la santé et les relations familiales et sociales	12	3	5	20	2	22

3.3.3. Habitudes et mode de vie

Lorsqu'elles habitaient Stoneham, la plupart des personnes rencontrées fréquentaient les commerces de Stoneham, mais à des degrés divers. Certains allaient à Québec très fréquemment pour faire des achats, tandis que d'autres faisaient la majorité de leurs emplettes à Stoneham. Après le déménagement, les habitudes de fréquentation des commerces des personnes rencontrées ont changé. Environ la moitié des ménages rencontrés disent faire maintenant tous leurs achats plus près de leur lieu de résidence, tandis qu'une autre moitié dit retourner quelquefois à Stoneham pour fréquenter divers commerces ou services, que ce soit pour se faire coiffer ou aller au restaurant. Bien sûr, l'impact sur la fréquentation des commerces est en lien avec le nouveau lieu de résidence : les gens qui sont déménagés relativement près de Stoneham, dans le nord de Québec par exemple, sont plus portés à y retourner.

²³ Rappelons que dans plusieurs cas de refus, nous n'avons pu connaître les impacts sur le ménage puisque l'appel a été très bref.

²⁴ Ce sont les personnes (et non les ménages) qui sont prises en compte ici. Par exemple, si, dans un couple, les deux personnes ont vu leur santé affectée, ils sont comptés comme deux. C'est la même chose pour les familles, dans le cas où les enfants subissent des impacts.

Le déménagement a aussi occasionné un changement dans les habitudes de loisir. Les personnes rencontrées avaient surtout des loisirs de plein air ou en lien avec la nature qu'elles pratiquaient sur leur terrain et assez peu participaient à des loisirs organisés par la municipalité ou par des organismes communautaires. Ceux qui ont acheté une nouvelle propriété incluant un grand terrain ou qui est à proximité de la nature, ou encore qui ont toujours un chalet ou un terrain à Stoneham, continuent ces activités. D'autres, qui habitent maintenant une maison sur un plus petit terrain ou plus loin de la nature, pratiquent plus rarement ces activités. Une famille qui est demeurée à Stoneham continue de fréquenter les mêmes lieux de loisirs qu'avant, comme la bibliothèque ou la patinoire. Les impacts sur les habitudes et le mode de vie semblent neutres, c'est-à-dire ni positifs ni négatifs, pour les répondants.

3.3.4. Autres impacts

La relocalisation résidentielle involontaire a eu des impacts financiers pour plusieurs des personnes rencontrées. Bien que l'indemnité couvre normalement les frais de relocalisation et les troubles et ennuis, certaines situations amènent des dépenses imprévues pour les ménages. Par exemple, quelques répondants chauffaient leur demeure avec un poêle à bois et coupaient eux-mêmes leur bois de chauffage sur leur terrain. Ils doivent maintenant acheter du bois ou payer le chauffage. Les couples qui se sont séparés ont eux aussi connu des dépenses supplémentaires, que ce soit en frais juridiques, en frais de déménagement, de logement ou en mobilier. D'autres ont eu des problèmes avec les assurances. Par exemple, une femme rencontrée n'est plus assurée à cause de sa crise cardiaque, qu'elle attribue directement à l'expropriation.

Là-bas à l'autre maison j'avais l'assurance-vie sur la maison, j'avais l'assurance invalidité. S'il m'arrivait quelque chose, les paiements de la maison se faisaient tout seul. Ça faisait juste cinq ans que j'étais là, elle n'était pas payée *cash* la maison. Si je mourais, la maison était payée et si j'étais invalide pendant six mois, les paiements se faisaient. Et là je n'ai plus ça à cause de ma crise cardiaque. J'ai tout perdu! Je ne suis plus assurable. Si je tombe malade demain et que je suis six mois sans travailler, il faut que je fasse mon paiement pareil. Je leur en ai parlé et ils m'ont dit : « *just too bad*, ce n'est pas de nos affaires, on s'en contresacre ». Alors où elle est l'humanité là-dedans? Zéro, zéro, zéro.

(Quadragénaire, en couple)

Un autre participant a eu, lui aussi des problèmes avec les assurances. Il a emménagé dans sa nouvelle maison avant d'avoir signé son entente d'acquisition. Il a donc dû supporter les coûts inhérents à deux maisons (taxes, chauffage) durant un certain temps. Ce qui l'inquiétait le plus était que les assureurs refusaient d'assurer la maison qui devait être acquise par le ministère puisque celle-ci n'était pas habitée.

Les compagnies d'assurances, ils me menaçaient, et même mon avocat a menacé souvent le ministère des Transports pour qu'il prenne en charge les bâtisses. Qu'il nous envoie un avis comme de quoi c'est eux autres qui sont responsables. S'il y a un feu, et il y a des pousseurs en masse dans ce coin-là, s'il y en a un gars qui entre et qu'il s'estropie, c'est à moi la bâtisse, il peut me poursuivre et c'est moi qui est responsable. C'est ça qui était fatigant. On s'est assuré toute notre vie pour ça, et là ils ne nous assurent plus.

(Septuagénaire, personne seule)

Des relocalisés vivent aussi d'autres types d'impacts. Quelques-uns ont dû se départir de leur animal domestique, tandis que d'autres ont dû se débarrasser de plusieurs biens au moment du déménagement.

3.4. Deuil et réinstallation

Dans cette section, nous nous intéresserons au processus de réinstallation dans un nouveau logis et à ce qui l'entoure : le deuil de l'ancienne demeure et le choix puis l'appropriation de la nouvelle.

3.4.1. Tristesse et sentiment de perte

Plusieurs personnes rencontrées ont dit avoir vécu des sentiments de perte et de tristesse. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, ces sentiments sont surtout présents chez les jeunes ménages et chez les personnes âgées.

Les enfants aussi étaient attachés à la maison familiale. Les répondants qui avaient des enfants adultes ont dit que ceux-ci étaient certainement peiné de ne plus pouvoir retourner à la maison familiale, parce qu'ils y avaient de nombreux souvenirs et y pratiquaient des loisirs. Les familles avec des enfants à la maison ont plutôt parlé de l'attachement immédiat à la maison et au voisinage et de l'inquiétude que ressentent plusieurs enfants face à des changements dans leur mode de vie.

Jusqu'à temps qu'on soit certain de la date à laquelle on allait déménager, on ne lui a pas dit pour ne pas l'inquiéter. Mais il y a des fois où on n'a pas eu le choix de lui expliquer, parce qu'il y a des dossiers qui se réglaient autour de nous autres, comme notre deuxième voisin, et il avait des amis, et eux ont déménagé, et ils ont détruit la maison. Alors il a dit : « Maman, pourquoi ils ont détruit la maison? » alors là on a été obligé d'expliquer un peu ce qui se passait, et que nous autres aussi on allait peut-être être obligé de déménager, alors il disait : « ça veut dire que notre maison va être détruite aussi! ». Et il y avait aussi l'autre côté de la petite rivière, il y en a un qui a été réglé aussi, et sa maison a été détruite aussi et ils ont mis des grosses roches. Alors c'était ça, c'était percutant. Il est renfermé, il ne parle pas beaucoup, mais je savais que ça le dérangeait. Il se posait des questions.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

3.4.2. Faire le deuil de sa demeure

Plusieurs personnes ont fait référence à la mort d'un proche ou au deuil pour expliquer ce qu'elles ont vécu. Quelques-uns ont directement exprimé qu'ils avaient vécu un processus de deuil, tandis que d'autres ont utilisé des images qui évoquent la perte et le deuil. Une participante, à qui une ancienne voisine a raconté la démolition de sa maison, croit que ses fleurs repousseront à l'emplacement de sa maison, à la manière des fleurs sur une tombe.

C'est mon autre voisine, elle m'a appelée et elle n'osait pas m'en parler. Elle a dit : « il y a du changement ». J'ai dit : « oui, je l'ai su ». Elle a dit : « je n'osais pas vous le dire. La pelle mécanique a levé sur la couverture, elle a pesé et ça a tout descendu dans la cave ». Ce n'est pas long eux autres démolir! Elle a dit qu'ils ont pris un *bull* puis ils ont *bullé* mon parterre et mes fleurs dans la cave. C'est pour remplir le trou parce que c'aurait pu être dangereux que quelqu'un tombe dans la cave. Moi je dis que c'est toutes des fleurs qui reviennent tous les ans, des tulipes et tout ça, ça a été brassé, peut-être qu'il va y en avoir. Si les enfants veulent m'emmener au printemps...

(Octogénaire, personne seule)

Les gens qui vivent un sentiment de perte face à leur propriété ont eu recours à des stratégies pour y faire face et pour vivre le deuil. Plusieurs personnes ont raconté des rituels d'adieu, durant lesquels elles revisitaient les endroits qu'elles aimaient en prenant conscience que c'était la dernière fois. D'autres ont pris des photos ou tourné des vidéos juste avant de partir.

À la fin, quand j'ai vraiment fait mon deuil, je savais que je m'en allais et j'ai fait tous mes anciens sentiers que j'étais habituée de faire, je saluais et je remerciais pour les années que cet environnement-là m'avait donné, j'ai fait mes adieux. Je

n'avais pas le choix, il fallait que je parte en paix, j'avais trop souffert. C'était trop.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Il y a aussi des gens qui reviennent souvent à Stoneham, parce qu'ils y ont un chalet ou un terrain, ou encore pour fréquenter des gens ou des commerces. Ces gens, dont plusieurs disent par ailleurs aimer leur nouvelle résidence, reviennent à Stoneham comme en transition entre leur ancien et leur nouveau milieu. Un participant, par exemple, dit passer plus de temps à son chalet depuis qu'il a quitté Stoneham. Un autre homme revient lui aussi fréquemment à Stoneham pour pratiquer différents loisirs.

Ce n'est pas un problème pour moi [de changer de résidence]. Je n'ai pas d'attache, je n'ai jamais eu d'attache. Malgré que je ne peux pas dire que je n'ai pas d'attache, parce que Stoneham ça fait plusieurs années que j'ai le terrain là-bas et je monte à toutes les années, je vais passer des fins de semaine là, on va camper, on se ramasse là avec toute la petite famille, mes enfants avec leurs enfants. On se remémore des souvenirs et tout ça, c'est le *fun*.

(Quinquagénaire, personne seule)

Les informations recueillies lors des appels téléphoniques dans les cas de refus nous donnent aussi des informations sur le deuil. En effet, quatre personnes ont refusé l'entrevue en expliquant qu'elles voulaient « tourner la page », c'est-à-dire qu'elles ne voulaient plus en parler. Par exemple, une dame a dit refuser de nous rencontrer parce qu'elle et son conjoint ne veulent plus entendre parler de l'expropriation : « Le dossier est clos et c'est bien comme ça ». Elle a dit qu'ils sont amers par rapport à ce qu'ils ont vécu mais contents de l'endroit où ils se sont réinstallés. D'autres ont dit que le processus s'était bien déroulé et qu'ils avaient amélioré leurs conditions d'habitation, mais qu'il a été long, et ils veulent passer à autre chose. Ce désir de ne plus en parler, de tourner la page, nous semble indiquer que les gens ont vécu le processus difficilement et qu'ils ont fait des efforts pour passer à autre chose, pour faire leur deuil.

Une des caractéristiques du deuil de sa maison à la suite d'une relocalisation résidentielle involontaire semble être la solitude dans laquelle il est vécu. D'abord, il n'y a pas, dans notre société, de rituel social pour marquer la perte d'une maison, au contraire de l'occasion où une maison est acquise, par exemple, et qu'on organise une pendaison de crémaillère. De plus, nous

l'avons déjà mentionné, plusieurs personnes rencontrées ont dit se sentir incomprises par leurs proches.

En effet, les répondants ont pour la plupart confié ce qu'ils vivaient à des proches. Pour plusieurs, il s'agissait seulement de décrire la situation, de « donner des nouvelles ». Ils ne sentaient pas nécessairement le besoin de parler de leurs sentiments, soit parce qu'ils voyaient l'expropriation de manière positive, soit par pudeur ou pour ne pas ennuyer les autres. Deux personnes ont dit que leurs proches les avaient encouragées et que leur soutien répondait à leurs attentes. Parmi ceux qui ont parlé de leurs sentiments, plusieurs se sont sentis incompris par leurs proches. Ceux-ci les écoutaient, mais sans vraiment saisir leur désarroi. Ces répondants ont eu l'impression que leurs confidents n'accordaient pas beaucoup d'importance à l'attachement qu'ils avaient à leur propriété, qu'ils évacuaient l'aspect sentimental de la perte de la maison. Les gens tentaient de reconforter les personnes touchées en leur parlant de l'indemnité qu'ils allaient recevoir.

Plusieurs personnes ont fait allusion au regard que portent les autres sur les relocalisés. Il semble y avoir une opinion, assez répandue dans la population, voulant que les personnes dont la résidence est acquise soient généreusement dédommagées et qu'ils ne devraient pas se plaindre. Plusieurs répondants ont dû faire face à cette opinion, que certains de leurs proches partageaient.

Répondant : Ce n'était pas pour avoir de l'argent [qu'il a négocié avec force]! Mais on passe pour quelqu'un qui essaie de faire la passe, toujours.

Interviewer : Qui vous voit comme ça?

Répondant : Le ministère, la population en général, tout le monde qui me parle : « ah, tu es exproprié, wow, tu vas faire la passe! » Il y a de mes chums qui savent comment j'ai eu et ils savent comment j'ai payé, et ils pensent que ça a été payant.

(Quadragénaire, personne seule)

Des participants au groupe de discussion ont aussi mentionné cette opinion qui les dérange.

Ils pensent tous que c'est une mine d'or, l'expropriation, que c'est un bienfait. Moi, il y en a une couple à qui j'ai arrêté de parler parce qu'ils s'imaginent tous que ce que mon évaluateur dit que ça vaut, ça n'a pas d'allure. Coudonc! [...] Alors ça crée certaines frictions, certaines animosités dépendamment des caractères.

(Participant 3)

Certains ont même dû cacher qu'ils étaient expropriés lorsqu'ils cherchaient une nouvelle demeure, parce qu'ils avaient l'impression que les vendeurs augmentaient leur prix, ou du moins étaient peu enclins à négocier, quand ils connaissaient cette information.

Il ne fallait pas dire qu'on était exproprié, parce que les gens pensaient qu'on sortait de là avec deux grosses valises pleines de *cash*.

(Quadragénaire, en couple)

Cette opinion blesse les gens, qui ont l'impression qu'on s'en prend à leur intégrité : on les considérait comme des gens honnêtes, maintenant ils passent pour des gens qui ont profité du système.

Cette opinion semble bien ancrée et est peut-être alimentée, dans le cas du réaménagement de la route 175, par le discours de certains journalistes ou animateurs de radio. En effectuant la revue de presse, nous avons remarqué des commentaires dénigrant les propriétaires touchés. Par exemple, le 29 avril 2004, à la suite d'un reportage à TQS expliquant que le tracé de la future route était incertain, Myriam Ségal insinue que les propriétaires touchés souhaiteraient être expropriés, sur les ondes de CKRS Saguenay : « Et j'me demande dans quelle mesure précisément, ces gens-là ne font pas ça [des rénovations] pour encaisser de l'argent, parce qu'ils savent qu'un jour ou l'autre ils vont être expropriés ».

Les participants au groupe de discussion ont aussi expliqué qu'un journaliste de TVA à Québec, Martin Everell, dénigrait les propriétés des expropriés dans ses reportages. Des participants ont raconté qu'ils avaient envoyé une réplique dans un média local pour faire valoir leur point de vue.

3.4.3. Recherche et choix d'une nouvelle résidence

Dans cette sous-section, nous discuterons des mesures prises par la municipalité et le MTQ pour soutenir la relocalisation, des démarches pour trouver une nouvelle demeure et des raisons qui ont motivé le choix des personnes relocalisées.

3.4.3.1. Mesures prises pour soutenir la relocalisation à Stoneham

La municipalité a, conjointement avec le MTQ, dressé un inventaire des terrains vacants sur son territoire. Cependant, selon la directrice générale, le ministère des Transports ne voulait pas qu'on publie les noms des propriétaires et la valeur des terrains parce qu'il craignait la

spéculation foncière. Par ailleurs, le conseiller municipal nous a dit qu'il y avait eu affichage d'une liste des maisons et des terrains à vendre. Selon lui, ces listes ont été consultées par plusieurs personnes.

La municipalité a aussi, selon la directrice générale, mis en œuvre plusieurs mesures pour accommoder les citoyens qui voudraient se relocaliser à Stoneham. Par exemple, la municipalité a proposé un endroit pour y installer les maisons mobiles. La municipalité, avec la collaboration financière du MTQ, a aussi construit de nouvelles rues dans le secteur du mont Wright, afin que les gens puissent déménager à quelques pas de leur domicile actuel. Un citoyen de Stoneham a acheté plusieurs terrains vacants (ceux visés par le projet de la municipalité dans le secteur du mont Wright) dans l'intention avouée de permettre aux gens relocalisés de s'y installer à coût raisonnable et à la municipalité d'y construire une rue.

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement a affirmé en entrevue que plusieurs citoyens étaient venus lui demander si des terrains étaient disponibles à Stoneham. Les gens cherchaient des grands terrains isolés, et les rues privées ne les dérangent pas. Ils cherchaient une propriété ayant les mêmes caractéristiques que celle qui avait été acquise par le MTQ et ne voulaient pas être localisés au cœur du village. Selon le directeur, la municipalité essaie toutefois de densifier son développement urbain et n'a pas de grands terrains à proposer. Un projet a toutefois été initié pour accommoder les relocalisés : le MTQ a acheté sept terrains dans un développement résidentiel et a financé le coût de la municipalisation et de la construction d'une rue. Cependant, des citoyens sont d'avis que le ministère pourrait se servir de cette mesure comme argument dans les négociations pour diminuer le montant de leur indemnité; ils sont méfiants.

3.4.3.2. Démarches effectuées par les ménages

Six ménages rencontrés ont cherché une nouvelle maison par le biais des annonces, des catalogues, en visitant des quartiers qui les intéressaient ou en faisant appel à un agent immobilier. Parmi eux, deux ont commencé leurs recherches dès qu'ils ont su qu'ils allaient devoir déménager : ces couples ont visité plusieurs dizaines de maisons, durant quelques années. Pour plusieurs de ces ménages, il était difficile de se choisir une nouvelle maison, étant donné qu'ils ne connaissaient pas le montant de leur indemnité ni le moment où ils l'auraient. Certains

ont même acheté une nouvelle maison avant même la fin des négociations et l'acquisition de leur propriété par le ministère.

Alors là, j'ai appelé un agent d'immeubles de la rive sud pour aller visiter des maisons. On a visité des maisons où ça n'avait vraiment pas de bon sens, puis c'est la seule ici qu'on a trouvé qui avait de l'allure et qu'il ne fallait pas trop de rénovations et qui était quand même bien comme maison et pas trop chère. Parce que là, on ne savait pas le montant qu'on aurait, non plus.

(Quinquagénaire, en couple)

Pour trois personnes, trouver un nouveau logis s'est fait par le biais d'un contact. Deux d'entre elles cherchaient à se reloger dans un quartier précis et une connaissance leur a fait part d'une occasion d'achat. L'autre personne s'est installée dans la résidence secondaire d'un membre de sa famille en attendant de se trouver une maison. Finalement, cette personne a fait des rénovations et a décidé d'y habiter en permanence étant donné l'investissement en travaux de rénovation.

Deux des personnes rencontrées étaient locataires d'un appartement au moment de l'entrevue. Une de ces personnes louait son appartement depuis quelques années, parce qu'elle et son mari y habitaient l'hiver, afin d'être plus près des services de santé. L'autre personne s'est trouvé un logement à la suite d'une séparation qui a eu lieu durant les négociations. Elle cherchait principalement à se loger à un prix abordable.

Bien j'ai magasiné un prix, premièrement. Parce que tu tombes monoparentale du jour au lendemain, et à faible revenu parce que finalement tu n'es pas capable de travailler cinq jours. Je venais de recommencer, ça faisait peut-être un an que je travaillais cinq jours [...]. Je magasinais un prix, tu es toute seule avec deux enfants, ce n'est pas la mer à boire.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Un répondant a quant à lui emménagé dans la maison de sa nouvelle conjointe, et, comme nous l'avons mentionné dans la présentation des répondants, deux n'ont pas déménagé puisque leur maison était occupée par des locataires au moment de l'acquisition.

Les raisons qui ont motivé le choix de leur nouvelle résidence pour les répondants sont très variées. Pour deux d'entre eux, il s'agit d'un concours de circonstances, comme nous l'avons décrit dans la section précédente. Cinq ménages voulaient se rapprocher de la ville, être moins

isolés. C'est le cas pour la plupart des gens vieillissants qui veulent se sentir plus en sécurité ou accéder plus facilement aux commerces et aux services de santé.

Mon épouse et moi, on vieillissait, et à Stoneham, il n'y a pas de transport en commun. Elle a dit : « on se déplace, alors pourquoi on ne trouverait pas une place que si on tombe malade, on peut prendre l'autobus, les transports en commun passent ». Alors, c'est pour ça qu'on a descendu un peu. On savait qu'on allait vieillir, alors elle son idée, c'était de se rapprocher où il y avait du transport en commun.

(Septuagénaire, personne seule)

Bien que cette motivation soit présente chez les personnes vieillissantes, elle ne se retrouve pas chez les personnes les plus âgées que nous avons rencontrées. Deux de ces répondants âgés ont réfléchi à leur choix résidentiel au moment de l'expropriation en explorant plusieurs options, dont les condominiums, qui requièrent moins d'entretien qu'une maison détachée, et les résidences pour personnes âgées. L'un a choisi d'acheter une autre maison détachée parce qu'il aime entretenir une maison et travailler dehors. Une autre participante aurait aimé faire la même chose pour les mêmes raisons. Un homme rencontré ne voulait pas vivre dans un appartement ou un condo, et la possibilité de s'occuper des travaux d'entretien a été une de ses motivations à s'installer dans la maison de sa conjointe.

J'aurais pu aller rester au condo. Ça ne me fait rien d'y aller en visite, mais rester là... Tu sais, un condo, tu manges, tu dors, tu t'assis, il n'y a pas d'autres choses que ça à faire. Un condo, il y a la clarté rien que d'un bord, l'autre bord il y a un voisin, en arrière c'est un passage, il n'y a rien. Tu ne vois rien qu'en avant, comme un cheval avec des œillères. Moi, un condo c'est ma mort. [...] Et m'en aller dans une maison de vieux, je suis encore trop alerte. C'est beau une maison de vieux mais. [...] Les résidences ça a l'air à être beau, ils nous mettent ça beau, c'est un bon vendeur. Oublie pas, dans ces affaires là, c'est assez dispendieux, et bien des fois tu peux sortir dehors mais fais attention pour ne pas dépasser le gazon. Ah non, je suis encore trop actif pour ça moi. [...] Alors tant que je vais être autonome. Et j'aime ça encore beaucoup, bardasser dehors.

(Octogénaire, personne seule)

L'importance de vivre dans une maison détachée se retrouve aussi beaucoup dans le discours des participants au groupe de discussion. Ils ont fait état de leurs craintes de se retrouver dans un

appartement. Certains ont même commencé à chercher une nouvelle demeure et redoutent de ne pouvoir retrouver le confort auquel ils sont habitués.

J'ai été voir des choses [des maisons à vendre], et les bras m'ont tombé à terre, quand j'arrive chez-nous, j'ai l'impression de vivre dans un château.

(Participante 2)

Pour une jeune femme qui venait de vivre une séparation, déménager en banlieue était surtout une question de tranquillité d'esprit : acheter une maison neuve, sur un petit terrain, ne demandait que peu d'entretien et aucune rénovation, en plus d'être relativement abordable.

J'ai conclu que parce que j'étais seule, que je n'ai pas vraiment de famille ici à Québec et que je ne sais pas faire grand chose de mes dix doigts, je ne voulais pas quelque chose d'usagé beaucoup. [...] Alors là j'ai vu que c'était le *fun* de se faire construire, malgré que c'est exigeant, mais c'est quand même abordable si tu respectes ton cadre budgétaire, les standards que ton entrepreneur t'offre, c'est avantageux. Alors c'est pour ça que je me suis en allée dans le neuf, puis en plus j'avais la garantie de l'APCHQ de cinq ans et je n'aurai pas de travaux à faire. C'est un coup à donner au début puis après ça c'est la tranquillité d'esprit, et les terrains sont moins chers ici.

(Trentenaire, personne seule avec enfants)

Parmi les ménages rencontrés, deux se sont relocalisés à Stoneham et cherchaient spécifiquement une nouvelle résidence dans cette municipalité. Les gens ne voulaient pas être trop bouleversés dans leur mode de vie, soit en conservant la même garderie pour leurs enfants par exemple, ou en essayant de retrouver un environnement de tranquillité, à proximité de la nature.

Une des personnes rencontrées a acheté un immeuble locatif et habite maintenant un des appartements. Cet homme ne cherchait pas nécessairement à acheter un immeuble, mais une occasion s'est présentée et il avait envie de faire des rénovations et des travaux d'entretien, ce que lui permettait cet achat.

Quelques répondants ont rencontré des difficultés administratives dans leur recherche d'une nouvelle demeure. Ils auraient aimé recevoir du gouvernement un avis indiquant que le MTQ acquerrait leur propriété. Ce papier officiel aurait fait en sorte que les institutions financières auraient été plus enclines à leur accorder un prêt et que les vendeurs auraient été plus confiants.

Ils ont refusé [de nous remettre un avis officiel]. On a appelé, on a demandé, et on n'est pas les seuls, on a jaser avec une couple de personnes. Des fois, on trouvait des maisons que peut-être ça nous aurait intéressé. Les agents d'immeubles nous demandaient un papier, une confirmation qu'on était exproprié.

(Quadragénaire, en couple)

Les avis sont partagés au sujet du soutien que le MTQ pourrait apporter aux gens pour les aider à se trouver une nouvelle demeure. Certains disent qu'ils n'apprécieraient pas du tout et que le choix d'une maison est une affaire personnelle. D'autres font valoir que la recherche d'une maison prend du temps et de l'énergie et que ce serait au ministère des Transports de faire la recherche puisque c'est à cause du réaménagement de la route qu'ils doivent déménager. Soulignons que deux personnes auraient aimé que la municipalité leur fournisse du soutien pour les aider à se relocaliser sur son territoire. Ces gens ne semblaient pas au courant des mesures prises par la municipalité et le MTQ à cet effet.

3.4.4. Appréciation de la nouvelle demeure

Lorsqu'elles parlent de leur nouveau milieu, les personnes rencontrées le font toujours en le comparant à leur ancienne résidence. Deux ménages sont très positifs par rapport à leur nouvelle propriété. L'un dit avoir beaucoup amélioré ses conditions d'habitation et vivre maintenant dans une maison « coup de cœur », à proximité des services.

R. Parce que celle là-bas, c'était un ancien chalet qui avait déjà été agrandi. Dehors, on avait 35 000 à mettre, de réparations à l'extérieur. En dedans, c'était beau, c'était tout en gyproc, peinturé, mais ce n'est pas comparable à ce qu'on a ici.

I. Donc vous avez amélioré votre situation?

R. Oui, je te dirais trois fois puis quatre fois.

(Quinquagénaire, autres types de ménage)

Un couple est content d'avoir trouvé une propriété qui n'a pas les inconvénients de leur ancienne résidence. De plus, l'homme dispose maintenant d'un garage, chose dont il rêvait depuis longtemps. Ils trouvent aussi que les gens dans leur nouveau quartier sont accueillants et qu'ils prennent soin de leur environnement.

Plusieurs ménages sont ambivalents en ce qui concerne leur nouveau milieu : bien qu'ils apprécient certaines choses, des aspects de leur ancien milieu leur manquent. Ils voient des avantages et des inconvénients et tentent de s'adapter. La plupart trouvent leur nouvelle résidence plus grande et plus confortable, mais trouvent leur terrain trop petit et s'ennuient de la nature.

J'aime ça, on a changé complètement de grandeur de maison. [...] Ici, c'est le double au moins, si ce n'est pas plus. Sauf que je m'ennuie de mon environnement. Je trouve ça difficile. J'ai de la misère à me sentir chez nous et tu vois, ça va faire un an. Bien bien de la misère.

(Quinquagénaire, en couple)

Cinq ménages rencontrés n'apprécient pas leur nouvelle résidence. C'est le cas des deux personnes qui habitaient dans un appartement au moment de l'entrevue. Elles s'ennuient de la nature et souffrent de la proximité des voisins et du bruit. L'une appréciait beaucoup les avantages d'avoir un grand terrain en nature, comme le jardinage, la corde à linge, les promenades. Elle trouve son logement trop petit, « dans le béton » et elle « manque d'air ». L'autre aimait entretenir sa maison et faire des travaux. Ne pouvant plus faire cela, en appartement, elle cherche constamment à se distraire.

Parce que le temps que j'étais chez-nous, c'était moins pire, parce que j'avais de quoi à faire. Ici, je ne fais rien que regarder la télé, et ce n'est pas long faire le tour, et après ça il n'y a plus rien à faire. Je bricolais dans la maison, et ici il faut quasiment demander la permission pour mettre un clou. J'ai trouvé ça dur.

(Octogénaire, personne seule)

Une autre répondante, elle, regrette le style champêtre de son ancienne résidence. Elle trouve aussi que les gens de son voisinage sont un peu indiscrets. Elle dit vouloir prendre son temps pour décorer sa nouvelle maison, lui donner un air plus campagnard et s'approprier son chez-soi.

Deux ménages trouvent carrément que leur nouvelle résidence, dans tous ses aspects, n'est pas à la hauteur de leur ancienne. Un homme, qui a acheté la résidence secondaire d'un membre de sa famille par un concours de circonstances, trouve que l'endroit est trop petit et n'est pas à son goût, même après avoir fait des rénovations. De plus, il dit avoir de la difficulté à s'habituer à son nouveau milieu, où il y a des activités agricoles et des odeurs à certains moments. Un couple rencontré en entrevue, pour sa part, a dû faire beaucoup de compromis, ne réussissant pas à

trouver une propriété qu'il trouvait semblable à celle qu'il avait. Ils ont dû faire beaucoup de rénovations pour améliorer leur maison et faire une croix sur plusieurs rêves qu'ils avaient, comme d'avoir un cheval.

On voulait absolument se trouver une place comme on avait, et c'est ça qui était stressant, on n'en trouvait pas, il n'y en avait pas. On a eu beau aller à l'autre bout du monde, n'importe où, à Ste-Anne, et on ne trouvait rien.

(Quadragénaire, en couple)

Le fait de comparer systématiquement son nouveau milieu avec son ancien, de même que l'ambivalence de plusieurs ménages quant à l'appréciation de leur nouvelle demeure semble indiquer que plusieurs personnes rencontrées semblent en transition, vers une appropriation et une appréciation de leur nouveau milieu. Cette transition prend différentes formes et tous ne sont pas à la même étape. Les participants au groupe de discussion ont conscience de ce processus et l'appréhendent.

Dans le chapitre 3, nous avons examiné l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés au processus d'acquisition des résidences. Il appert que les attentes des propriétaires concernant leur indemnité rejoint le principe de base du MTQ : on doit pouvoir se reloger dans des conditions similaires. Toutefois, l'attachement à sa maison et des dimensions symboliques influencent la perception de la valeur de la propriété et font en sorte que les propriétaires « surévaluent » leur bien. Les négociations sont donc vécues difficilement par certains. En ce sens, l'évaluation des propriétés pour l'acquisition à des fins publiques est complexe et peut devenir conflictuelle. Les propriétaires se sentent aussi incompris lorsque leur entourage minimise leur attachement à leur demeure.

Au moment de l'entrevue, environ la moitié des ménages rencontrés se sont dits satisfaits de l'entente d'acquisition qu'ils ont signé. Le fait d'avoir recours aux services d'un expert ne semble pas avoir d'incidence sur la satisfaction par rapport aux négociations.

La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont dit avoir vécu des impacts en lien avec la relocalisation résidentielle involontaire. Beaucoup ont rapporté des impacts sur leur santé, souvent du stress et des problèmes de sommeil. Dans quelques cas, les personnes lient la relocalisation à des problèmes de santé plus graves. Une bonne proportion des répondants, soit la plupart des jeunes propriétaires, dit avoir vécu des impacts sur les relations familiales, et plus particulièrement des difficultés de couple. Les personnes âgées ont raconté que des relations sociales ont été brisées avec leur changement de milieu.

Les répondants ont effectué différentes démarches pour se trouver une nouvelle demeure et les raisons qui ont motivé leur choix sont variées. Toutefois, l'appréciation de la nouvelle demeure se fait toujours en comparaison avec l'ancienne. Les gens cherchent, de manière générale, à retrouver un environnement de tranquillité, à proximité de la nature. Plusieurs ont vécu un deuil à la suite de la perte de leur demeure; ce deuil est généralement vécu dans la solitude car les personnes relocalisées se sentent incomprises par leurs proches. Des mesures ont été prises par le MTQ et la municipalité pour soutenir la relocalisation à Stoneham; toutefois, les avis sont partagés quant au soutien que le MTQ pourrait apporter.

Chapitre 4

L'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire

Dans ce chapitre de synthèse, nous rappellerons l'essentiel de notre démarche et reprendrons nos principales observations, que nous mettrons en parallèle avec les écrits. Nous nous pencherons d'abord sur le discours public et les conflits entourant le projet de réaménagement de la route 175. Nous discuterons ensuite de l'attachement au chez-soi et de son impact sur le processus d'acquisition, de même que de l'incertitude vécue par les personnes touchées. Puis, nous reviendrons sur l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire, en lien avec l'âge et le rapport au chez-soi.

4.1. Démarche d'évaluation des impacts psychosociaux

Rappelons que c'est dans le contexte de la condition 4 du décret 1050-2005, autorisant le projet de réaménagement de la route 175 entre les km 60 et 84, que le MTQ a mandaté le groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa). L'objectif de la présente étude est de réaliser un suivi des impacts psychosociaux chez les personnes dont la résidence sera déplacée ou acquise dans le cadre du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham. De manière générale, nous avons voulu mieux comprendre l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire.

Nous avons effectué une recension des écrits sur l'évaluation d'impact, et plus particulièrement sur l'évaluation d'impacts psychosociaux. Les études portant sur les impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire sont rares, et celles qui s'intéressent spécifiquement aux projets routiers sont presque inexistantes. De manière générale, les impacts sociaux sont peu pris en compte dans les études d'impact (Lemieux, 2007).

La recension des écrits nous a néanmoins permis d'identifier quatre catégories d'impacts de la relocalisation résidentielle involontaire : les impacts physiologiques, psychologiques, psychosociaux et sociaux. Ces catégories ne sont pas exclusives, mais forment plutôt un continuum. Plusieurs facteurs influencent ces impacts et leur intensité ; par exemple, les caractéristiques du nouvel environnement, l'attachement au chez-soi, l'âge, la situation socio-économique, l'état de santé et le sentiment de contrôle.

Nous avons choisi l'étude de cas comme stratégie de recherche. Celle-ci convient aux situations complexes dans lesquelles de nombreux acteurs sont engagés. Nous avons analysé des données provenant de plusieurs sources, correspondant aux points de vue des différents acteurs. Les sources de données utilisées sont le discours des personnes touchées par l'acquisition de leur résidence, les notes prises tout au long de l'étude, les fiches remplies par les évaluateurs agréés, le discours d'acteurs municipaux, les documents issus des rencontres publiques, des photographies aériennes doublées des options de tracé et une revue de presse.

Le discours des personnes touchées a été recueilli lors d'entrevues semi-dirigées et d'une discussion de groupe. Quatorze entretiens ont été menés avec des personnes relocalisées dans leur nouvelle demeure. Les personnes rencontrées en entrevue ont été recrutées parmi les 42 ménages dont le MTQ nous a transmis les coordonnées à la fin de la période de collecte de données. Les participants au groupe de discussion, des propriétaires en cours de négociation en vue d'une entente d'acquisition, ont été invités à participer à la recherche via une annonce dans le journal local. Rappelons qu'au total, 83 ménages sont touchés par l'acquisition de leur résidence dans le cadre du projet de réaménagement de la route 175.

Nous avons distingué le discours public (documents issus des rencontres publiques, revue de presse) et le discours plus intime, recueilli lors des entrevues et du groupe de discussion.

4.2. Le discours public entourant le projet de réaménagement

Le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham a une histoire mouvementée et complexe. Cette histoire est marquée par différents conflits, qui se dégagent de l'analyse du discours public.

D'abord, il y a un conflit qui oppose des citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean (du moins, ceux qui se font entendre dans les médias et lors de l'audience publique) à ceux de Stoneham au sujet de la nécessité et surtout de l'urgence de réaliser le projet. Alors que la plupart des citoyens de Stoneham semblent d'accord avec le projet mais expriment certaines préoccupations, les citoyens du Saguenay–Lac-Saint-Jean semblent unanimement réclamer la réalisation rapide du projet, et toute remise en question leur apparaît comme une menace. Ce conflit se manifeste principalement dans les médias.

À Stoneham, il y a aussi divergence de points de vue quant au tracé à privilégier. Ce conflit se révèle notamment entre la position de la municipalité, qui préfère le tracé dans l'axe, et celle d'une grande partie des citoyens de Stoneham concernés par le projet, qui préfère le tracé de contournement. Le conflit sur le tracé à privilégier a occupé une bonne part des discours lors des séances d'information et de l'audience publique. Par ailleurs, les changements dans les tracés ont été une source d'incertitude et de stress pour les familles touchées par la relocalisation résidentielle involontaire.

À l'instar de Cavaillé (1999 : 54), nous pouvons penser que des façons différentes d'appréhender l'espace sont à la source de ces conflits. En fait, l'espace requis pour le réaménagement de la route n'a pas la même valeur pour tous. Pour certains, il s'agit simplement d'un espace « comme un autre », sans valeur particulière, alors que pour d'autres, il constitue leur milieu de vie. Les efforts déployés par plusieurs personnes touchées durant l'audience publique pour décrire leur environnement et convaincre les autres de sa valeur et de son caractère unique en sont un signe. Lors des entrevues et du groupe de discussion, les participants ont aussi insisté sur le caractère exceptionnel de leur propriété et de sa localisation.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu, les impacts psychosociaux et la relocalisation résidentielle involontaire ont été peu présents dans les discours lors des rencontres d'information publiques et de l'audience du BAPE. Même les personnes touchées ont somme toute assez peu parlé de la relocalisation qui les attendaient. Les préoccupations et les revendications publiques sont plutôt d'ordre matériel ou technique. Nous pouvons penser que les citoyens, par la formulation d'un tel discours, cherchent à se mettre sur le même plan que le promoteur, qui tient un discours général et plutôt technique, afin de discuter et de négocier avec lui. De plus, le caractère public des réunions d'information et de l'audience peut rendre difficile l'évocation de sentiments intimes, comme l'attachement à sa maison et ses craintes vis-à-vis la relocalisation.

4.3. La maison, « marchandise impossible »

Il semble y avoir des divergences de points de vue au sujet de l'évaluation des propriétés. Bien que tous les acteurs concernés semblent d'accord sur le même principe de base, à savoir que les ménages doivent pouvoir se reloger dans des conditions similaires, l'attachement des propriétaires pour leur demeure fait souvent en sorte qu'ils attribuent une plus grande valeur à

leur maison que ne le fait le MTQ. Ainsi, l'attribution d'une valeur monétaire à une propriété est complexe et peut devenir conflictuelle.

Cette divergence de perceptions se répercute sur les négociations et sur la satisfaction face à l'entente d'acquisition. Bien qu'en majorité, les personnes rencontrées aient affirmé que les rencontres de négociations se déroulaient bien et de façon cordiale, certaines avaient l'impression que le MTQ n'acceptait pas leurs arguments concernant la valeur de leur propriété. Par ailleurs, la moitié des personnes rencontrées ne sont pas satisfaites de leur entente d'acquisition. À l'inverse, la moitié se dit satisfaite de l'entente. Le recours aux services d'un expert en évaluation ne semble pas avoir d'effet sur la satisfaction de l'entente d'acquisition.

Bonvalet (1991 : 168) a décrit le logement comme une « marchandise impossible », c'est-à-dire qu'il est à la fois bien essentiel et objet d'investissement et de patrimoine. Cette nature rend difficile l'attribution d'une valeur monétaire à un logis. Bien sûr, lorsque la marchandisation est désirée par le propriétaire, celui-ci se détache intentionnellement de sa demeure en tant qu'objet d'investissement et de patrimoine. Ce n'est pas le cas lors de la relocalisation résidentielle involontaire.

Le caractère de « marchandise impossible » de la demeure peut aussi éclairer l'incompréhension des proches et la solitude des relocalisés. Pour ceux qui n'ont pas d'attachement à une demeure, celle-ci peut être une simple marchandise, et les propriétaires devraient se réjouir de pouvoir en tirer une somme d'argent. Ainsi, au contraire des expropriés rencontrés par Cavallé (1999 : 110), qui vivent une solitude civique en se sentant abandonnés par l'État français, les personnes touchées par la relocalisation résidentielle involontaire à Stoneham vivent une solitude sociale.

4.4. L'incertitude, facteur de stress

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, plusieurs types de facteurs ont été identifiés dans les écrits comme susceptibles d'influencer les impacts de la relocalisation résidentielle involontaire. Notre stratégie de recherche ne nous permettait pas de mesurer l'influence de ces facteurs, et nous n'avons que très peu d'information sur certains, comme la santé physique et mentale de même que les capacités d'adaptation. Toutefois, à la lumière du portrait de la population touchée, présenté dans le chapitre 2, et du discours des personnes relocalisées, nous pouvons penser que plusieurs facteurs identifiés dans les écrits ont eu une influence à Stoneham. Nous discuterons

dans cette section de l'incertitude. D'autres facteurs, comme la relation au chez-soi, la satisfaction résidentielle et l'âge, seront discutés dans la section suivante.

L'incertitude (lorsque la probabilité que quelque chose arrive est égale à la probabilité qu'elle n'arrive pas) influence le niveau de stress (Kleinhans, 2003 : 487). La relocalisation résidentielle involontaire apporte nécessairement son lot d'incertitudes, notamment quant au montant de l'indemnité et aux possibilités de relocalisation. Certaines situations menant à la relocalisation résidentielle involontaire, comme les projets routiers ou de rénovation urbaine, sont très complexes et entraînent souvent des délais et de l'incertitude. Dans le projet de réaménagement de la route 175, le tracé (et donc l'identification des propriétés qui seraient acquises) était incertain. De plus, l'incertitude a duré une longue période; même si le projet a officiellement été annoncé en 2002, des rumeurs circulaient à ce sujet depuis de nombreuses années.

Bien que l'information transmise aux citoyens lors des rencontres publiques a généralement été très appréciée, plusieurs participants ont dit avoir été sans nouvelles de leur dossier durant de longues périodes par la suite, lors des négociations. Ce manque d'informations a certainement ajouté à l'incertitude, au sentiment de ne pas être en contrôle vécu par les personnes touchées. Les personnes rencontrées nous ont en effet parlé de l'incertitude comme d'un élément entraînant beaucoup de stress pour eux.

Par ailleurs, les études que nous avons recensées indiquent qu'une situation socio-économique précaire est un facteur qui influence les impacts psychosociaux. À Stoneham, une proportion notable sont des personnes âgées ou faiblement scolarisées, et elles avaient généralement un revenu plus bas ou égal à la médiane québécoise. Plusieurs propriétés acquises par le MTQ avaient une faible valeur foncière. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, les moins bien nanties craignaient de ne pouvoir se relocaliser dans une maison détachée (ce qui est très important pour tous les participants à l'étude) et vivaient donc un stress supplémentaire.

4.5. L'âge, le rapport au chez-soi et l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire

Les expériences de relocalisation résidentielle involontaire que nous avons examinées sont variées et celle-ci a eu des impacts pour la majorité des personnes rencontrées²⁵. Nous remarquons toutefois que les types d'impacts vécus, de même que l'expérience de la relocalisation de manière générale, ne sont pas vécus de la même façon par tous; il semble y avoir une différence selon l'âge et le rapport au chez-soi, qui sont deux des facteurs identifiés dans les écrits au chapitre 1. Trois cas de figure se dégagent de l'analyse : les jeunes propriétaires, les jeunes retraités et les personnes âgées.

Jeunes propriétaires

Les jeunes propriétaires, des trentenaires ou des quadragénaires, habitaient la maison qui a été acquise par le MTQ depuis une dizaine d'années ou moins. Ils sont actifs sur le marché du travail, vivent en couple, et la plupart ont des enfants à la maison. Pour ces jeunes ménages, leur maison représentait un élément essentiel de leurs projets : lorsqu'ils pensaient à l'avenir, ils le faisaient en lien avec leur maison. Ils avaient trouvé un milieu qui leur convenait, qui correspondait au mode de vie qu'ils désiraient, et voulaient y demeurer. En ce sens, les jeunes propriétaires référaient au chez-soi comme reflet des valeurs et du mode de vie identifié par Després (1991).

Les impacts sur les relations familiales sont fréquents chez les jeunes propriétaires; au total, cinq couples ont vécu des difficultés, et quatre se sont séparés. Certains enfants ont aussi vécu des difficultés liées au stress que vivaient leurs parents ou à la relocalisation. De plus, l'incertitude et la relocalisation ont suscité des problèmes dans l'organisation familiale. Par ailleurs, les jeunes propriétaires ont vécu, comme les autres personnes rencontrées, des problèmes de santé.

²⁵ Dans un cas, il n'y a pas vraiment eu d'impact; toutefois, nous pouvons penser que c'est dû au fait que cette personne n'habitait pas la maison qui a été acquise et donc qu'elle y était peu attachée.

Pour les jeunes propriétaires, l'idéal était de se réinstaller à Stoneham afin de profiter du même environnement et de ne pas trop bousculer les habitudes de la famille. Certains l'ont fait, mais d'autres n'ont pu le faire à cause de contraintes budgétaires. Ces derniers n'apprécient pas leur nouvelle résidence.

Jeunes retraités

Les jeunes retraités sont âgés de 50 à 69 ans. Ils vivent en couple et n'ont plus d'enfants à la maison. Au moment de la relocalisation résidentielle involontaire, les jeunes retraités questionnaient déjà, pour la plupart, leur choix résidentiel, même si ce n'était pas nécessairement fait de façon explicite. Appréhendant le vieillissement, ils se demandaient s'il n'était pas préférable de s'approcher de la ville pour se sentir plus en sécurité ou accéder plus facilement aux commerces et aux services de santé. Pour ces ménages, la relocalisation résidentielle involontaire, bien qu'elle n'ait pas nécessairement été un processus agréable et qu'elle ait quelquefois eu certains impacts négatifs, est en quelque sorte arrivée à un bon moment. Par ailleurs, ils ont aussi vécu des impacts sur la santé. Les jeunes retraités se sont généralement réinstallés dans un milieu plus urbain et sont ceux, parmi les ménages rencontrés, qui apprécient le plus leur nouvelle demeure. Les aspirations résidentielles, un facteur influençant l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire identifié dans les écrits, semblent être importantes dans le vécu des jeunes retraités de Stoneham.

Personnes âgées

Les personnes âgées que nous avons rencontrées vivaient dans leur maison depuis de nombreuses années. De plus, elles vivaient seules, leur conjoint étant décédé. Les personnes âgées avaient dépassé le questionnement résidentiel que nous associons aux jeunes retraités, et avaient décidé de demeurer chez-elles, malgré les inconvénients (par exemple, l'isolement) qui pouvaient être liés à cette décision. Pour ces personnes, leur maison représentait leur histoire familiale et, souvent, un investissement important (deux avaient bâti leur maison). Utilisant les significations distinguées par Després (1991), nous pouvons penser que les personnes âgées considéraient leur chez-soi comme un lieu de continuité de même que comme un lieu d'investissement.

En plus des impacts sur la santé, les personnes âgées ont vécu des impacts sur les relations sociales. Ces personnes avaient plusieurs amis et connaissances à Stoneham, et ont de la difficulté à nouer des relations dans leur nouveau milieu. Les personnes âgées font difficilement le deuil de leur maison et de ce qu'elle représente de leur passé. En choisissant une nouvelle demeure, elles ont cherché à se reloger dans une maison détachée, dans le but de continuer à effectuer des travaux d'entretien et de demeurer actives. L'une a toutefois dû déménager dans un appartement. Les personnes âgées rencontrées n'apprécient généralement pas leur nouvelle demeure, ou, au mieux, la qualifient de « correcte ».

Avec la relocalisation, il y a bien sûr eu des changements dans les habitudes de loisirs et de consommation, mais ces changements semblent peu importants pour les personnes rencontrées. Il y a aussi eu des impacts financiers, dans les cas de séparation, mais aussi dans les cas de personnes qui se sont relocalisées avant que leur entente d'acquisition ne soit signée.

Notons que seules les personnes âgées et quelques jeunes propriétaires (essentiellement des mères de famille qui avaient un réseau de gardiennage) ont rapporté des impacts sur les relations sociales. Pour les jeunes retraités et plusieurs jeunes propriétaires, les relations sociales à Stoneham semblaient être sciemment limitées. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'appréciation du chez-soi était très liée au repli sur la cellule familiale que permettait un grand terrain et l'éloignement des voisins. Alors que nous pensions, au chapitre 1, que la relation à l'espace des collectifs était aussi brisée par la relocalisation résidentielle involontaire, il semble qu'à Stoneham ce soit peu significatif pour plusieurs personnes touchées. Le chez-soi comme refuge de Després (1991) semble être un élément particulièrement important pour ces personnes. Par ailleurs, seules les personnes âgées ont parlé de leur enracinement à Stoneham.

Bref, l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire semble être différente selon l'âge, qui est un des facteurs sociodémographiques recensé dans les écrits. Alors que plusieurs études concluent à la plus grande vulnérabilité des personnes âgées face aux déménagements forcés, nous croyons que les jeunes ménages sont aussi vulnérables, mais pas de la même manière. Le rapport au chez-soi influence aussi l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire : les plus jeunes doivent faire le deuil d'un projet, et les personnes âgées celui d'un passé, de l'investissement d'une vie.

Bref, la relocalisation résidentielle involontaire est une situation délicate et complexe. Vu le peu d'enquêtes sur le sujet menées au Québec, nous espérons que cette étude sera utile lors des futurs projets qui nécessiteront des acquisitions de résidences; à ce sujet, nous proposons ici certaines recommandations.

Conclusion et recommandations

En conclusion, nous présenterons d'abord une synthèse de notre démarche et des principaux résultats de la recherche, puis nous proposerons des recommandations.

1. Synthèse

Cette étude s'inscrit dans la condition 4 du décret 1050-2005, qui autorise la réalisation du projet de réaménagement de la route 175 entre les km 60 et 84. Le groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues (GIRBa) de l'Université Laval a été mandaté par le MTQ pour sa réalisation. L'objectif général de l'étude consiste à évaluer les impacts psychosociaux du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham sur les personnes dont la résidence devra être déplacée ou acquise. De façon plus générale, nous avons cherché à comprendre l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire.

À la suite d'une recension des écrits, nous avons constaté qu'il y a peu d'écrits sur la relocalisation résidentielle involontaire, encore moins sur celle provoquée par des projets routiers. La recension des écrits nous a néanmoins permis d'identifier quatre types d'impacts, qui forment un continuum : les impacts physiologiques, psychologiques, psychosociaux et sociaux. Ces impacts sont influencés par des facteurs nombreux et variés, comme l'état de santé physique et mentale, la situation socio-économique, l'âge, la capacité d'adaptation, les caractéristiques du nouvel environnement et l'attachement au chez-soi.

Nous avons opté pour l'étude de cas comme stratégie de recherche. Cette démarche d'enquête convient aux situations complexes et engage plusieurs sources d'informations. Dans notre cas, les sources d'information sont le discours des personnes touchées et d'acteurs municipaux, les notes prises par l'équipe de recherche tout au long de l'étude, les fiches remplies par les évaluateurs agréés, les documents issus des diverses rencontres publiques (dont l'audience du BAPE), une revue de presse et les photographies aériennes doublées des options de tracés. Au total, 83 ménages sont touchés par l'acquisition de leur résidence, et les coordonnées de 39 d'entre eux nous ont été transmises. De ce nombre, nous avons rencontré 14 ménages en entrevue; en effet, certaines familles n'ont pu être rejointes, et d'autres ont refusé l'entrevue. Par ailleurs, nous avons conduit un groupe de discussion réunissant six propriétaires en cours de négociations.

Notre démarche de recherche comporte bien sûr certaines limites. Les impacts que nous relevons sont des impacts perçus, et la mémoire des répondants, rencontrés à différents laps de temps depuis leur déménagement, peut être un facteur influençant leur discours. Par ailleurs, le choix de l'étude de cas et le petit nombre de personnes rencontrées (notamment à cause des refus) font en sorte que les résultats, s'ils sont transférables à des cas similaires, ne sont pas généralisables.

Lors de l'analyse, nous avons distingué le discours public entourant le projet de réaménagement de la route 175, et plus particulièrement les impacts humains de ce projet, et le discours intime des personnes touchées par la relocalisation résidentielle involontaire.

Durant les séances d'information, de consultation et d'audience publiques, il y a eu assez peu de discussions sur la relocalisation résidentielle involontaire, et plus spécifiquement sur ses impacts psychosociaux. Des citoyens ont néanmoins exprimé leur attachement à leur milieu, qu'ils considèrent comme exceptionnel et difficilement remplaçable. Par ailleurs, des conflits à différents niveaux sont apparus sur la nécessité et l'urgence de réaliser le projet, de même que sur le tracé à privilégier. Bref, les impacts psychosociaux et l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire sont peu présents dans le discours public.

Les personnes rencontrées se sont dites satisfaites des rencontres d'information publiques. Toutefois, elles affirment aussi avoir vécu de l'incertitude tout au long du projet. Notons que l'histoire du projet de réaménagement est complexe et mouvementée. Plusieurs options de tracé ont été présentées à la population et ont été maintes fois retravaillées. Ce contexte a certainement ajouté à l'incertitude.

Il appert que lorsque le processus d'acquisition des propriétés débute, les attentes des propriétaires concernant leur indemnité rejoignent le principe de base du MTQ : on doit pouvoir se reloger dans des conditions similaires. Toutefois, l'attachement à sa maison et des dimensions symboliques influencent la perception de la valeur de la propriété; les négociations sont donc vécues difficilement par certains.

La moitié des ménages rencontrés nous ont dit être satisfaits de l'entente d'acquisition qu'ils ont signé. Le fait d'avoir recours aux services d'un expert ne semble pas avoir d'incidence sur la satisfaction par rapport aux négociations.

Les répondants ont effectué différentes démarches pour se trouver une nouvelle demeure et les raisons qui ont motivé leur choix sont variées. Toutefois, l'appréciation de la nouvelle demeure se fait toujours en comparaison avec l'ancienne. Les gens cherchent, de manière générale, à retrouver un environnement de tranquillité et à proximité de la nature. En fait, plusieurs ont vécu un deuil à la suite de la perte de leur demeure; ce deuil est généralement vécu dans la solitude car les personnes relocalisées se sentent en général incomprises par leurs proches.

La plupart des personnes que nous avons rencontrées ont dit avoir vécu des impacts en lien avec la relocalisation résidentielle involontaire. Beaucoup ont rapporté des impacts sur leur santé, comme du stress et des problèmes de sommeil. Dans quelques cas, les personnes lient la relocalisation à des problèmes de santé plus graves. Une bonne proportion des répondants, soit la plupart des jeunes propriétaires, dit avoir vécu des impacts sur les relations familiales, et plus particulièrement des difficultés de couple. Les personnes âgées ont raconté que des relations sociales ont été brisées avec leur changement de milieu.

Bref, l'expérience de la relocalisation résidentielle involontaire et les impacts qui y sont attribués semble différents selon l'âge et le rapport au chez-soi. Trois cas de figures se dégagent : les jeunes ménages doivent faire le deuil d'un projet basé sur un mode de vie et les relations familiales en souffrent; les jeunes retraités, à l'heure d'un questionnement sur leur choix résidentiel, saisissent l'occasion de s'installer dans un milieu plus urbain; les personnes âgées, qui avaient choisi de «mourir chez elles», sont contraintes de quitter leur résidence et tout ce qu'elle représente de leur passé.

2. Recommandations

Nous proposons huit recommandations dans le but d'atténuer les impacts négatifs de la relocalisation résidentielle involontaire pour les personnes touchées.

Communiquer avec les propriétaires touchés

Durant les négociations, plusieurs participants ont dit avoir été sans nouvelles de leur dossier durant de longues périodes. Ce manque d'informations a certainement ajouté à l'incertitude et au sentiment de ne pas être en contrôle vécu par les personnes touchées.

Nous proposons que le promoteur communique de façon régulière (selon la complexité du projet) par lettre ou par téléphone, avec chacun des ménages touchés pour l'informer de l'état d'avancement de son dossier, et ce, même s'il n'y a pas eu de changement depuis la dernière communication.

Dans le cas où le propriétaire négocie par l'entremise d'un expert en évaluation, il semble que toutes les informations sur les offres ne parviennent pas au propriétaire.

Dans le cas où le propriétaire fait appel à un expert en évaluation, nous proposons que le promoteur envoie systématiquement, en plus de l'original qui est transmis à l'expert, une copie des offres d'acquisition au propriétaire.

Favoriser la participation publique

Les impacts psychosociaux ont été peu présents dans les discours lors des rencontres d'information publiques et de l'audience du BAPE. Bien qu'il y ait plusieurs causes possibles à cette situation, certains participants nous ont dit en entrevue croire ne pas avoir suffisamment de compétences pour déposer un mémoire au BAPE, ou croire que les impacts psychosociaux ne font pas partie de la mission du BAPE.

Nous proposons que le BAPE, en début de processus, informe clairement les citoyens concernés de la nature de sa mission, qui inclut les impacts psychosociaux, et de la teneur de la participation possible des citoyens. Il serait bon d'expliquer aux citoyens que le mémoire peut prendre la forme d'une lettre adressée au président et dans laquelle sont consignées leurs principales préoccupations.

Informé sur l'évaluation des propriétés

Nous l'avons vu, l'attribution d'une valeur monétaire à une propriété est complexe et quelquefois conflictuelle. Par ailleurs, certains participants ne comprenaient pas quels éléments de leur propriété étaient inclus dans l'indemnité offerte par le MTQ.

Nous proposons que le promoteur fournisse au propriétaire, dès la première offre d'indemnité, un relevé écrit détaillé de son offre.

Informé sur les honoraires des experts en évaluation

Même si l'information est fournie en début de processus, les modalités du remboursement des honoraires des experts en évaluation semblent mal comprises par certains.

Nous proposons que le promoteur fournisse, sur demande, des informations additionnelles sur les modalités de remboursement des honoraires des experts en évaluation aux citoyens touchés.

Encadrer le délai entre l'entente d'acquisition et la signature du contrat

Nonobstant certaines opérations cadastrales et la prestation de services des notaires, pour quelques participants, le délai entre la signature de l'entente d'acquisition et le contrat notarié a été trop long.

Nous proposons que le promoteur fixe et respecte un délai limite raisonnable entre la signature de l'entente d'acquisition et la signature du contrat notarié.

Fournir une aide psychosociale

Comme nous l'avons dit, la relocalisation résidentielle involontaire a eu des impacts pour la majorité des personnes rencontrées. Certaines personnes auraient aimé avoir de l'aide psychosociale pour les soutenir et les aider à gérer le stress entraîné par la relocalisation.

Nous proposons que le promoteur s'assure, en collaboration avec le centre de santé et de services sociaux concerné, de la mise en place d'une aide psychosociale dédiée aux personnes et aux familles touchées par l'acquisition de leur maison et la relocalisation résidentielle involontaire. Cette ressource devrait être en place dès le début du processus d'acquisition et jusqu'à ce que tous soient relocalisés. Le centre de santé et de services sociaux devrait être invité dès les premières rencontres avec les personnes touchées.

Développement d'outils, de ressources et d'expertises

Lors de la recension des écrits, nous avons remarqué que les impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire sont peu évalués dans les études scientifiques et les études d'impact. Notre étude montre que ces impacts sont importants et nous pensons qu'ils devraient être davantage pris en compte dans l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures.

Nous proposons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec les organismes concernés, poursuive le développement de ressources, d'outils et d'expertises en vue d'une meilleure intégration des impacts psychosociaux dans l'évaluation environnementale des projets d'infrastructures assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Bibliographie

Loi sur l'expropriation. L.R.Q., chapitre E-24.

Allen, Terry. "Housing Renewal - Doesn't It Make You Sick?" Housing Studies 15.3 (2000): 443-461.

Annisson, John E. "Towards a Clearer Understanding of the Meaning of «Home»." Journal of Intellectual & Developmental Disability 25.4 (2000): 251-262.

Bertrand, Magali, et al. "Géographie et représentations: de la nécessité des méthodes qualitatives." Recherches Qualitatives Hors-série.3 (2007): 316-334.

Bonetti, Michel. Habiter. Le bricolage imaginaire de l'espace. Marseille, Paris: Hommes et perspectives, Desclée de Brouwer, 1994.

Bonvalet, Catherine. "Le logement." La famille, l'état des savoirs. Ed. François de Singly. Paris: La Découverte, 1991. 165-172.

Bouchard, Carolle. "La prise en compte des impacts socio-communautaires dans les études d'impacts sur l'environnement." Environnement: Innovation, Recherche Et Développement En Transport: Exposé Des Communications: 28e Congrès Annuel De L'A.Q.T.R. Québec: A.Q.T.R., 1993. 328-341.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227, Rapport d'enquête et d'audience publique (rapport 214), juillet 2005.

Cavaillé, Fabienne. L'expérience de l'expropriation. Paris: ADEF - Association des études foncières, 1999.

Collectif. Si St-Jean De Cherbourg m'était conté. Rimouski: Imprimerie du Golfe inc., 1977.

Cooper Marcus, Clare. "Maison refuge et maison piège." Habitat et Nature. Du pragmatique au spirituel. Éditions Infolio, 2005. 193-230.

Cooper Marcus, Clare. "La maison, symbole de soi." Habitat et Nature. Du pragmatique au spirituel. Éditions Infolio, 2005. 163-192.

Dal Santo, Emma C. et Leclerc, Mikel C. "The Cassior Connector Project (CPP): Social Impacts Analysis of Relocated Residents" (1993) TAC Annual Conference, Ottawa.

Danermark, Berth D., Mats E. Ekström, et Lennart L. Bodin. "Effects of Residential Relocation on Mortality and Morbidity among Elderly People." European Journal of Public Health 6.3 (1996): 212-217.

Décret 923-2005 – 12 octobre 2005, publié dans la Gazette officielle du Québec, 2 novembre 2005, 137^e année, no 44.

Décret 1050-2005 – 9 novembre 2005, publié dans la Gazette officielle du Québec, 30 novembre 2005, 137^e année, no 48.

Després, Carole. "The Meaning of Home: Literature Review and Directions for Future Research and Theoretical Development." The Journal of Architectural and Planning Research 8.1 (1991): 96-115.

Després, Carole, et Sébastien Lord. "Growing Older in Postwar Suburbs: The Meanings and Experiences of Home." Home and Identity in Late Life: International Perspectives. Eds. Graham D. Rowles and Habib Chaudhury. New York: Springer Publishing Company, 2005. 317-340.

Di Méo, Guy. L'homme, la société, l'espace. Paris: Anthropos, Diffusion: Economica, 1991.

Dimond, M., K. McCance, et K. King. "Forced Residential Relocation: Its Impacts on the Well-Being of Older Adults." Western Journal of Nursing Research 9.4 (1987): 445-464.

Ekström, Mats E. "Elderly People's Experiences of Housing Renewal and Forced Relocation: Social Theories and Contextual Analysis in Explanation of Emotional Experiences." Housing Studies 9.3 (1994): 369-392.

Fox, Lorna. "The Meaning of Home: A Chimerical Concept or a Legal Challenge?" Journal of Law and Society 29.4 (2002): 580-610.

Fried, Marc. "Continuities and Discontinuities of Place." Journal of Environmental Psychology 20.3 (2000): 193-2005.

Gagnon, Christiane. "Évaluation ex post des impacts sociaux du mégaprojet d'aluminerie sur la communauté Laterroise." L'évaluation des impacts sociaux: vers un développement viable? Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, 1995. 65-79.

Haas, Valérie. "De l'incommunicable à l'intransmissible: la gestion du silence dans l'entretien de recherche." Recherches Qualitatives Hors-série.3 (2007).

Hamel, Jacques. Étude de cas et sciences sociales, L'Harmattan, 1997.

Hardy, Thérèse. Mémoires d'une relocalisée. Paroles. Montréal: Éditions Parti pris, 1975.

Heller, Tamar. "The Effects of Involuntary Residential Relocation: A Review." American Journal of Community Psychology 10.4 (1982): 471-92.

Kaufmann, Jean-Claude. L'entretien compréhensif. 2^e édition refondue. Paris: Armand Collin, 2007.

- Kleinhans, Reinout. "Displaced but Still Moving Upwards in the Housing Career? Implications of Forced Residential Relocation in the Netherlands." Housing Studies 18.4 (2003): 473-99.
- Lemieux, Maxime. "Les impacts psychosociaux de la relocalisation résidentielle involontaire: recension des écrits à travers le projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury." Université Laval, 2007.
- Lev-Wiesel, Rachel. "Living under the Threat of Relocation: Different Buffering Effects of Personal Coping Resources on Men and Women." Marriage and Family Review 29.1 (1999): 97-108.
- Lev-Wiesel, Rachel, et Shamai Michal. "Living under the Threat of Relocation: Spouses's Perceptions of the Threat and Coping Resources." Contemporary Family Therapy 20.1 (1998): 107-21.
- Lord, Dennis et Rent, Georges S. "Residential Satisfaction in Scattered-Site Public Housing Project", The Social Science Journal, 24.3 (1987):287-302.
- Payen, Catherine, et Ryma Prost-Roman. Histoire(s) de relogement. Paroles d'habitants, regards de professionnels. Questions Contemporaines. Paris: L'Harmattan, 2007.
- Direction Communications et Relations publiques. Le Processus De Participation Publique À Hydro-Québec: Hydro-Québec, 1994.
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury par le ministère des Transports du Québec, Rapport d'analyse environnementale, 19 août 2005.
- Ministère des Transports. Étude d'opportunité d'amélioration du lien routier entre la région du Saguenay-Lac-St-Jean et la région de Québec. Problématique, Le Groupe LCL, décembre 1991, 192 pages.
- Ministère des Transports. Étude d'opportunité d'amélioration du lien routier entre la région du Saguenay-Lac-St-Jean et la région de Québec. Élaboration et évaluation des solutions, Le Groupe LCL, décembre 1991, 87 pages.
- Ministère des Transports du Québec. Construction d'une route à chaussées séparées dans la réserve faunique des Laurentides, Rapport 1, étude des besoins, Coentreprise BUC, 1999.
- Ministère des Transports du Québec. Construction d'une route à chaussées séparées dans la réserve faunique des Laurentides, Rapport 2, Élaboration et évaluation des solutions, Coentreprise BUC, 1999.
- Ministère des Transports du Québec. Bienvenue dans la Caravane. Information sur les travaux de l'axe routier 73/175., 2008.

Ministère des Transports du Québec. Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales. 2003.

Tribunal administratif du Québec. L'expropriation: vous avez des droits! , 2005.

Ragin, Charles C., et Howard S. Becker, eds. What Is a Case? Exploring the Foundations of Social Inquiry. Cambridge University Press, 1992.

Rapoport, Amos. Pour une anthropologie de la maison. Paris: Dunod, 1972.

Raymond, Jean-Paul. La mémoire de Mirabel: Le président des expropriés se raconte. Témoignage. Montréal: Éditions du Méridien, 1988.

Riad, Jasmin K., et Fran H. Norris. "The Influence of Relocation on the Environmental, Social and Psychological Stress Experienced by Disaster Victims." Environment and Behavior 28.2 (1996): 163-82.

Roy, Simon N. "L'étude de cas." Recherche Sociale. De la problématique à la collecte des données. Ed. Benoît Gauthier. 4 éd. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 2003. 159-84.

Rubenstein, James M. "Relocation of Families for Public Improvement Projects." Journal of the American Planning Association 54.2 (1988): 185-96.

Segaud, Marion. Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer. Collection U Sociologie. Paris: Armand Collin, 2007.

Serfaty-Garzon, Perla. "Le Chez-Soi: Habitat et intimité." Dictionnaire de l'habitat et du logement. Eds. Marion Segaud, Jacques Brun et Jean-Claude Driant. Paris: Éditions Armand Collin, 2003. 65-69.

Smith, Sandy G. "The Essential Qualities of a Home." Journal of Environmental Psychology. 14 (1994): 31-46.

Steinglass, Peter, and et al. "Perceived Personal Network as Mediators of Stress Reactions." American Journal of Psychiatry 145.10 (1988): 1259-64.

Van Campenhoudt, Luc. Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux. Paris: Dunod, 2001.

Yin, Robert K. Case Study Research. Design and Methods. 3 ed: Sage Publications, 2003.

Sites Internet consultés :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), mandat de la route 175 :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/r175%2D60%5F227/>

Ministère des Transports du Québec :

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/>

Municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury :

<http://www.villestoneham.com/>

Portrait de la municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, réalisé en 2000 :

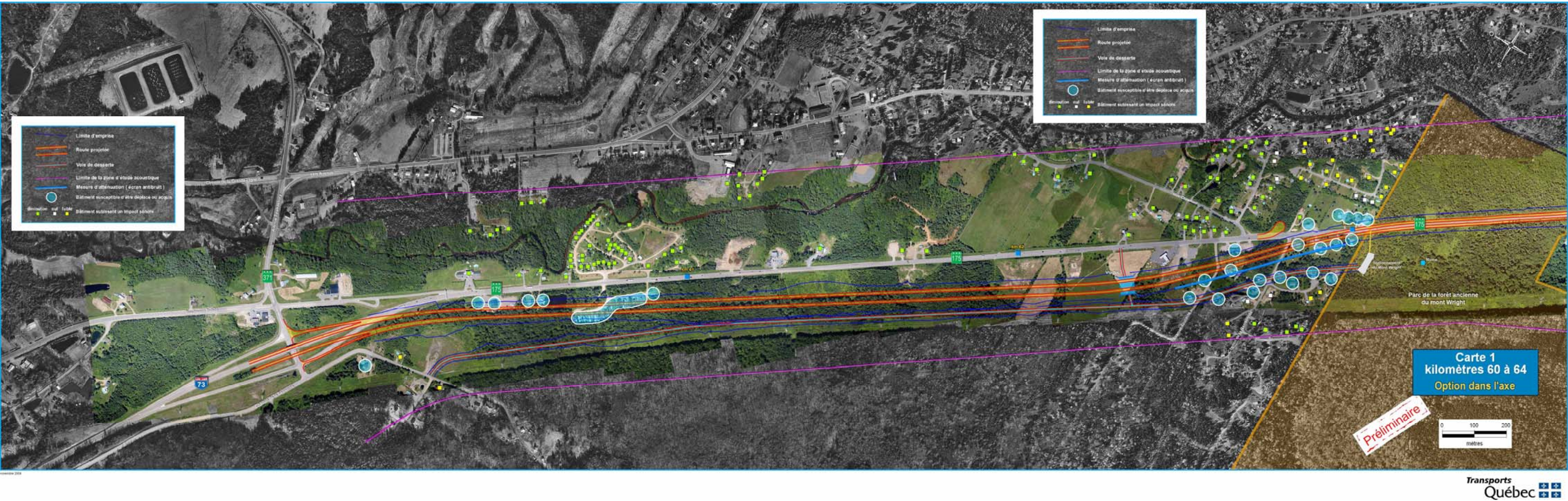
<http://www.villestoneham.com/?menu=3>

Statistique Canada, Profil de la communauté de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, données du recensement 2006 :

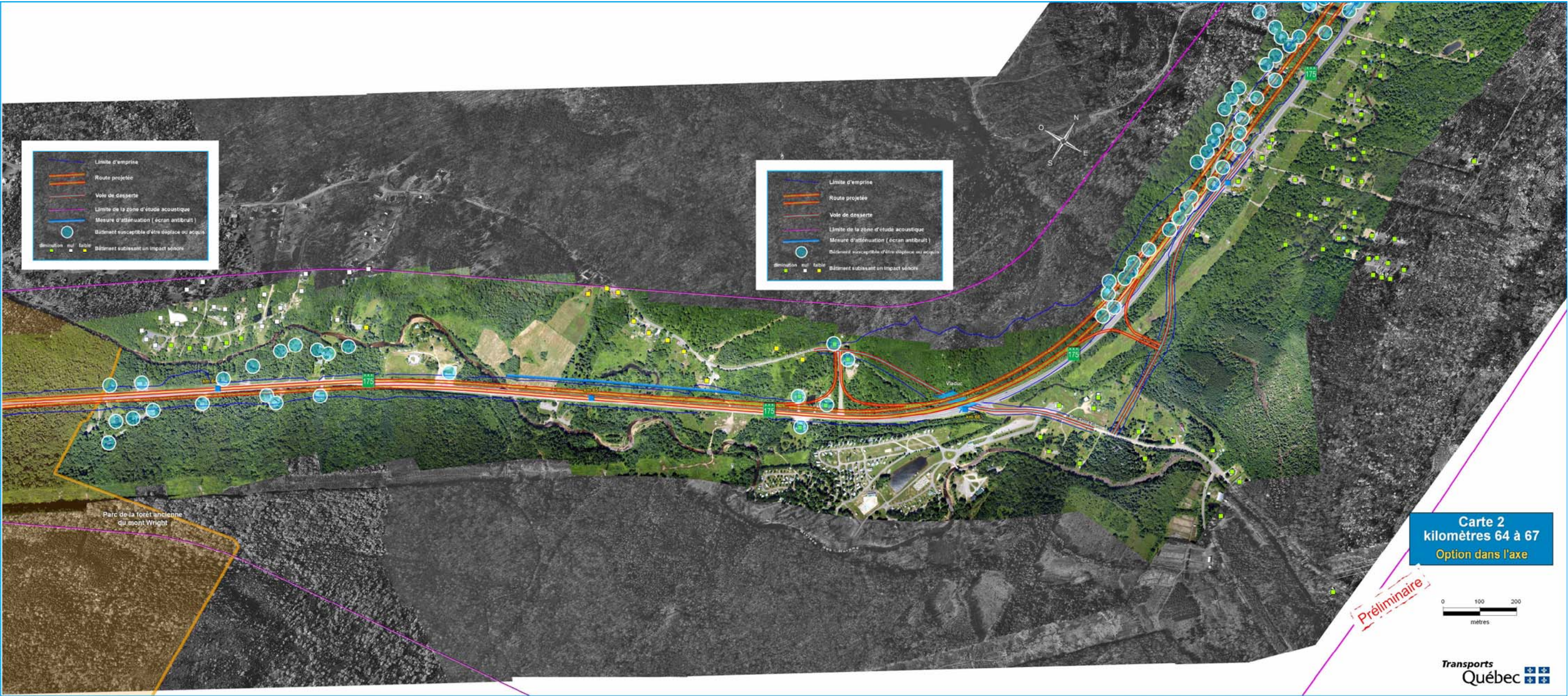
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2422035&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Stoneham&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>

Annexe A – Photographies aériennes des tracés

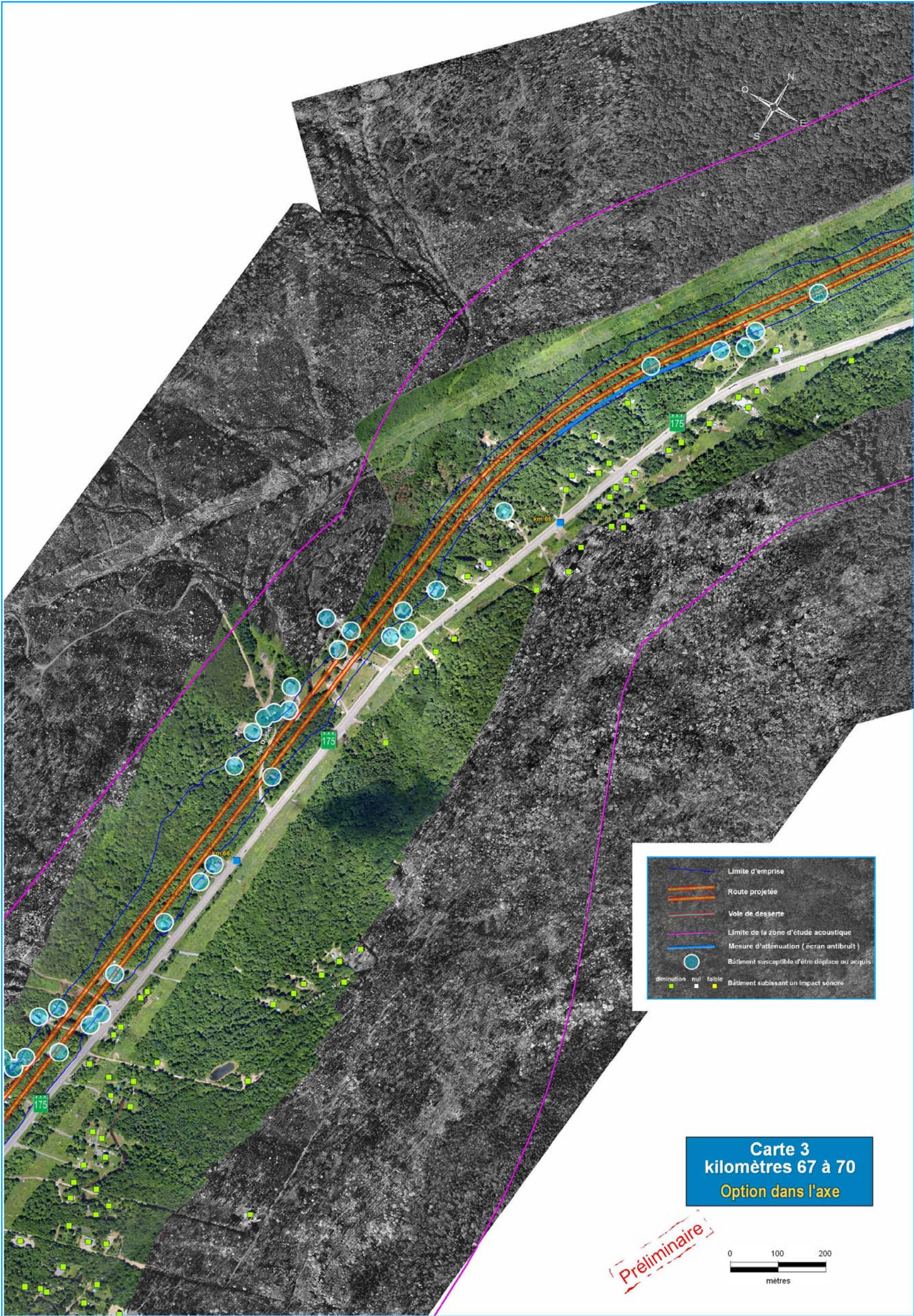
Option dans l’axe, carte 1 de 3 (km 60 à 64)



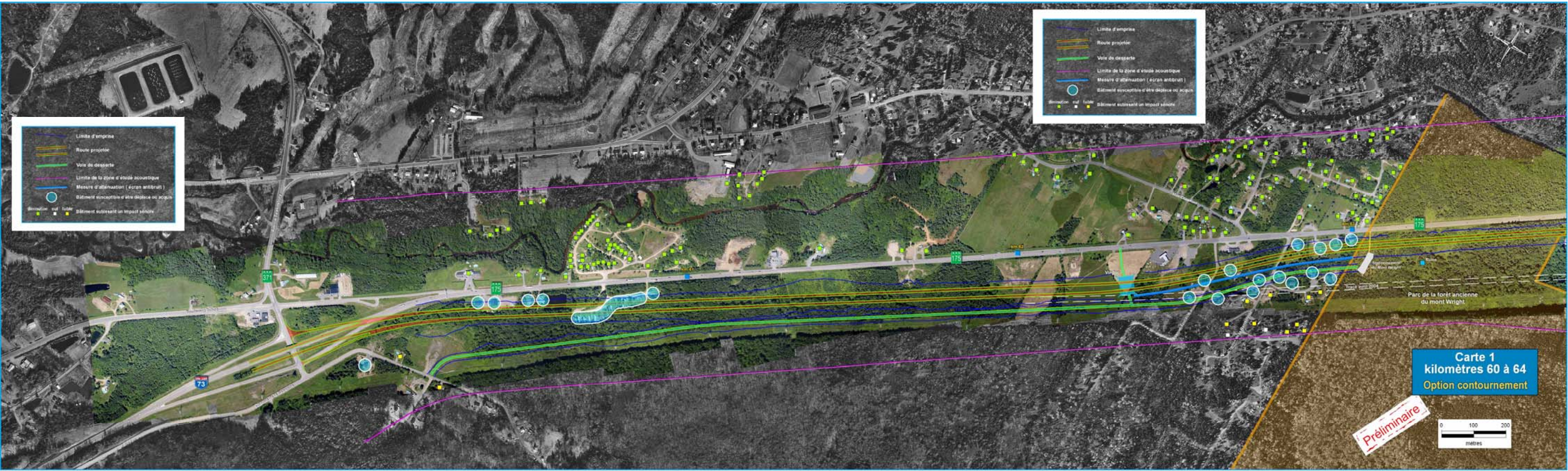
Option dans l’axe, carte 2 de 3 (km 64 à 67)



Option dans l'axe, carte 3 de 3 (km 67 à 70)



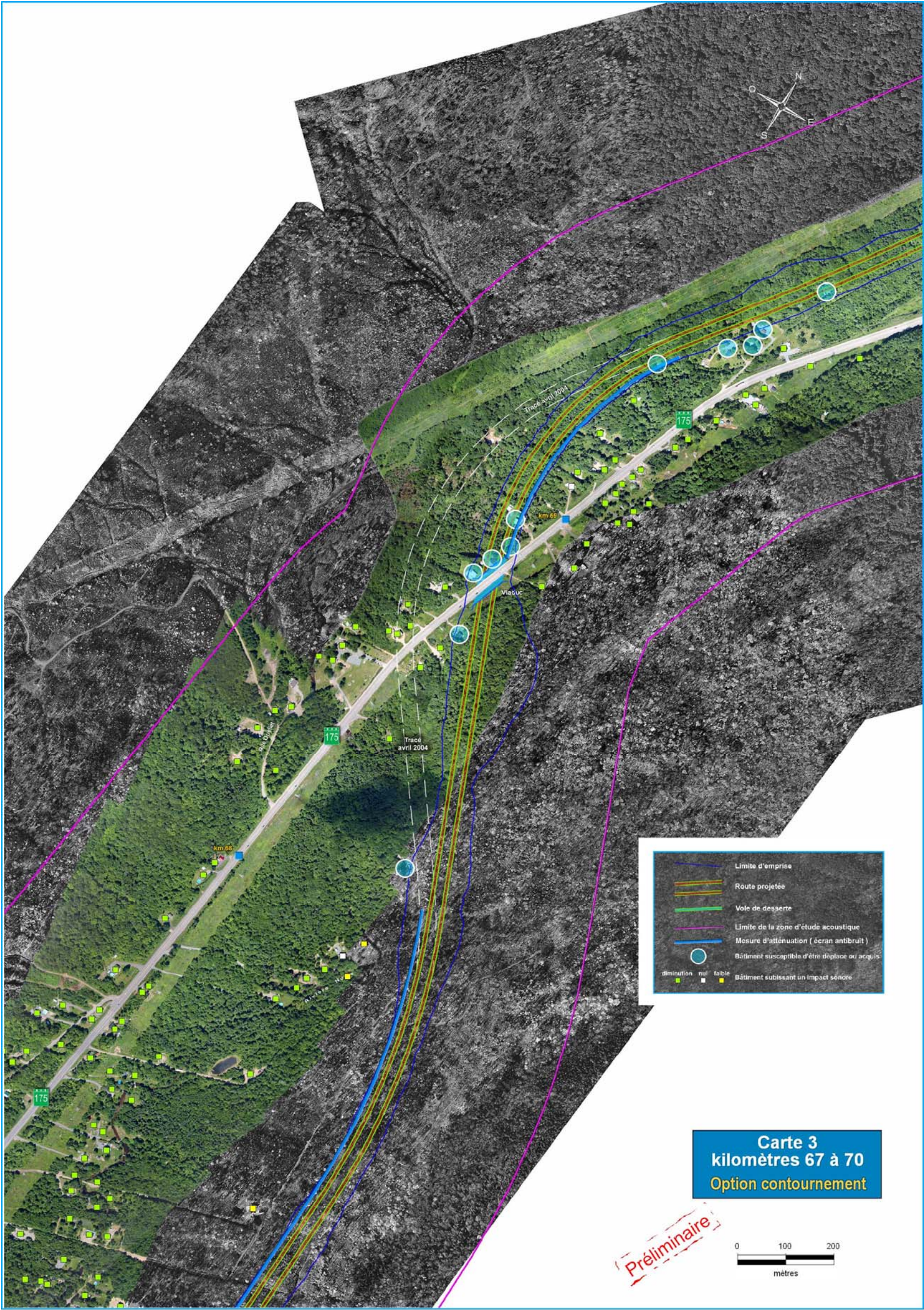
Option de contournement, carte 1 de 3 (km 60 à 64)



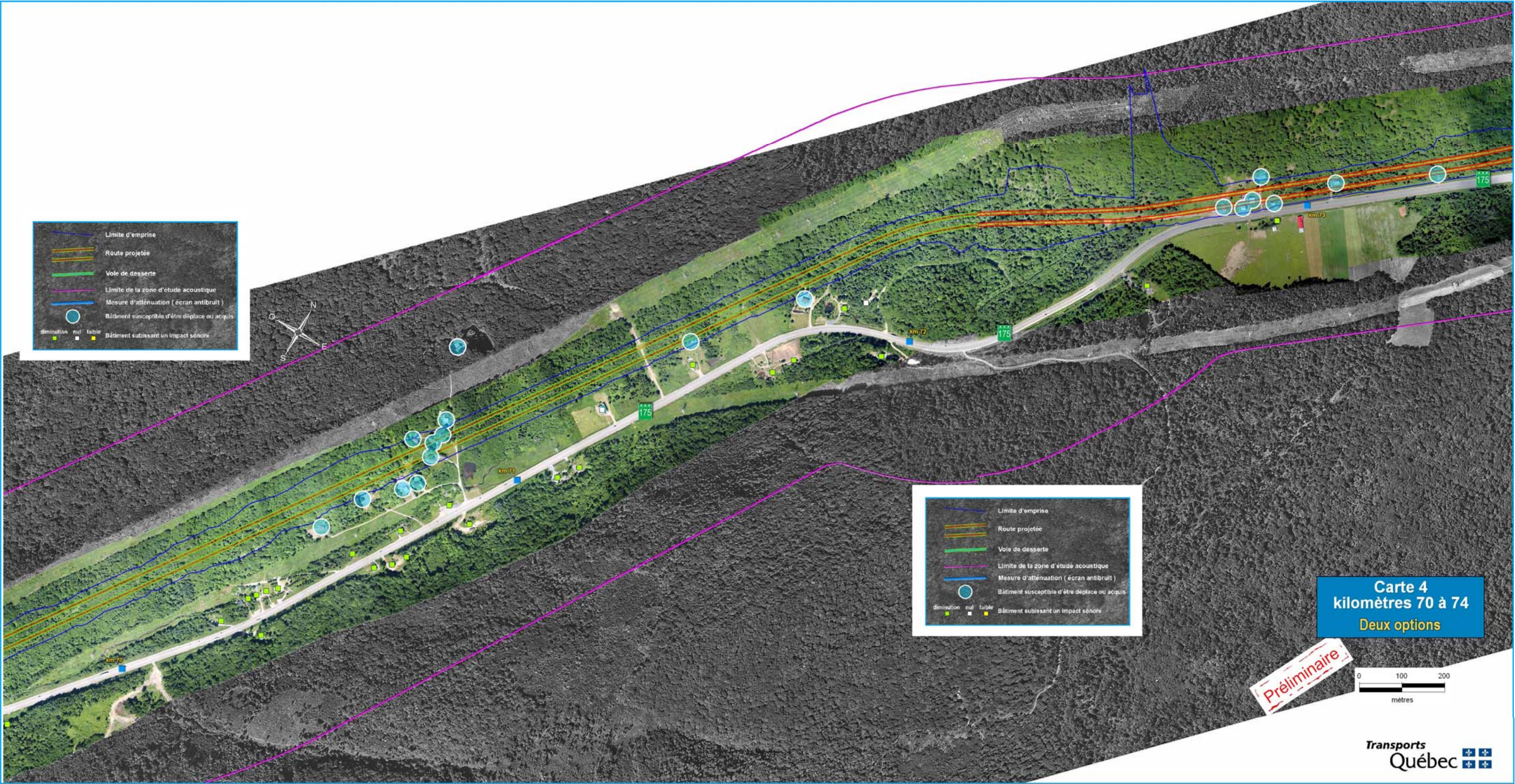
Option de contournement, carte 2 de 3 (km 64 à 67)



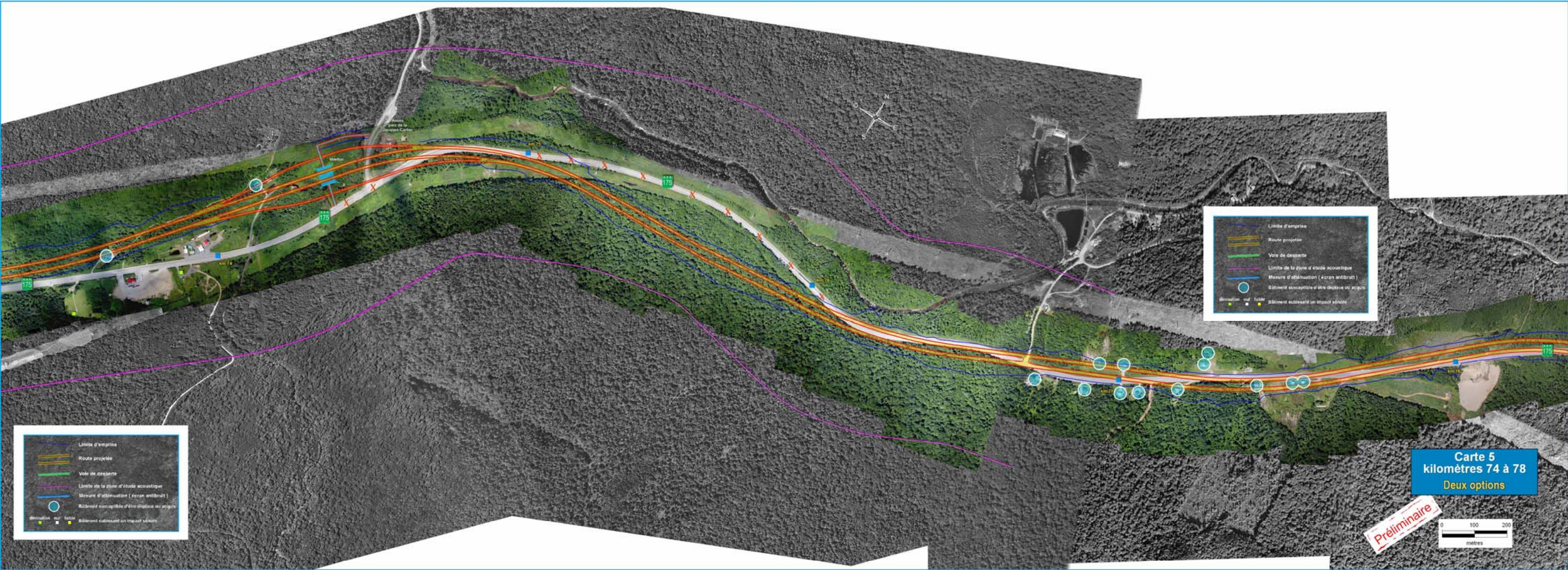
Option de contournement, carte 3 de 3 (km 67 à 70)



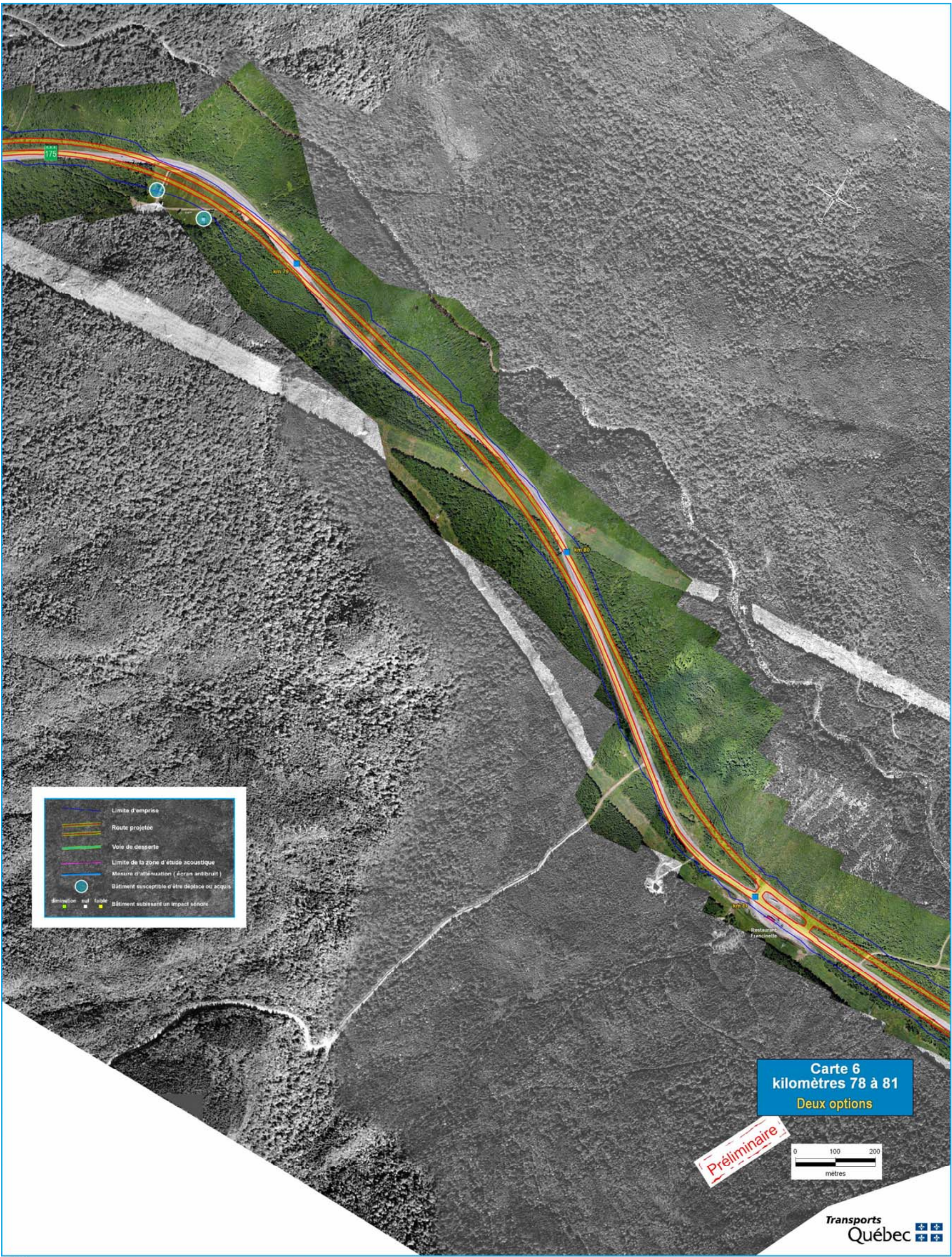
Deux options (km 70 à 74)



Deux options (km 74 à 78)

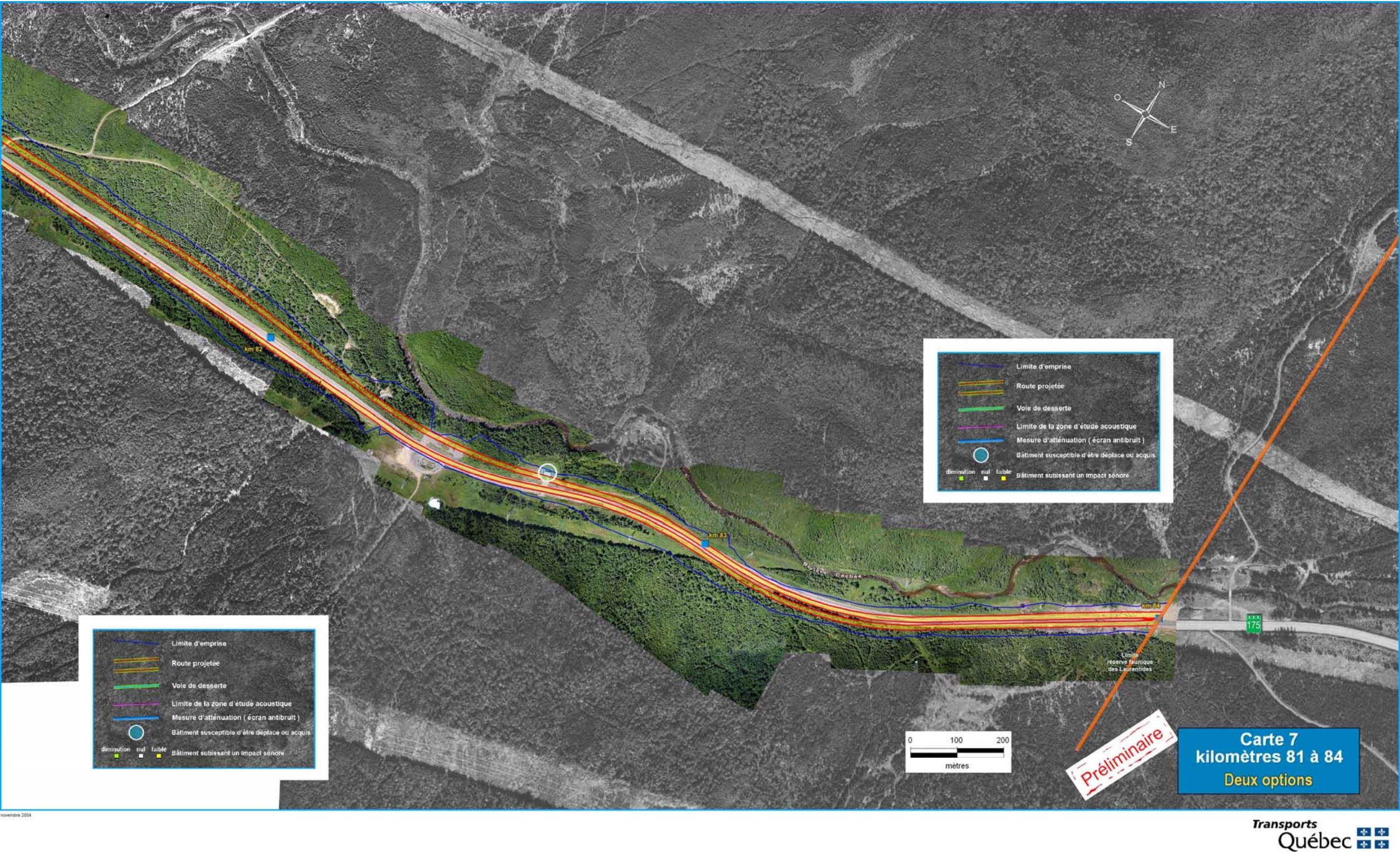


Deux options (km 78 à 81)



novembre 2004

Deux options (km 81 à 84)



Annexe B – Historique du projet de réaménagement

Route 175 – km 60 à 84

Historique du dossier et des rencontres avec la population

Date	Sujets traités
	Avant 1997
Années 70 et 80	La route 175 entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean projette l’image d’un corridor routier à risque élevé d’accidents depuis plusieurs années. Le MTQ réalise plusieurs études de tracés pendant cette période.
1991	Pour le compte du Ministère, la firme LCL réalise une étude d’opportunité pour identifier les mesures à mettre en place dans le but d’améliorer la sécurité : Groupe LCL : <i>Étude d’opportunité du lien routier entre les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Québec</i> Il est alors suggéré de redresser des courbes et d’aménager des voies auxiliaires. La route à quatre voies séparées n’est pas requise selon cette étude.
1992 à 1994	Construction de la première chaussée du prolongement de l’autoroute 73 (km 54 à 60) jusqu’à la route 371 à Stoneham.
	1997-2001
1997-1998	En collaboration avec la municipalité de Stoneham, le MTQ a réalisé un projet pilote de gestion des accès sur la route

	175 entre la route 371 (km 60) et la rue Paré nord (km 68) MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 1997; <i>Projet pilote de gestion du corridor routier, route 175, Stoneham-et-Tewkesbury (de la fin de l'autoroute 73 à l'intersection de la rue Paré)</i>. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec. Rapport principal, 192 pages + annexes. Le projet consistait à : - Réaménager la route 175 à deux voies avec un terre-plein central (objectif d'élargir à quatre voies à moyen terme). - Aménager des dispositifs de demi-tours et des voies de dépassement. - Réaménager certains carrefours. - Éliminer certains accès et intégrer à la réglementation d'urbanisme des dispositions normatives permettant de limiter l'apparition de nouveaux accès (normes de frontage, superficies de lots, marges de recul des bâtiments). Le MTQ et la municipalité ont travaillé main dans la main pour réaliser ce projet. L'étude d'impact a été déposée au ministère de l'Environnement et une séance d'information publique dans le cadre de la période d'information de 45 jours du BAPE a été tenue le 28 août 1998. Malgré le travail conjoint du MTQ et de la municipalité, le projet n'a pas fait l'unanimité auprès des riverains de la route 175, ni auprès d'Accès Bleuet, groupe de pression du Saguenay qui prônait plutôt la construction d'une autoroute. Le projet a finalement été abandonné par le MTQ pour des raisons politiques. Le MTQ a mis fin au projet sans trop d'explications auprès des autorités municipales et de la population. Il y avait encore passablement d'amertume de la part des dirigeants municipaux et de la population lorsque le MTQ a démarré le projet actuel en 2002.
1999	Le gouvernement mandate la coentreprise BUC (BPR, Urbatique, CIMA-CGE) pour mettre à jour l'étude de LCL réalisée en 1991 concernant l'opportunité de réaliser une route à chaussées séparées entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette étude confirme les conclusions de LCL (1991). BUC propose de faire des interventions ponctuelles le long de la route 175 et ne voit pas la pertinence de construire une route à quatre voies séparées avant 20 ans (2019).

14 juin 1999	Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, rend public le Plan stratégique d'intervention 2000-2010 du gouvernement du Québec relatif aux routes 175 et 169 dans la Réserve faunique des Laurentides. Il annonce entre autres la réalisation d'une étude en vue de l'aménagement d'une route à quatre voies séparées dans le secteur de Stoneham entre les kilomètres 60 et 76 ainsi que des aménagements ponctuels entre Stoneham et Laterrière.
	2002
Février 2002	Démarrage de l'étude d'impact pour le réaménagement de la route 175 à quatre voies séparées dans le secteur de Stoneham.
7 mai 2002	Le MTQ rencontre le directeur général et le responsable de l'urbanisme de la municipalité pour la première fois. À ce moment, le MTQ présente deux options : - Une route à quatre voies séparées dans l'axe actuel de la route 175 - Une autoroute de contournement.
22 août 2002	Les premiers ministres du Québec et du Canada annoncent l'élargissement de la route 175 à quatre voies séparées entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'ici 2009.
Automne 2002	Démarrage de l'étude d'impact du réaménagement de la route 175 à quatre voies séparées dans la Réserve faunique des Laurentides (km 84 à 227).
	2003
28 avril 2003	Première rencontre du MTQ avec le conseil municipal et les fonctionnaires municipaux. Les représentants du MTQ présentent l'avancement du projet et indiquent qu'ils privilégient l'autoroute de contournement . En construisant une route de contournement, la route 175 actuelle deviendrait une route locale à l'entretien de la

	municipalité. Celle-ci n'est pas d'accord à récupérer l'entretien de la route. Devant cet écueil, et parce que les représentants du MTQ ne connaissent pas encore les orientations du gouvernement nouvellement élu concernant ce projet, ils décident de reporter à une date ultérieure la rencontre avec la population qui devait avoir lieu un mois plus tard.
27 mai 2003	Lorsque le MTQ décide d'annuler la rencontre, la population avait déjà été informée de sa tenue dans le journal municipal. Le MTQ a dû envoyer à tous les citoyens de Stoneham un carton les informant que cette rencontre était reportée à une date ultérieure. Comme le MTQ n'avait pas donné suite à un premier projet (gestion des corridors routiers) qui avait été présenté à Stoneham en 1997, il était très délicat d'aller présenter un deuxième projet à Stoneham sans connaître les intentions du nouveau gouvernement.
20 octobre 2003	Deuxième rencontre du MTQ avec le conseil municipal et certains fonctionnaires municipaux. Le MTQ fait état de l'avancement du projet et une comparaison plus étoffée des deux options. Le contournement demeure toujours le tracé privilégié par le Ministère. La municipalité refuse toujours de récupérer l'entretien de la route 175.
8 décembre 2003	Le MTQ dépose la version préliminaire de l'étude d'impact au ministère de l'Environnement du Québec.
	2004
Mars 2004	L'échéancier de 2009 oblige le MTQ à avancer très rapidement dans ce dossier et même à devancer certaines étapes qu'il fait habituellement beaucoup plus tard dans le processus de réalisation du projet. Dans les secteurs où le tracé n'est pas remis en question (près du km 60 et entre les km 75 et 84), le MTQ demande la permission à certains propriétaires pour pouvoir faire de l'arpentage sur leur terrain.

26 et 28 avril 2004	Première rencontre avec la population. Les représentants du MTQ présentent le tracé privilégié par le Ministère, soit le contournement. Les réactions sont partagées. Les riverains du boulevard Talbot sont plutôt en accord avec le contournement alors que d'autres, qui seraient localisés à proximité de la future route, sont plutôt en faveur du réaménagement dans l'axe. La municipalité mentionne clairement devant sa population qu'elle n'est pas d'accord à récupérer l'entretien de la route 175 et qu'elle privilégie le boulevard urbain à quatre voies dans l'axe de la route 175 actuelle.
21 septembre 2004	Les autorités municipales de Stoneham rencontrent les hautes autorités du MTQ pour les convaincre du bienfait d'une route à quatre voies séparées dans l'axe. Le MTQ s'engage à évaluer plus en profondeur cette option (et même à prendre position pour cette option).
27 octobre 2004	Début de la période d'information de 45 jours du BAPE.
24 novembre 2004	Séance d'information publique dans le cadre du BAPE. Les représentants du MTQ présentent les deux options à l'étude. Le choix du Ministère se porte sur le tracé dans l'axe, au grand dam de la population qui voit très bien que la plupart des impacts sont moins importants pour le tracé de contournement. La municipalité se dit aussi surprise que ses citoyens concernant le résultat des analyses. Elle est convaincue que le MTQ peut réaliser un tracé dans l'axe en générant moins d'impacts.
11 décembre 2004	Fin de la période d'information de 45 jours du BAPE.
	2005
3 décembre 2004 au 16 février 2005	Plusieurs rencontres de travail entre le MTQ et la municipalité de Stoneham pour optimiser les deux options à l'étude (dans l'axe et de contournement). On convient d'organiser deux journées « portes ouvertes » en février pour informer la population sur les deux tracés optimisés. Le Ministère s'engage à conserver l'entretien du boulevard au cas où le tracé de contournement serait privilégié.

21 et 23 février 2005	Journées « portes ouvertes » La formule de consultation est la suivante : pendant deux journées, les représentants du Ministère sont sur place pendant l'après-midi et la soirée pour répondre individuellement aux gens qui seront intéressés à poser des questions sur les deux options de tracé. Il n'y a pas de séance d'information publique dans sa forme traditionnelle. Les représentants du MTQ mettent à la disposition de la population deux cahiers dans lesquels les gens peuvent inscrire leurs commentaires et indiquer leur préférence quant au tracé. Les préoccupations de la population : - Les acquisitions de bâtiments et terrains - Le bruit - La disparition du boulevard Talbot comme artère locale et utilisation de la 1^{ère} Avenue (tracé dans l'axe) - La valeur des terrains et des bâtiments
19 au 22 avril 2005	Audiences publiques sur l'environnement – 1^{ère} partie Dans cette partie, les gens ont pu poser des questions sur le projet.
25 au 27 mai 2005	Audiences publiques sur l'environnement – 2^{ème} partie Dépôt des mémoires. Les transcriptions de toutes les séances du BAPE sont disponibles sur le site internet du BAPE.
4 août 2005	Dépôt du rapport du BAPE.
9 novembre 2005	Adoption du décret autorisant le projet par le Conseil des ministres.
15 novembre 2005	Organisation d'une rencontre d'information pour les familles qui devront être relocalisées.

Annexe C – Fiche informative remplie par l'évaluateur

Fiche informative : les résidents relocalisés de la route 175

DE RÉPONDANT :

1. Composition du ménage ?

	Sexe	Âge	Lien de parenté
1.1-	H	F	_____
1.2-	H	F	_____
1.3-	H	F	_____
1.4-	H	F	_____
1.5-	H	F	_____

2. Depuis combien de temps cette famille vit-elle dans cette résidence ?

3. La famille est-elle originaire du coin ?

4. Quelle âge a leur résidence ?

5. État d'entretien de la résidence

- a. Excellent ☐
- b. Bien ☐
- c. Moyen ☐
- d. Pauvre ☐

6. Valeur foncière municipale de la résidence ?

- a. moins de 50 000\$ ☐
- b. 50 000 – 99 999 \$ ☐
- c. 100 000 – 149 999 \$ ☐
- d. 150 000 – 199 999 \$ ☐
- e. 200 000 – 249 999 \$ ☐
- f. Plus de 250 000 \$ ☐

7. Ont-ils bénéficié de la consultation d'évaluateurs externes ?

oui ☐ non ☐

8. Lieu/municipalité de déménagement anticipé ou effectif?

9. Date de relocalisation/déménagement anticipée ?

10. Attitude de l'interlocuteur durant le processus de négociation?

- a. Très négative ☐ b. Négative ☐ c. Nuancé (neutre) ☐ d. Plutôt positive ☐

11. Degré de préparation de l'interlocuteur durant le processus de négociation?

- a. Peu volubile ou informé ☐ b. Assez informé ☐ c. Très articulé et informé ☐

12. Estimé du niveau de stress vécu par la famille durant le processus?

- a. Faible ☐ b. Passable ☐ c. Élevé ☐ d. Très élevé ☐

13. Estimé du niveau de satisfaction après entente

- a. Faible ☐ b. Passable ☐ c. Élevé ☐ d. Très élevé ☐

GIRBa

(Date)

Annexe D – Guide d’entretien avec acteurs municipaux

Ce guide est sommaire et ne présente que les grandes lignes des entretiens avec les acteurs municipaux. Les entretiens étaient adaptés selon la disponibilité de la personne interviewée, son rôle dans les relations avec les citoyens dans le cadre du projet de réaménagement de la route 175 et le degré d’avancement de notre étude. Par exemple, avec la directrice générale, nous avons aussi abordé la question de la prise de position de la municipalité en faveur d’une option de tracé. En somme, il s’agissait d’un guide de départ et nous posions ensuite des questions en relation avec les préoccupations des citoyens ou d’autres thèmes que la personne interviewée abordait.

Quel est votre rôle au sein de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury de manière générale?

Quel est votre rôle en ce qui concerne le projet de réaménagement de la route 175, de manière plus spécifique?

Les citoyens viennent-ils vous poser des questions ou vous parler de leur situation? Si oui, dans quel contexte?

Selon vous, quelles sont les principales préoccupations des citoyens de Stoneham en ce qui concerne le projet de réaménagement de la route 175?

Et selon vous, quelles sont les principales préoccupations des personnes qui devront se relocaliser?

Annexe E – Grille d’entrevue

Évaluation des impacts psychosociaux du projet de réaménagement de la route 175 à Stoneham-Tewkesbury (phase 1)

Grille d’entretien pour les propriétaires relocalisés

[VOIR D’ABORD SI LE MÉNAGE A DÛ VENDRE SA MAISON OU UN CHALET]

PARTIE 1 – PASSÉ ET ASPIRATIONS RÉSIDENTIELS

Avant d’entrer dans le vif du sujet concernant votre déménagement causé par le projet d’élargissement de la route 175, j’aimerais vous poser quelques questions sur votre situation actuelle et passée en tant que citoyen de Stoneham-Tewkesbury. [SI LE RÉPONDANT NE VIT PAS SEUL] Même si je vous pose la question à vous, j’aimerais que vous me répondiez aussi en fonction de votre conjoint-e [et de vos enfants, si cela s’applique]. [SI PLUS D’UN ADULTE PARTICIPE À L’ENTRETIEN] Je suis intéressée par l’expérience de chacun de vous, alors n’hésitez pas à me donner votre point de vue ou à ajouter des éléments de réponse.

1.1. Pouvez-vous me décrire brièvement votre situation concernant le projet de réaménagement de la route 175?

1.2. Combien de personnes vivent avec vous sur une base régulière? [incluant garde partagée, grands enfants qui reviennent les fins de semaine, parent âgé, etc...] Quel âge ont-ils?

Lien avec le répondant	Âge

1.3. Depuis combien d’années vous [ou les membres de votre famille] habitez-vous [ou avez-vous habité] la municipalité de Stoneham-Tewkesbury?

1.4. Qu’est-ce qui vous a [ou avait] amené à choisir Stoneham ou Tewkesbury comme lieu de résidence?

1.5. Depuis combien d'années vous [ou les membres de votre famille] habitez-vous [ou avez-vous habité] la maison que vous devez quitter [ou avez quitté]?

1.6. Qu'est-ce qui vous avait fait choisir cette maison plutôt qu'une autre ?

1.6.1 En êtes-vous [ou étiez-vous] propriétaire?

1.7. Avez-vous d'autres terrains ou propriétés qui vous appartiennent à proximité? Perdez-vous [avez-vous perdu] aussi ces propriétés?

1.8. Est-ce que vous [ou les membres de votre famille] aviez construit ou fait construire cette maison?

1.8.1. Savez-vous en quelle année elle a été construite?

1.9. Est-ce que l'idée de déménager et-ou de vendre votre propriété vous était déjà passée par la tête [ou celle de vos conjoints ou vos enfants]? Pour quelles raisons?

1.10. Qu'est-ce qui est [a été] le plus difficile à quitter? [maison, terrain, voisins, municipalité]

1.11. Parmi les membres de votre famille, qui diriez-vous est le plus attaché au milieu que vous devez quitter [ou avez dû quitter]? Pouvez-vous me dire pourquoi?

1.12. *[SI CHALET OU RÉSIDENCE SECONDAIRE]* S'il s'agit [s'agissait] de votre chalet ou d'une résidence secondaire, à quelle(s) période(s) de l'année y venez-vous [ou y veniez-vous]? À quelle fréquence? Pendant combien de temps?

1.13. Où est-ce que vous [et votre conjoint] habitez :

Avant d'emménager dans la maison que vous avez été forcé à quitter?		Pendant la plus grande partie de votre enfance?	
Vous	Votre conjoint-e	Vous	Votre conjoint-e

1.13.1. Était-ce en campagne, en ville, en banlieue, dans un village? Maison ou appartement?

Partie 2 - LE PROCESSUS DE RELOCALISATION TEL QUE VÉCU

Nous allons maintenant aborder le cœur de notre entrevue, soit comment vous [et votre famille] avez appris et vécu tout le processus qui vous a mené à devoir déménager. Je vais vous demander de me parler de ce que vous [et votre famille] avez vécu après que vous ayez appris 1) que le tracé de la route 175 serait modifié; 2) que votre maison serait dans ce nouveau tracé; 3) que vous seriez forcé à déménager et 4) pendant et après la signature de votre entente avec le ministère. On va revenir sur chacune de ces étapes avec des questions précises.

2.1 Vous souvenez-vous quand et comment vous [et les membres de votre famille] avez appris pour la première fois que le gouvernement avait comme projet d'élargir la route 175?

2.1.1. Quelle avait alors été votre réaction [et celle des membres de votre famille] ?

2.2. Vous souvenez-vous quand et comment vous [et les membres de votre famille] avez appris pour la première fois que le gouvernement privilégiait l'élargissement de la route 175 en une route à quatre voies?

2.2.1. Quelle avait alors été votre réaction [et celle des membres de votre famille]?

2.3. Vous souvenez-vous quand et comment vous [et les membres de votre famille] avez appris pour la première fois le projet du gouvernement d'élargir la route 175 en une route à quatre voies impliquerait un nouveau parcours pour la route qui contournerait le boulevard Talbot?

2.4. Aviez-vous compris tout de suite que le parcours d'origine de la route réaménagée toucherait directement votre maison ?

2.4.1. [SI NON] Quand est-ce que vous [ou des membres de votre famille] avez pressenti que votre maison pourrait être au cœur de ce projet?

2.4.2. Quelle information ou personne vous a permis d'en être informé ?

2.4.3. Était-il certain à ce moment-là que votre maison serait sur le nouveau tracé?

2.4.4. Quelle a alors été votre réaction [et celle des membres de votre famille]?

2.4.5. Combien de temps a duré la période d'incertitude avant l'annonce officielle que vous deviez quitter votre maison?

- 2.4.6. Cette incertitude a-t-elle causé des bouleversements au sein de votre famille? Vous sentez-vous à l'aise de m'en parler?
- 2.4.6.1. Combien de temps cela a-t-il duré?
- 2.4.6.2. Qu'avez-vous fait pour améliorer la situation?
- 2.4.6.3. Avez-vous été chercher de l'aide? [*amis, famille, CLSC*]
- 2.5. [SI LA FAMILLE A DES ENFANTS AU FOYER] Quand et comment avez-vous expliqué la situation à vos enfants? Avez-vous partagé ou caché vos sentiments?
- 2.5.1. Comment a-t-il/a-t-elle/ont-ils réagi?
- 2.6. Quand et comment avez-vous appris officiellement du gouvernement que vous alliez devoir déménager? [*lettre, téléphone, réunion, courriel*]
- 2.7. Quelles émotions vous [et les membres de votre famille] ont ressenti face à l'annonce que vous étiez forcé de déménager [*crainte, impuissance, colère...*].
- 2.8. Qui de votre famille a eu la réaction la plus forte? Seriez-vous à l'aise de m'en parler?

Maintenant, j'aimerais parler de la période pendant laquelle vous avez négocié votre entente d'acquisition.

- 2.9. Qui de votre famille s'est occupé de la négociation de l'entente d'acquisition? Dans quelle mesure était-elle à l'aise et se sentait-elle compétente pour négocier?
- 2.10. Qui d'autre de votre famille a assisté aux rencontres de négociation de l'entente?
- 2.11. Combien de rencontres y a-t-il eu et combien de temps ont-elles duré? [durée de chaque rencontre et durée de la période de négociation]
- 2.12. Avez-vous fait appel à votre propre expert pour vous conseiller?
- 2.12.1. [SI OUI] Qui était-ce? [*enfant, parent, ami, professionnel*]?]
- 2.12.2. Était-il payé?
- 2.12.3. [SI NON] Était-ce parce que vous n'en aviez pas les moyens ou parce que vous ne saviez pas qui contacter, ou encore parce que vous vous sentiez en mesure de négocier?
- 2.13. Comment se sont déroulées les rencontres de négociation? [perception du négociateur du gouvernement (*niveau d'écoute, ton et politesse, capacité de vulgariser*) et du climat de négociation].

- 2.14. Comment vous sentiez-vous durant ces rencontres [*stress, contrariété*]?
- 2.15. Que pensez-vous de l'entente d'acquisition que vous avez signée? Quels sont les aspects positifs? Quels sont les aspects négatifs?
- 2.16. Depuis que votre entente d'acquisition est signée, diriez-vous que votre niveau de stress [et celui des membres de votre famille] a augmenté ou diminué? Préciser.

PARTIE 3 – LA CONSULTATION ET L'INFORMATION AUX CITOYENS CONCERNÉS

J'aimerais maintenant avoir vos impressions sur la façon avec laquelle le gouvernement et ses représentants ont mené tout ce dossier d'élargissement de la route 175, et plus précisément à propos de la consultation et de l'information aux citoyens.

- 3.1. Avez-vous [ou des membres de votre famille] assisté aux rencontres suivantes?
 - 3.1.1. Les deux premières rencontres d'information (en avril 2004)?
 - 3.1.1.1. SI OUI, aviez-vous posé des questions au micro ?
 - 3.1.2. La soirée d'information du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (en novembre 2004)?
 - 3.1.2.1. SI OUI, aviez-vous posé des questions au micro ?
 - 3.1.3. Les journées portes ouvertes (en février 2005)?
 - 3.1.3.1. SI OUI, avez-vous signé le cahier de commentaires ?
 - 3.1.4. Les audiences du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (en avril et mai 2005)?
 - 3.1.4.1. SI OUI, aviez-vous posé des questions au micro ou soumis un mémoire?
 - 3.1.5. La réunion d'information organisée par le gouvernement pour les citoyens forcés de déménager (en novembre 2005)?
- 3.2. Concernant ces différentes rencontres publiques :
 - 3.2.1. Qu'avez-vous pensé de la manière dont l'information était présentée?
 - 3.2.2. Est-ce que cette information était suffisante pour répondre à vos questions?
 - 3.2.3. Diriez-vous qu'elles arrivaient trop tôt ou trop tard à votre goût?

- 3.3. De façon générale, avez-vous senti que le gouvernement impliquait les citoyens concernés dans le processus de décision?
 - 3.3.1. De quelle façon auriez-vous pu être impliqué davantage?
- 3.4. En dehors de ces rencontres publiques, avez-vous pu joindre facilement des personnes ressources au gouvernement pour discuter de votre situation? Préférez-vous qu'il y ait une seule personne à joindre ou plusieurs?
- 3.5. Concernant votre déménagement, même s'il y avait encore incertitude, auriez-vous apprécié être contacté individuellement, plus tôt, par des représentants du gouvernement? SI OUI, De quelle manière?
- 3.6. *[SI LE MÉNAGE N'EST PAS DÉMÉNAGÉ]* Est-ce que vous savez où et quand vous allez déménager? Pouvez-vous préciser [code postal si possible]? Pour quelles raisons avez-vous choisi cet endroit?
- 3.7. Comment avez-vous [allez vous] procédé pour trouver un autre logis? Qui vous aide [a aidé] dans ce processus?
 - 3.7.1. Auriez-vous aimé que le gouvernement vous propose de nouveaux lieux de résidences sur des terrains qu'il aurait déjà acquis? [SI OUI], auriez-vous préféré des lieux près de votre logis actuel [de votre ancien logis] ou ailleurs dans la ville?
 - 3.7.2. Idéalement, où auriez-vous aimé déménager?
- 3.8. Vous sentez-vous [sentiez-vous] prêt physiquement et mentalement à déménager?
 - 3.8.1. Qu'est ce qui vous pèse [ou vous a pesé] le plus?
 - 3.8.2. Allez-vous [avez-vous] engagé des déménageurs?
- 3.9. De manière générale, quel est votre niveau de satisfaction par rapport à la façon dont le gouvernement vous a tenu au courant de la situation concernant le projet d'élargissement de la route 175 et la localisation possible de votre maison dans le nouveau tracé de la route?
 - 3.9.1. Qu'avez-vous apprécié ou pas apprécié?
 - 3.9.2. Quelles améliorations proposeriez-vous pour de futurs projets comparables, pour atténuer les impacts négatifs de ces déménagements forcés pour des gens comme vous qui auront à vivre cette situation?

Partie 4 – LES IMPACTS DE LA RELOCALISATION

Nous aimerions savoir dans quelle mesure votre déménagement va affecter [ou a affecté] votre santé et votre bien-être.

4.1. Est-ce que vous [ou des membres de votre famille] aviez certains des problèmes de santé avant que toute cette histoire d'élargissement de la route et de déménagement ne débute?

4.1.1.[SI OUI] Est-ce que vous voudriez me donner quelques précisions?

4.2. Est-ce que vous croyez que tout le processus a eu un impact sur votre santé [ou celle de membres de votre famille]? [*angoisse, insomnie, palpitations, ulcères ...*]

4.2.1.[SI OUI] Vous sentez-vous à l'aise de m'en parler?

4.3. Est-ce que vous croyez que tout le processus a eu un impact sur les relations au sein de votre famille ?

4.3.1.[SI OUI] Vous sentez-vous à l'aise de m'en parler?

4.4. Comment vous [et les membres de votre famille] êtes-vous senti durant le processus [*impuissant, démuné, isolé*]? Est-ce que vos sentiments ont changé en cours de route?

4.5. Est-ce que vous [ou des membres de votre famille] vous êtes confié à des proches afin de discuter de votre situation?

4.6. Est-ce que vous [ou des membres de votre famille] avez consulté votre municipalité? [SI OUI] Qui avez-vous consulté?

4.7. Avez-vous vécu de la pression de la part de vos voisins ou de gens de votre milieu pour accepter ou vous opposer à la situation?

Réseaux sociaux et habitudes de vie quotidienne

Nous aimerions savoir dans quelle mesure votre déménagement va affecter [ou a affecté] vos habitudes de vie quotidienne. Pour cela, nous avons besoin de mieux connaître vos habitudes à Stoneham-Tewkesbury, actuelles, ou avant votre déménagement.

4.8. Est-ce que vous [et votre famille] avez de la parenté qui habite à Stoneham-Tewkesbury? [SI OUI, Pouvez-vous me les pointer sur la carte ou me donner leurs adresses approximatives?]

4.8.1. Est-ce que cela avait joué dans votre décision de vous établir à Stoneham-Tewkesbury?

4.9. [S'ILS SONT DÉMÉNAGÉS] Est-ce que vous [et votre famille] avez de la parenté qui habite dans votre voisinage actuel? [SI OUI, Pouvez-vous me les pointer sur la carte ou me donner leurs adresses approximatives?]

4.9.1. Est-ce que cela a joué dans votre décision de vous établir dans votre voisinage actuel?

4.10. Est-ce que vous [et votre famille] avez des amis proches qui habitent dans le voisinage ou à Stoneham-Tewkesbury? [SI OUI, Pouvez-vous me les pointer sur la carte ou me donner leurs adresses approximatives ?]

4.11. [S'ILS SONT DÉMÉNAGÉS] Est-ce que vous [et votre famille] avez des amis proches qui habitent dans le voisinage? [SI OUI, Pouvez-vous me les pointer sur la carte ou me donner leurs adresses approximatives ?]

4.12. Connaissez-vous d'autres résidents de la municipalité de Stoneham-Tewkesbury?

4.12.1. Si oui, quelle relation entretenez-vous avec ces derniers [*formules de politesse ou conversations*]?]

4.12.2. Où vous rencontrez-vous et à quelle fréquence?

4.13. Est-ce que vous [et votre famille] avez un emploi à proximité de votre propriété, ou encore à Stoneham-Tewkesbury?

4.14. Combien de voitures votre famille compte-t-elle ?

4.14.1. Combien de personnes détiennent un permis de conduire?

4.14.2. Est-ce que vous [et votre famille] effectuez-vous des déplacements autrement qu'en voiture ?

4.14.3. [SI OUI] Quand, comment et pour aller où?

4.15. Est-ce que vous [et votre famille] êtes [ou étiez] impliqué dans des groupes ou associations de Stoneham-Tewkesbury?

4.15.1. Si oui, lesquels ?

4.16. Connaissez-vous [connaissiez-vous] vos voisins immédiats?

4.16.1. Si oui, quelle relation entretenez-vous avec ces derniers [*formules de politesse ou des conversations*]?

4.16.2. Où vous rencontrez-vous et à quelle fréquence?

4.17. Craignez-vous de perdre contact avec des gens appréciés en déménageant [ou à la suite de ce déménagement]? [expliquer]

4.18. Pratiquez-vous [pratiquiez-vous] des activités physiques à l'intérieur du territoire de la municipalité de Stoneham-Tewkesbury [*été comme hiver*]?

4.18.1. Si oui, la(les)quelle(s)?

Activité	Fréquence	Lieu	Avec qui
	par semaine		Seul/Amis/Famille
1			
2			

4.20.2. Croyez-vous que votre déménagement va influencer [ou a influencé] la pratique de cette/ces activité(s)?

4.21. Quels sont vos loisirs, autres que des activités physiques et incluant les visites à la famille et aux amis qui habitent près, au sein de la municipalité de Stoneham-Tewkesbury [été et hiver] ?

Activité	Fréquence	Avec qui
	par semaine	Seul/Amis/Famille
1		
2		
3		

4.21.1. Croyez-vous que votre déménagement va influencer [ou a influencé] la pratique de ce/ces loisir(s)?

4.22. Quels commerces fréquentez-vous?

Type	Commerce (nom ou adresse)	Fréquence Par semaine	Lieu
Épicerie			
Spécialisé (boulangerie, charcuterie, etc.)			
Dépanneur			
Banque			
Station-service			
Vidéo			
Pharmacie			
Centre commercial			
Quincaillerie			
Autre			

4.22.1 Croyez-vous que votre déménagement va influencer [a influencé] vos habitudes de consommation?

4.24 Qu'est-ce que vous aimez [aimiez] le plus de votre voisinage à Stoneham-Tewkesbury?

4.25. Qu'est ce que vous aimez [aimiez] le moins de votre voisinage à Stoneham-Tewkesbury Y a-t-il [avait-il] des désavantages? [éloignement, conduite hivernale, zones agricoles, bruit ...]

4.26. Qu'est-ce qui va vous manquer [qui vous manque] le plus en quittant?

PARTIE 5 – CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

En terminant, pour nous permettre de regrouper les réponses des participants à l'enquête en catégories, nous aurions besoin de quelques informations supplémentaires concernant votre personnalité et les caractéristiques de votre famille. Je vous assure que, comme indiqué dans le formulaire de consentement, toutes les informations sont traitées de façon confidentielle.

5.1 Quelle est votre occupation [et celles de votre conjoint ou de vos enfants le cas échéant]?

5.2 Où est situé votre lieu de travail [et ceux de votre conjoint ou de vos enfants le cas échéant]? (code postal ou intersection et quartier)?

5.3 Quel est votre niveau d'études [et ceux de votre conjoint ou de vos enfants le cas échéant]?

5.4 Parmi les catégories suivantes, laquelle correspond à votre revenu annuel brut? : Moins de 20,000\$/ 21,000 à 40,000/ 41,000 à 60,000/ 61,000 à 80,000/ plus de 81,000\$

5.5 Est-ce qu'il y a des aspects que nous n'avons pas abordés et qui vous semblent importants? Avez-vous quelque chose à ajouter concernant le processus de relocalisation ou votre situation?

Voilà! C'est tout. Au nom de mes collègues du groupe de recherche, je vous remercie infiniment pour votre participation et votre générosité tout au long de l'entrevue.

*Avant de vous quitter, j'aimerais vous demander si vous accepteriez de participer à la phase 2 de cette étude, un an après être installés dans votre nouvelle résidence?
Si oui, indiquer les coordonnées sur le formulaire de consentement.*

Annexe F – Annonce de recrutement / groupe de discussion

Sous la direction des professeures Carole Després et Andrée Fortin, le GIRBa (Groupe interdisciplinaire de recherche sur les banlieues) de l'Université Laval mène actuellement une étude sur les impacts psychosociaux du réaménagement de la route 175, c'est-à-dire les impacts sur la vie quotidienne et le bien-être des personnes qui ont été ou seront relocalisées, ainsi que des membres de leur famille.

Après avoir rencontré une douzaine de propriétaires dont les ententes de rachat de leur propriété sont signées avec le ministère des Transports pour discuter de leur expérience, nous souhaitons rencontrer des propriétaires qui sont en processus de négociation avec le gouvernement dans le but de signer cette entente d'acquisition.

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons ainsi à participer à une discussion de groupe qui portera sur les processus d'information et de négociation tels que vous les vivez et la manière dont vous envisagez l'avenir. Différents thèmes seront abordés lors de cette discussion, comme :

- la pertinence et la clarté des informations qui vous ont été transmises depuis le début du processus;
- vos négociations avec le gouvernement ou avec une tierce partie;
- votre expérience, positive ou négative, de ce processus.

Si vous êtes l'un de ces propriétaires et que vous souhaitez partager votre expérience avec nous et des personnes dans votre situation, la rencontre se tiendra le 23 octobre à 19h30 au complexe municipal (325, chemin du Hibou). Pour confirmer votre participation ou pour avoir de plus amples renseignements, communiquez avec Marie-Pier Bresse, auxiliaire de recherche, par téléphone à l'Université Laval au (418) 565-2131 poste 6775 ou par courriel à marie-pier.bresse.1@ulaval.ca.

Annexe G – Guide de discussion / groupe de discussion

Phase d'introduction

- Souhaiter la bienvenue aux participants et se présenter, expliquer brièvement l'étude
- Expliquer le déroulement et encourager toutes les opinions
- Expliquer ce que nous ferons avec les données recueillies
- Expliquer la raison de l'enregistrement et les mesures de confidentialité
- Tour de table de présentations : où en êtes-vous dans les négociations? (très brièvement)

Phase de discussion

Amorce (exercice papier/crayon) : Quels sont les mots qui vous viennent à l'esprit quand je dis «expropriation»?
(Une minute ou deux pour écrire puis tour de table)

Processus d'information

Comment avez-vous eu l'information concernant le projet de réaménagement de la route 175?

Comment avez-vous su qu'il y avait un projet de réaménagement?

Comment avez-vous été mis au courant des différents tracés?

Comment avez-vous appris que votre maison était touchée?

Comment avez-vous eu de l'information sur le processus de négociation, sur ce qui allait se passer ensuite?

Comment avez-vous vécu chacune des étapes?

Aviez-vous assez d'informations à chacune des étapes?

Y-avait-il quelqu'un qui pouvait répondre à vos questions?

Avez-vous fait des démarches pour obtenir de l'information?

Processus de négociation

Supposons que je n'aie jamais entendu parler d'expropriation Décrivez-moi le processus de négociation. Comment ça se passe?

De quelle façon le processus commence-t-il?

Avec qui négociez-vous?

Quel est votre rôle dans la négociation?

Comment vivez-vous le processus de négociation jusqu'à maintenant?

Est-ce que vos sentiments ont changé depuis le début de la négociation? De quelle manière?

Quels sont les points positifs et les points négatifs du processus de négociation tel que vous le vivez actuellement?

Impacts

Qu'est-ce que l'expropriation change pour vous et votre famille?

Concernant la santé?

Concernant les relations entre les membres de la famille?

Concernant vos habitudes de manière générale (commerces, fréquentations, loisirs, etc.)?

Aspects à améliorer

Imaginez que vous êtes le responsable du dossier au ministère des Transports. Vous devez annoncer à des citoyens que leur maison est touchée par le projet de réaménagement et qu'ils devront déménager.

Comment procédez-vous?

Par la suite, comment les tenez-vous informés de ce qui se passe?

Imaginez encore que vous êtes le responsable du dossier au ministère des Transports. Vous devez organiser les négociations avec les propriétaires touchés.

Comment procédez-vous?

Sur quelle base négociez-vous?

Quelles mesures prenez-vous pour minimiser les impacts négatifs sur les citoyens?

Phase de conclusion

Imaginez qu'un journaliste vient vous voir et vous demande de lui décrire en 30 secondes votre expérience d'expropriation telle que vous la vivez jusqu'à maintenant.

Qu'est-ce que vous lui dites?

(Tour de table)

Remercier les participants

Annexe H – Liste des codes

{delais}
{delais>negociation}
{delais>processus_general}
{delais>vie_standby}

{demenagement}

{difficultes}

{enfants}

{idees_amelioration}

{impacts}
{impacts>commerces}
{impacts>habitudes}
{impacts>loisirs}
{impacts>organisation_familiale}
{impacts>relations_familles}
{impacts>reseaux_sociaux}
{impacts>sante}

{incertitude}
{incertitude>delais}
{incertitude>montant_indemnité}
{incertitude>relocalisation}
{incertitude>traces}

{information}
{information>annonce_officielle}
{information>contact_gouvernement}
{information>implication_citoyens}
{information>maison_touchee}
{information>premiere_fois}
{information>reactions}
{information>rencontres}
{information>rencontres>a_posteriori}
{information>rencontres>participation}
{information>rencontres>presentations}/{/information>rencontres>presentations}
{information>rencontres>public}
{information>rencontres>reponses_questions}

{interet_public_privé}
{jugement_sur_autres_expropriés}

{montant_indemnité}
{montant_indemnité>négatif}
{montant_indemnité>neutre}
{montant_indemnité>positif}

{municipalité}

{négociation}
{négociation>arguments}
{négociation>attentes}
{négociation>entente}
{négociation>entente>négatif}
{négociation>entente>neutre}
{négociation>entente>positif}
{négociation>évaluation}
{négociation>nombre_durée}
{négociation>responsable}
{négociation>sentiments_reactions}

{perception>experts}
{perception>mtq}
{perception>négociateur_mtq}

{pillage}

{pression_refuser_accepter}

{rapport_chez_soï}
{rapport_chez_soï>attachement}
{rapport_chez_soï>durée_souvenirs}
{rapport_chez_soï>environnement}
{rapport_chez_soï>inconvenients}
{rapport_chez_soï>intimité}
{rapport_chez_soï>lieu_sociabilité}
{rapport_chez_soï>propriété_unique}
{rapport_chez_soï>raisons_choix}
{rapport_chez_soï>renovation}
{rapport_chez_soï>revenus}
{rapport_chez_soï>source_loisirs}
{rapport_chez_soï>travail_d_une_vie}

{référence_autres_repondants}

{réflexions_sur_étude}

{regard_des_autres}

{relocalisation}
{relocalisation>appreciation_nouveau_milieu}
{relocalisation>demarche_trouver_maison}
{relocalisation>marche_immobilier}
{relocalisation>raisons_choix}
{relocalisation>renovation}
{relocalisation>soutien_mtg}

{renovation}

{sentiment_competence_incompetence}

{sentiments}

{soutien_proches}

{strategie>negociation}
{strategie>procedures_juridiques}
{strategie>recherche_comparatifs}
{strategie>recherche_maison}
{strategie>survie}

Annexe I

Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales (MTQ)

LISTE DES DIRECTIONS TERRITORIALES

DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

- Direction de l'Île-de-Montréal**
 440, boulevard René-Lévesque Ouest
 10^e étage
 Montréal (Québec) H2Z 2A6
 Téléphone : (514) 873-7781
- Direction de Laval-Mille-Îles**
 1725, boulevard Le Corbusier
 Laval (Québec) H7S 2K7
 Téléphone : (450) 680-6330
- Direction de l'Est-de-la-Montérégie**
 201, place Charles-Le Moyne, 5^e étage
 Longueuil (Québec) J4K 2T5
 Téléphone : (450) 677-8974
- Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie**
 180, boulevard d'Anjou, bureau 200
 Châteauguay (Québec) J6K 1C4
 Téléphone : (450) 698-3400
- Direction de l'Estrie**
 200, rue Belvédère Nord, 2^e étage
 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
 Téléphone : (819) 820-3280
- Direction des Laurentides-Lanandière**
 222, rue Saint-Georges, 2^e étage
 Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9
 Téléphone : (450) 569-3057
- Direction de l'Outaouais**
 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
 Gatineau (Québec) J8X 4C2
 Téléphone : (819) 772-3107

Les honoraires

Dans le cas d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation, le propriétaire peut retenir les services d'un expert en évaluation. Les honoraires payés pour cette expertise sont remboursés par le ministre des Transports selon des tarifs à pourcentage préétablis.

Les honoraires d'avocat ne sont pas payés par le ministre, à l'exception des honoraires judiciaires fixés par le Tribunal administratif du Québec.

Information

Le ministère des Transports compte plusieurs directions territoriales desservant l'ensemble du territoire du Québec. Dans chaque direction, des représentants du ministre peuvent fournir aux citoyens tous les renseignements additionnels.

www.mtq.gouv.qc.ca

La présente publication a été réalisée par le Service de l'expertise immobilière de la Direction des ressources financières et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports du Québec.

Mars 2003

An English version of this document is available upon request.

ACQUISITION D'IMMEUBLES À DES FINS GOUVERNEMENTALES

Transports Québec

Québec

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec
80, boulevard Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : (819) 763-3237

Direction de la Capitale-Nationale
Les Cours de l'Atrium
475, boulevard de l'Atrium, 2^e étage
Charlesbourg (Québec) G1H 7H9
Téléphone : (418) 380-2003

Direction de la Chaudière-Appalaches
1156, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone : (418) 839-5581

Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
92, 2^e Rue Ouest, 1^{er} étage
Rimouski (Québec) G5L 8E6
Téléphone : (418) 727-3674

Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chicoutimi
3950, boulevard Harvey, 1^{er} étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7916

Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Lafliche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4765

Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6896

Le présent dépliant s'adresse tant aux propriétaires qu'aux locataires qui doivent, à la demande du ministre des Transports du Québec, céder ou déplacer leur bien au bénéfice de l'État.

LA LÉGISLATION
La Loi sur la voirie prévoit que tout bien peut être acquis soit de gré à gré ou par expropriation.

Le ministre peut louer, échanger ou acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice de l'État, notamment en vue de la construction ou de la modification d'une route.

L'acquisition de gré à gré

ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE

À l'occasion de la première visite d'un représentant du ministre chez un propriétaire pour l'informer des procédures d'acquisition, celui-ci effectue un relevé du bien immobilier (terrain et bâtiments) et des améliorations (ex. : arbres, gazon). Le propriétaire reçoit habituellement une offre d'indemnité dans les semaines qui suivent.

Lorsqu'il y a entente entre le propriétaire et le représentant du ministre, les deux parties remplissent le formulaire intitulé *Projet d'entente*. Par la suite, un contrat notarié officialise la transaction. Les honoraires du notaire sont acquittés par le ministre des Transports.

ENTENTE AVEC LE LOCATAIRE

La législation reconnaît le droit d'un locataire à une indemnité selon les préjudices subis. Ce dernier doit démontrer la nature de ceux-ci et négocier la compensation en conséquence.

L'acquisition par expropriation

S'il n'y a pas d'entente possible entre les parties, le ministre peut amorcer le processus d'expropriation. Les dispositions légales qui régissent l'expropriation sont contenues dans la Loi sur l'expropriation. Les étapes du processus sont les suivantes :

- Un avis d'expropriation est d'abord signifié par huissier au propriétaire. Généralement, le ministre joint à l'avis d'expropriation une offre détaillée. Le propriétaire a la responsabilité de fournir par écrit à l'expropriant la liste des locataires et des occupants de l'immeuble exproprié afin que ceux-ci puissent être indemnisés, s'il y a lieu.
- L'avis d'expropriation est publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière où se trouve le bien à exproprier et il est ensuite déposé au Tribunal administratif du Québec.

Une fois ces étapes réalisées, l'exproprié est appelé à comparaître devant le Tribunal administratif du Québec. Un accusé de réception peut être adressé au Tribunal en guise de comparution.

Durant le processus d'expropriation, si l'exproprié accepte l'offre ou conclut une entente à la suite de négociations, le ministre procède à la signature du contrat notarié, comme dans le cas d'une acquisition de gré à gré. Le dossier du Tribunal administratif du Québec est clos à la suite de la production d'une déclaration de règlement hors cours.

Les biens expropriés appartiennent au ministre des Transports lorsque l'inscription d'un avis de transfert de propriété a été effectuée au Bureau de la publicité des droits. Cette inscription est toutefois conditionnelle au versement de l'indemnité provisionnelle (70 % de l'offre ou de l'évaluation municipale) à l'exproprié ou à son dépôt à la Cour supérieure et qu'un délai de 90 jours se soit écoulé depuis l'inscription de l'avis d'expropriation.

Le ministre ne peut prendre possession du bien exproprié avant un délai d'au moins 15 jours suivant l'inscription de l'avis de transfert de propriété.

Si l'exproprié refuse l'offre du ministre, il doit soumettre sa réclamation au Tribunal administratif du Québec. Les parties doivent établir le bien-fondé de leurs positions devant le Tribunal, et c'est ce dernier qui déterminera l'indemnité à verser.

Annexe J

L'expropriation, vous avez des droits! (TAQ)

L'expropriation VOUS AVEZ DES DROITS!

➤ LES MOTIFS D'EXPROPRIATION

L'aménagement d'un réseau d'aqueduc et d'égout, le passage d'une ligne à haute tension, la réalisation d'un parc ou l'élargissement d'une route sont quelques exemples où l'intérêt public exige que vous cédiez votre propriété ou une partie de celle-ci ou que vous accordiez un droit de passage ou autre servitude.

➤ SI CELA VOUS ARRIVAIT

Par exemple, vous possédez un terrain en bordure d'une route qui doit être élargie. L'expropriant (ministre des Transports, municipalité ou autre) désire en acquérir une partie parce qu'elle est nécessaire à l'élargissement de cette route. Il en fera l'acquisition soit en négociant une entente à l'amiable avec vous ou en procédant par expropriation.

Si vous vous entendez sur les conditions et sur le prix, l'affaire est conclue. S'il n'y a pas d'entente, l'expropriant entame le processus d'expropriation. Deux possibilités peuvent alors se présenter:

- Vous pouvez contester le droit à l'expropriation, c'est-à-dire soutenir que l'expropriant n'a pas le droit d'entreprendre les procédures d'expropriation. C'est à la **Cour supérieure** que vous devez alors vous adresser. Vous avez 30 jours pour le faire à compter du moment où vous avez reçu l'avis d'expropriation.
- Si vous ne contestez pas ce droit, mais que vous n'êtes pas d'accord avec l'indemnité qui vous est offerte, c'est le Tribunal administratif du Québec qui fixera l'indemnité définitive après avoir entendu toutes les parties impliquées.

➤ PRINCIPALES ÉTAPES CONDUISANT À LA FIXATION DE L'INDEMNITÉ DEVANT VOUS ÊTRE VERSÉE

■ Avis d'expropriation

L'expropriant doit d'abord déposer au Secrétariat du Tribunal un plan et une description de la parcelle à exproprier signés par un arpenteur-géomètre. Par la suite, il doit vous faire parvenir un avis d'expropriation mentionnant ce qui suit:

- Le numéro du lot visé par l'expropriation;
- Les motifs précis de l'expropriation;
- Le délai de 15 jours dont vous disposez pour comparaître devant le TAQ (c'est-à-dire pour indiquer au Tribunal que vous êtes une partie intéressée par ce dossier et lui fournir vos coordonnées et celles de votre avocat si vous souhaitez être représenté);
- Le délai de 30 jours dont vous disposez pour contester devant la Cour Supérieure, le droit à l'expropriation;
- Votre obligation de déclarer par écrit à l'expropriant, dans les 15 jours suivant la réception de l'avis, les noms et adresses des locataires ou autres détenteurs de droits qui occupent la parcelle expropriée et, le cas échéant, les conditions de leur bail ou de leur droit d'occupation.

Il est à noter que vous devez aviser tout nouveau locataire que des procédures d'expropriation sont en cours, sinon vous pourriez être poursuivi si cette personne en subit des préjudices.

■ Inscription de l'avis

Dans les 20 jours suivant le moment où vous avez reçu l'avis, l'expropriant doit le faire inscrire au registre foncier du **Bureau de la publicité des droits** qui dessert le territoire où est situé l'immeuble.

Il doit joindre à cet avis des copies de l'acte autorisant l'expropriation et des documents qu'il a fait parvenir au Tribunal. Si l'expropriant ne respecte pas ces conditions, vous pouvez demander la radiation de l'inscription au Bureau de la publicité des droits.

■ Avis aux locataires et occupants

Dans les 15 jours de la réception des renseignements demandés dans l'avis d'expropriation, l'expropriant doit transmettre aux locataires ou autres détenteurs de droits un avis les informant des procédures d'expropriation en cours avec copie conforme au Tribunal. Il a l'obligation de leur mentionner par la même occasion qu'ils doivent comparaître devant le Tribunal dans les 15 jours suivants la réception de cet avis.

■ Comparution

Après avoir reçu l'avis d'expropriation, vous avez 15 jours pour comparaître devant le Tribunal. Le défaut de vous conformer à cette exigence peut permettre la poursuite des procédures sans votre participation et votre convocation à l'audience.

■ Offre de l'expropriant

Dans les 60 jours suivant le moment où vous avez reçu l'avis d'expropriation, l'expropriant doit déposer au dossier du Tribunal une offre détaillée de l'indemnité qu'il vous propose.

Si vous acceptez l'offre de l'expropriant, vous n'avez qu'à vous entendre sur les modalités de paiement et de délaissement de la parcelle de terrain expropriée. Une déclaration indiquant qu'il n'y a plus de litige doit être déposée au Secrétariat du Tribunal.

■ Réclamation de l'indemnité

Dans ce même délai de 60 jours, vous devez déposer au dossier du Tribunal une réclamation détaillée de l'indemnité que vous souhaitez obtenir.

S'il n'y a pas d'entente entre l'expropriant et vous, le Tribunal fixera une date d'audience pour vous entendre. Si vous ou une autre partie intéressée désirez faire entendre un témoin expert, le rapport de ce dernier doit être déposé au Secrétariat du Tribunal, en trois exemplaires, plus autant d'exemplaires qu'il y a

causé de l'expropriation de la parcelle nécessaire aux travaux de l'expropriant, vous pouvez demander au Tribunal d'ordonner l'expropriation d'une partie additionnelle ou complète. Il vous incombe cependant de prouver le préjudice subi.

■ Montant versé par anticipation (indemnité provisionnelle)

En attendant que le Tribunal fixe l'indemnité définitive, l'expropriant peut obtenir le transfert de propriété de la parcelle et en prendre possession. Pour ce faire, il doit toutefois vous verser, ainsi qu'à vos locataires et occupants, une partie substantielle de l'indemnité offerte.

Dans le cas du propriétaire d'un immeuble résidentiel, cette indemnité provisionnelle ne doit pas être inférieure à 70 % du montant offert ou de l'évaluation municipale de la parcelle expropriée, le montant retenu étant le plus élevé des deux.

Pour ce qui est des locataires et occupants d'un immeuble résidentiel, l'expropriant doit leur verser une indemnité provisionnelle égale à trois mois de loyer.

Si l'immeuble exproprié est utilisé à des fins d'industrie, de commerce ou d'exploitation agricole, le Tribunal fixe l'indemnité provisionnelle sur requête, laquelle est jugée d'urgence.

■ Désistement

Avant le paiement de l'indemnité provisionnelle, l'expropriant peut décider de ne plus exproprier votre propriété. Il doit alors s'adresser au Tribunal par requête et vous aviser de son intention. Si vous le désirez, vous pouvez exprimer votre point de vue devant le Tribunal, en audience.

Après en avoir reçu l'autorisation du Tribunal, l'expropriant doit vous aviser du désistement et faire de même avec vos locataires et autres détenteurs de droits. Si vous le demandez, le Tribunal peut vous accorder une indemnité pour

le préjudice résultant du désistement de l'expropriant. Vous devez soumettre votre requête en ce sens dans les 90 jours suivant la réception de l'avis de désistement.

➤ TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET PRISE DE POSSESSION

Ce transfert peut être fait de trois façons.

1° Inscription d'un avis de transfert de propriété

L'expropriant doit d'abord vous signifier l'avis de transfert de propriété et ensuite le faire inscrire au **Bureau de la publicité des droits**. Cet avis de transfert doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) une offre détaillée doit vous avoir été faite ;
- b) l'indemnité provisionnelle doit vous avoir été versée ;
- c) il doit s'être écoulé au moins 90 jours depuis l'inscription de l'avis d'expropriation.

2° Procédure d'urgence

En cas d'urgence, quand le respect du délai de 90 jours prévu par la Loi risque d'entraîner un préjudice considérable pour l'expropriant, ce dernier peut demander à la **Cour supérieure** l'autorisation de procéder à un transfert de propriété avant l'expiration de ce délai.

Si la Cour supérieure accorde cette autorisation, l'inscription de son jugement permet à l'expropriant de prendre possession de la parcelle expropriée plus tôt, à la condition que l'indemnité provisionnelle ait été versée.

3° Homologation de la décision du Tribunal

Si l'expropriant n'inscrit pas l'avis de transfert de propriété et n'a pas recours à la procédure d'urgence, il peut devenir propriétaire de la parcelle expropriée en déposant une copie de la décision du Tribunal au **Bureau de la publicité des droits** de la circonscription foncière où est situé l'immeuble à exproprier.

Cette copie doit être accompagnée d'un certificat du notaire de la Cour supérieure attestant que cette décision a bel et bien été déposée au greffe de cette cour et de pièces prouvant que l'indemnité vous a été versée ou qu'elle a été déposée pour votre compte au même greffe.

L'expropriant peut alors prendre possession de la parcelle expropriée 15 jours après le dépôt de la décision du Tribunal au **Bureau de la publicité des droits**.

➤ DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal fixe par une décision l'indemnité qui doit vous être versée. Cependant, pour que cette décision puisse être exécutée, c'est-à-dire pour que vous puissiez contraindre l'expropriant à vous verser l'indemnité, il faut que vous ou l'expropriant en déposiez une copie conforme au greffe de la Cour supérieure pour homologation. La partie qui fait ce dépôt doit au préalable aviser les autres parties de la date du dépôt pour homologation.

➤ APPEL DE LA DÉCISION

Si vous ou l'expropriant n'êtes pas satisfaits de l'indemnité fixée par la décision du Tribunal, vous pouvez demander à la Cour du Québec la permission d'en appeler de la décision du Tribunal.

La demande pour permission d'en appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec du lieu où est situé l'immeuble exproprié, dans les 30 jours de la décision du Tribunal. Une fois ce délai écoulé, vous risquez de perdre votre droit d'appel et la décision du Tribunal est définitive.

➤ PRISE DE POSSESSION FORCÉE

Si vous ou vos locataires et occupants résistez à la prise de possession, l'expropriant peut obtenir de la Cour supérieure l'émission d'un ordre d'expulsion.

